



École
nationale
des
chartes

RAPPORT DU JURY
SUR
LE CONCOURS D'ENTRÉE
2013

OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	4
------------------------------------	----------

CALENDRIER ET DONNÉES STATISTIQUES.....	7
--	----------

CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNEE

I. Épreuves écrites de la section A

1. Composition française.....	11
2. Histoire du Moyen Âge	13
3. Histoire moderne.....	16
4. Version latine	19
5. Thème latin.....	23
6. Version grecque	31
7. Version anglaise	33
8. Version allemande.....	35
9. Version espagnole	38

II. Épreuves écrites de la section B

1. Composition française.....	41
2. Histoire moderne.....	41
3. Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la BEL)	42
4. LVE 1 : commentaire et traduction (épreuve de la BEL)	43
5. Version latine (épreuve du concours A/L).....	43
6. Version grecque (épreuve du concours A/L).....	44
7. Géographie.....	44
8. Histoire des arts.....	46
9. Histoire du Moyen Âge	47
10. LVE 2 : version anglaise.....	49
11. LVE 2 : version allemande	51
12. LVE 2 : version espagnole	54
13. LVE 2 : version italienne	57

III. Épreuves orales des sections A et B

1. Histoire du Moyen Âge (section A).....	58
2. Histoire du Moyen Âge (section B).....	60
3. Histoire moderne (section A).....	61
4. Histoire moderne (section B).....	62
5. Histoire contemporaine (section A).....	63
6. Histoire contemporaine (section B)	66
7. Histoire des arts (section B).....	69
8. Géographie (section B).....	71

9. Version latine (sections A et B).....	71
10. Version grecque (section B).....	73
11. Anglais (sections A et B).....	73
12. Allemand (sections A et B).....	77
13. Espagnol (sections A et B).....	81
14. Russe (section B)	85
15. Italien (section B).....	85
CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNEE.....	86
TABLEAUX STATISTIQUES	88

N.B : toutes les notes figurant dans les pages suivantes sont exprimées sur 20.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'École remercie vivement les classes préparatoires et leurs professeurs pour l'effort qu'ils ont réalisé afin de s'adapter aux exigences nouvelles consécutives à la récente réforme du concours. Elle leur rappelle aussi les finalités de la sélection : former de futurs savants, essentiellement en histoire ou en philologie, mais aussi les préparer aux fonctions d'encadrement et de représentation dans les institutions publiques patrimoniales et, plus généralement, culturelles. C'est sous l'empire de ce double point de vue que doivent être comprises les observations qui suivent.

Cette note préliminaire aux rapports de chacune des commissions n'a pas pour objectif de donner le résumé de ceux-ci : elle voudrait insister sur des constats communs qu'ils ont pu faire relatifs aux prestations écrites et orales des candidats. Elle ne s'est pas davantage fixée pour but de signaler ce dont le jury aurait pu avoir l'occasion de se réjouir, mais d'attirer l'attention des professeurs des classes préparatoires sur des déficiences communes à la grande majorité des prestations des candidats, fussent-elles bonnes ou mauvaises.

Épreuves écrites d'histoire et d'histoire de l'art

On insistera en premier sur la nécessité de ne pas oublier les confins chronologiques des périodes. Si l'Antiquité tardive a bien été intégrée au programme d'histoire du Moyen Âge (en section A), il a été noté, en revanche, que la fin du XVIII^e siècle, la Révolution en particulier, a été négligée, semble-t-il (en section A).

Les correcteurs ont également noté que certaines notions de base, et nécessaires à la compréhension des questions, n'ont pas été assimilées, celle de diocèse, par exemple, à propos des institutions ecclésiastiques.

Pour ce qui concerne la technique de commentaire de texte, il est observé que les candidats s'en tiennent trop souvent à une lecture étroite et juxtaposent maladroitement une succession de fiches à défaut de produire un discours qui intégrerait le document proposé dans un contexte plus général.

Sur l'organisation des dissertations, on regrette que les copies soient souvent mal écrites, peu soignées dans la forme et trop longues. Leurs auteurs paraissent plus soucieux de déverser la totalité de leurs connaissances que de faire l'effort d'une réflexion préalable qui prendrait en compte le contexte du sujet, conduirait au choix d'une thématique et à l'élaboration d'une chronologie aptes à la définition d'un plan original et construirait une démonstration dont les étapes seraient appuyées sur un choix d'exemples limités.

On observe de manière générale que de gros progrès sont à faire dans l'organisation rhétorique des dissertations : les introductions donnent l'occasion de hors sujet ; l'énoncé du plan est souvent maladroit ; l'articulation des parties, défailante ; les paragraphes sont moins conçus comme des unités de démonstration que comme des prétextes à empilement de faits ; les phrases sont rarement coordonnées entre elles ; les conclusions donnent au mieux de vagues résumés au lieu de proposer un rebond.

Épreuve écrite de géographie

Le niveau de la réflexion a paru généralement faible. Les problématiques qui intéressent aujourd'hui l'université et le rapport à l'actualité sont la plupart du temps oubliées. La capacité à s'exprimer par le moyen graphique et à produire des croquis reste en deçà des attentes.

Épreuves écrites de langues

Quelques critiques communes apparaissent à propos du travail de version : la maîtrise de la langue française apparaît souvent maladroite. L'abus de traductions littérales, la peur de prendre des risques, le manque d'esprit logique caractérisent la plupart des copies.

On soulignera enfin qu'y compris dans l'épreuve de français, la qualité orthographique et syntaxique de la langue n'est pas, en moyenne, au niveau des futures nécessités professionnelles.

Épreuves orales d'histoire

Les différentes commissions regrettent que le temps de préparation, dont la longueur, une heure, est appréciable, ne soit pas mieux utilisé par les candidats. Il semble que la plupart d'entre eux manifestent pour principal souci de déverser le maximum de connaissances en un minimum de temps sur la question qu'ils ont tirée au sort et qu'ils interprètent stricto sensu. Tel n'est pas l'objectif de l'épreuve.

Les candidats doivent, pour commencer, veiller à utiliser la totalité du temps d'exposé qui leur est imparti, s'attendre, s'ils sont trop longs, à être interrompus pour conclure, prévoir à l'avance une conclusion qui confirme qu'ils en ont bien fini avec leur propos. L'introduction doit s'efforcer de définir le sujet, d'en prendre en compte tous les attendus et de présenter d'une façon habile l'enchaînement des trois ou quatre points qu'ils entendent développer. Dans le corps de l'exposé, le passage d'un point à l'autre doit être mis en évidence. Il est recommandé aux candidats d'articuler leur diction, de parler à haute voix, de différencier leur tonalité à ce moment de leur propos et, plus généralement, de tenter un effort oral de clarification. Les commissions leur en sauront gré. Enfin, il est souligné que, comme à l'écrit, le projet du candidat ne doit pas viser à reproduire l'exhaustivité de ce qu'il sait, mais proposer un choix en prévision de la démonstration qu'il s'est fixé de faire.

Il a été trop souvent observé, notamment par les deux jurys d'histoire contemporaine, que les candidats semblent totalement dépourvus de culture générale ou plutôt, que nombre d'entre eux ne savent pas mobiliser leur culture personnelle à l'appui de leurs dires. Il est rappelé instamment que la connaissance des œuvres littéraires, artistiques et musicales ainsi que des progrès scientifiques et techniques, etc. fait partie de ce qu'on est en droit d'attendre d'un historien et que l'École des chartes, dont la vocation consiste, en particulier, à conduire aux professions de conservateur dans les archives, les bibliothèques, les musées et autres, y attache un intérêt soutenu.

Il est rappelé que les candidats doivent faire l'effort de fournir des réponses aux questions qui leur sont posées et que la capacité de proposer des approximations à défaut de posséder la connaissance exacte de ce qu'il faudrait dire est infiniment mieux appréciée que le retrait dans un silence honteux.

Les commissions d'histoire contemporaine (sections A et B) veilleront, l'an prochain, à ce que la « petite question », soit systématiquement tirée au sort dans le thème auquel ne

s'est pas référée la grande question. Cette épreuve a pour objectif d'apprécier la faculté de réactivité à une situation imprévue et la capacité à échapper à la « non réponse ».

Épreuves orales de langues vivantes

Dans ses résultats, la réforme a été bien appréciée par les commissions. Si beaucoup d'hispanisants ont choisi des textes littéraires, en revanche, les anglicistes se sont plutôt tournés vers les articles de presse. On rappelle, à ce propos, que le commentaire ne doit pas produire une paraphrase ni juxtaposer des fiches, mais mettre en évidence les grandes articulations du texte avant d'en commenter les aspects essentiels et, pour finir, donner de façon habile et équilibrée le contenu de son opinion personnelle.

Le jury voudrait également dire que les candidats ne doivent pas vivre le cycle des oraux comme une terrible contrainte. Ils doivent se confirmer dans le constat qu'en réussissant l'écrit, ils sont parvenus à un niveau sérieux, en tirer de l'assurance et considérer qu'une grande partie du succès à l'oral tient à la capacité de capter l'attention du jury par la production d'un discours clair, dynamique, intéressant.

A titre personnel, le président du jury est heureux, pour finir, de faire connaître que, grâce aux excellents rapports que l'École nationale des chartes entretient avec l'École normale supérieure de la rue d'Ulm, le cas des « bi-admis » a pu être réglé en proposant par voie contractuelle les conditions d'une scolarité simultanée dans chacun des établissements. Il se félicite aussi que le nombre de candidats ait encore augmenté en 2013 : en comptabilisant le concours d'entrée en deuxième année, 266 candidats ont concouru sur les 292 inscrits, ce qui représente une progression de 17% par rapport à la session précédente et situe la part globale des lauréats à 7,53% des candidats ayant concouru.

L'École est, au total, globalement satisfaite du niveau des candidats admis dont certains ont paru en situation tangentielle avec l'excellence.

Elle a souhaité dire, par les remarques qui précèdent, que la situation de l'ensemble pourrait être sensiblement améliorée en les conduisant à prendre en compte lesdites remarques et, tout particulièrement, celles qui concernent, dans l'épreuve de français comme dans les autres, la maîtrise de la langue et, dans les différents types d'épreuves, la mobilisation de sa propre culture générale.

Jean-Michel LENIAUD,
Président du jury du concours d'entrée

CALENDRIER ET DONNÉES STATISTIQUES

La session 2013 du concours d'entrée en première année de l'École nationale des chartes a vu trois innovations importantes :

- l'épreuve écrite de langue ancienne (version latine ou version grecque) de section B est désormais commune avec l'épreuve correspondante du concours A/L de l'École normale supérieure (Ulm) ;
- les épreuves orales de langue vivante (sections A et B) ont pris la forme d'une conversation dans la langue à partir d'un texte ;
- un nouveau dispositif, mis en place avec l'ENS Ulm, offre désormais aux lauréats des concours des deux écoles l'opportunité de suivre un double cursus en parallèle. Le bi-admis choisit l'établissement dans lequel il souhaite bénéficier de la qualité de fonctionnaire stagiaire et est admis comme élève dans l'autre établissement, où il libère un poste de fonctionnaire stagiaire.

Fixé dans un premier temps à 20 par arrêté ministériel du 19 avril 2013, le nombre de postes de fonctionnaires stagiaires ouverts au concours a été porté à 21 par arrêté du 17 juillet 2013. Ces 21 postes se répartissent comme suit :

- concours d'entrée en première année : 20 postes, à savoir 13 postes en section A et 7 postes en section B ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

Une lauréate du concours en section B, par ailleurs admise à l'ENS Ulm, a choisi de rejoindre l'ENS en tant que fonctionnaire stagiaire, tout en conservant la qualité d'élève à l'École des chartes. Elle a libéré ainsi un poste qui a été proposé au candidat classé premier sur la liste complémentaire de cette section.

De ce fait, ce sont 22 lauréats qui suivront la scolarité à l'École des chartes en 2013-2014 : en première année, 13 issus de la section A et 8 issus de la section B ; une élève de deuxième année.

Concours d'entrée en première année

Organisation des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée de l'École des chartes se sont déroulées les 25-26, 29-30 avril et 2 mai 2013, dans onze centres en France (Paris, Basse-Terre, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les épreuves communes de la BEL, le 16 avril 2013 (pour la composition d'histoire) et le 19 avril (pour la version et le commentaire en LVE1), alors que l'épreuve commune avec l'ENS Ulm en langue ancienne est intervenue le 23 avril.

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à Paris du 17 juin au 26 juin 2013.

Évolution du nombre de candidats

Le nombre de candidats a continué à progresser : 272 candidats se sont inscrits en 2013 au concours d'entrée en première année, pour 246 en 2012 et 207 en 2011. Cette augmentation porte sur la section A (84 candidats en 2013, contre 64 en 2012 et 65 en 2011), alors que le nombre de candidats en section B se maintient au niveau de l'année précédente (188 candidats en 2013, contre 182 en 2012 et 142 en 2011). Il serait illusoire de tirer des perspectives assurées sur la base des statistiques d'une seule année. Mais peut-être la session 2013 marque-t-elle l'amorce d'une remontée des candidatures en section A – que l'établissement appelle de ses vœux – et une stabilisation des effectifs en section B, si l'on considère que l'effet BEL joue désormais à plein ?

Si l'on retranche les candidats inscrits qui n'ont pas concouru (3 personnes en section A et 4 en section B) et ceux qui n'ont concouru en section B qu'au titre des deux épreuves BEL (19 personnes), 246 candidats ont passé les épreuves écrites propres de l'École des chartes : 81 en section A et 165 en section B. Ils étaient 213 à avoir concouru dans les mêmes conditions en 2012 (61 en section A et 152 en section B).

Admissibilité et admission

En section A, 30 candidats ont été déclarés admissibles ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 11,67 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu 22 admissibles ; le dernier admissible avait une moyenne de 12,58. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 4, en section A, (dont les moyennes s'échelonnaient entre 11,5 et 11) et de 13, en section B (pour des moyennes allant de 12,5 à 12).

Comme on l'a écrit au début, une lauréate du concours de l'École des chartes, par ailleurs admise à l'ENS Ulm, a décidé de rejoindre l'ENS Ulm en tant que fonctionnaire stagiaire à partir de la rentrée 2013, tout en restant élève non rémunérée à l'École des chartes. Le support budgétaire qu'elle n'occupera pas à l'École des chartes a été proposé au premier candidat classé sur la liste complémentaire de la section B. Ce sont donc huit lauréats de cette section qui intègrent l'établissement à la rentrée. On notera par ailleurs qu'un de ces huit lauréats a été par ailleurs admis à l'ENS Ulm dans le cadre du diplôme de l'ENS.

En section A, le lycée Henri IV a confirmé les résultats des années précédentes, avec 20 candidats admissibles sur 30 et 9 admis sur 13. Le lycée Pierre-de-Fermat (Toulouse) a vu 8 de ses élèves ou anciens élèves admissibles et 2 d'entre eux ont intégré l'École des chartes. Les deux candidats admissibles issus du Lycée Fustel-de-Coulanges (Strasbourg) ont été lauréats.

En section B, les résultats ont démontré la très bonne tenue des lycées qui assurent une préparation spécifique à ce concours : 14 des 22 admissibles étaient issus d'une préparation Chartes B, ainsi que 5 lauréats sur 8, selon la répartition suivante : 2 lauréats pour le lycée Chateaubriand (Rennes), un lauréat respectivement pour les lycées Fustel-de-Coulanges (Strasbourg), Montaigne (Bordeaux) et Pierre-de-Fermat (Toulouse).

Ils ont aussi confirmé que cette voie est accessible à des khâgneux qui disposent d'une bonne culture historique. En effet, 8 admissibles venaient d'une khâgne A/L (3 admissibles) ou d'une khâgne littéraire Lyon (5 admissibles) ; ils étaient issus des lycées Henri IV (4 admissibles), Louis-Le-Grand et Jules-Ferry, à Paris, Sainte-Marie, à Neuilly-

sur-Seine, et Saint-Sernin, à Toulouse, respectivement avec un admissible chacun. Trois d'entre eux ont été admis : un khâgneux A/L et deux issus d'une khâgne Lyon. Ces trois admis étaient parisiens (lycées Henri IV, pour deux d'entre eux, et Jules-Ferry) et avaient suivi la préparation aux deux épreuves spécifiques du concours de l'École des chartes (histoire médiévale et histoire moderne) qu'organise le lycée Henri IV au bénéfice des lycéens franciliens qui le souhaitent.

Répartition des classes d'origine
des candidats à la section B en 2013

Classes	Inscrits		Présents aux épreuves propres		Admissibles		Intégrés	
Chartes B	116	61,70%	115	69,28%	14	63,64%	5	62,50%
Ulm A/L	30	15,96%	28	16,87%	3	13,64%	1	12,50%
ENS Lyon	40	21,28%	23	13,36%	5	22,73%	2	25,00%
Autres	2	1,06%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Total	182	100,00%	166	100,00%	22	100,00%	8	100,00%

Candidats boursiers

Alors que la part des boursiers dans les inscrits et les admissibles est comparable en 2013 aux flux observés en 2012 (autour de 40%), seulement 4 des 21 lauréats du concours d'entrée en première année sont boursiers (soit 19%). C'est en section A que la part des boursiers est la plus importante, à tous les niveaux, y compris celui des admis : sur les 4 boursiers admis, 3 sont issus de la section A.

Part des boursiers au concours d'entrée en première année

	Inscrits	Admissibles	Intégrés
2010	34,92%	30,64%	31,03%
2011	32,88%	32,07%	33,33% *
2012	38,21%	40,82%	47,37%
2013	39,17%	40,38%	19,04%

*. Le lauréat du concours d'entrée en 2^e année étant lui même boursier, les boursiers représentaient, en 2011, 36% des nouveaux élèves.

Répartition des candidats par séries au baccalauréat

Sans surprise, les lauréats du concours d'entrée sont majoritairement des littéraires (57%). Mais l'établissement recrute aussi des titulaires de baccalauréats scientifique (28%) ou économique (14%).

	Inscrits				Admissibles				Admis				
	A	B	Total	%	A	B	Total	%	A	B	Total	%	
ES Langues	6	11	17	15,81%	1	0	1	9,62%	0	0	0	14,29%	
ES Mathématiques	1	5	6		0	0	0		0	0	0		0
ES Sciences éco. et sociales	4	16	20		1	3	4		1	2	3		
L Arts	4	17	21	54,41%	1	4	5	63,46%	1	1	2	57,14%	
L Langues Vivantes	10	49	59		3	2	5		2	1	3		
L Lettres Classiques	25	8	33		12	1	13		4	1	5		
L mathématiques	10	25	35		5	5	10		2	0	2		
S Mathématiques	4	10	14	28,68%	2	1	3	26,92%	1	1	2	28,57%	
S Physique-Chimie	6	11	17		2	2	4		1	0	1		
S Sciences de l'ingénieur	0	3	3		0	0	0		0	0	0		
S Sciences vie /terre	12	32	44		3	4	7		1	2	3		
Autres	2	1	3	1,10%	0	0	0	0,00%	0	0	0	0	
	84	188	272	100,00%	30	22	52	100,00%	13	8	21	100,00%	

Concours d'entrée en deuxième année

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le mardi 14 mai 2013 et l'épreuve d'admission le vendredi 14 juin 2013.

On enregistre une légère augmentation du nombre de candidats. Ils étaient 20 inscrits en 2012 (12 en 2010, 15 en 2011 et 14 en 2012) ; 4 ont été admissibles et un a été reçu, comme en 2012. Comme les années antérieures, la qualité des candidats, particulièrement sensible lors des oraux, et la diversité de leurs parcours antérieurs ont confirmé l'intérêt pour l'établissement de maintenir cette voie d'accès, même limitée à un poste.

I – ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Programme : Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

Sujet :

« Mieux vaut, en mainte circonstance, s'oublier soi-même et se laisser surprendre. En récompense, je sentirai, dans l'œuvre, naître un regard qui se dirige vers moi : ce regard n'est pas un reflet de mon interrogation. C'est une conscience étrangère, radicalement autre, qui me cherche, qui me fixe et qui me somme de répondre. Je me sens *exposé* à cette question qui vient ainsi à ma rencontre. L'œuvre m'interroge. »

Sans vous limiter aux œuvres littéraires, mais en vous référant également aux arts plastiques et au cinéma, vous direz ce que vous pensez de ces réflexions que Jean Starobinski notait dans son ouvrage *L'œil vivant* (1961).

Cette année le sujet avait été choisi dans *L'Œil vivant* de Jean Starobinski (Gallimard, 1961) : « Mieux vaut, en mainte circonstance, s'oublier soi-même et se laisser surprendre. En récompense, je sentirai, dans l'œuvre, naître un regard qui se dirige vers moi : ce regard n'est pas un reflet de mon interrogation. C'est une conscience étrangère, radicalement autre, qui me cherche, qui me fixe et qui me somme de répondre. Je me sens *exposé* à cette question qui vient ainsi à ma rencontre. L'œuvre m'interroge. »

Ces réflexions du grand critique genevois ne dissimulaient aucun piège ; elles mettaient simplement l'accent sur l'altérité de l'œuvre littéraire et, au-delà, de l'œuvre d'art. Il s'agissait de comprendre que, pour reprendre les termes d'un des candidats dans sa copie, « le lecteur, à travers la lecture d'une œuvre d'art, rencontre une autre conscience, celle de l'auteur ». Or, cette idée simple n'a pas été comprise par tous. Pourquoi ne pas admettre qu'une rencontre authentique avec une œuvre puisse être marquée par la surprise, à supposer, bien entendu, que nous n'ayons pas affaire à une œuvre banale ? Dans *En lisant, en écrivant*, Julien Gracq notait : « La lecture d'un roman est une expérience, au même titre qu'une rencontre, un voyage, une maladie ou un amour » ; et cela peut être vrai de la découverte d'un tableau, d'une sculpture ou d'un film. Comme dans la vie, une telle rencontre ne peut avoir lieu que si nous ne plaçons pas un écran entre le monde et nous, ce qui implique disponibilité, ouverture à la surprise éventuelle. Jean Starobinski ne dit pas autre chose quand il parle de « s'oublier soi-même et [de] se laisser surprendre ».

Lorsque nous découvrons une grande œuvre littéraire ou artistique, nous éprouvons un choc dont plusieurs écrivains ont témoigné. Pierre Emmanuel, évoquant son premier contact avec *La Jeune Parque* de Paul Valéry, à travers la lecture qu'on lui en fit un jour, se souvenait qu'« une logique nouvelle, un vaste mouvement de procession des symboles, [le] traversait ainsi qu'un fleuve qui se creuse un lit dans l'épaisseur » (*Qui est cet homme*, 1947). Léopold Sédar Senghor avouera, dans la postface de ses *Éthiopiennes* (1956) : « à la découverte de Saint-John Perse, après la Libération, je fus ébloui comme Paul sur le chemin de Damas ». Ou encore André Malraux, se souvenant dans *L'Intemporel* (1976),

d'une petite salle du Louvre où il avait vu, autour de ses dix-huit ans, la *Kermesse* de Rubens, le *Bœuf écorché* de Rembrandt et la *Pietà d'Avignon*, parlera de son « souffle coupé par le bondissement de ces cloches profondes qui s'accordaient dans [son] cœur ».

Ce ne sont là que quelques exemples, mais ils montrent que l'art peut venir à notre rencontre et nous interroger, comme l'affirme l'auteur de *L'Œil vivant*. La découverte d'une œuvre, qu'il s'agisse d'un chef-d'œuvre ou simplement d'une œuvre singulière, est comme la découverte d'un monde insoupçonné, d'une voix que nous n'avions jamais entendue. Jean Starobinski a recours à la métaphore du regard, « un regard qui se dirige vers moi » et m'interroge. Ce regard ou cette « conscience » émane de l'œuvre : ce n'est pas d'une personne en chair et en os qu'il s'agit (contrairement à ce qu'a pu écrire un candidat), mais de ce que dit l'écrivain, le peintre ou le cinéaste à travers son œuvre. D'où l'importance d'être, comme nous y encourage le critique, aussi réceptifs que possible. Il ne s'agit pas de nier, bien évidemment, le poids du contexte socio-historique, des conditions personnelles qui peuvent accompagner la rencontre avec une œuvre ; qui serait assez naïf pour croire que Jean Starobinski n'en est pas conscient ? Lorsqu'il parle de « s'oublier soi-même », de « se laisser surprendre », il suggère une disposition idéale, la mise entre parenthèses de nos a priori, un effort pour ne pas soumettre l'œuvre au lit de Procuste de schémas préconçus. C'est dans le même esprit que George Steiner, réfléchissant à notre relation avec les œuvres d'art, a parlé de « la présence que nous avons devant nous » (*Réelles présences*, 1991).

Les réserves que l'on pourrait formuler à l'égard des propos de Jean Starobinski tiennent au fait qu'ils ne valent que pour la grande littérature ou le grand art ; toute œuvre, c'est vrai, ne nous « somme pas de répondre », et il était légitime de faire valoir, comme l'ont fait certains candidats, que tel livre ou tel film peut n'avoir d'autre but que la distraction de son public. Tout roman n'est pas *L'Idiot* de Dostoïevski, tout film n'est pas *Les Fraises sauvages* de Bergman. Il y a aussi des lecteurs et des spectateurs qui cherchent surtout, lorsqu'ils lisent un livre ou choisissent un film, à être rassurés, à trouver des réponses à leurs interrogations ; ceux-là ne souscriront pas aux propos de Starobinski. Mais il n'était pas nécessaire d'y souscrire pour avoir une bonne note, il convenait de les examiner sans a priori et de les commenter honnêtement.

Quelques conseils

Le jury rappelle que le sujet doit être présenté dans l'introduction, comme si le lecteur ne le connaissait pas. D'autre part, trop de candidats ne jugent pas utile d'examiner, dans une première partie de leur dissertation, l'éventuel bien fondé de la réflexion qui leur est proposée. Avant d'affirmer que l'on n'était pas d'accord avec Jean Starobinski, il fallait essayer de comprendre sa position.

Les œuvres au programme de la BEL offrent généralement des exemples qui peuvent aider à nourrir, dans un premier temps, la réflexion du candidat, mais le jury attend de lui qu'il sache, avant tout, puiser dans son expérience et sa culture personnelles pour illustrer son propos. Il était difficilement concevable ici que les candidats ne puissent citer la rencontre personnelle d'aucune œuvre littéraire, picturale, musicale ou cinématographique pour étayer leur démonstration.

Sur un plan formel, on met en garde contre les longues phrases mal construites qui obligent parfois les correcteurs à plusieurs relectures pour en comprendre le sens ; c'est pourquoi le jury invite les futurs candidats à privilégier la clarté et la concision. À noter à ce propos que, devant le trop grand nombre de copies interminables, et sans réel contenu, le jury se montrera dorénavant plus sévère à l'égard de cette propension au bavardage : dix ou onze pages, selon les écritures, doivent suffire à traiter le sujet de

façon satisfaisante. Comme l'année dernière, le jury déplore de nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe souvent dues, précisément, au fait que les candidats les plus prolixes n'ont pas le temps de se relire (une faute récurrente : la troisième personne du singulier du verbe *conclure*, au présent, s'orthographie *conclut*).

La moyenne des notes obtenues en section A (9,57) est inférieure à celle de l'année dernière. Cela s'explique par une répartition des notes un peu différente, qui se rapproche de celle observée en section B : moins de copies moyennes, un fort lot de copies indigentes et, heureusement, un nombre encourageant de très bonnes copies (6 copies supérieures ou égales à 15). La moyenne des notes obtenues en section B est en légère progression (9,17) ; 17 copies ont mérité une note supérieure ou égale à 15, dont une excellente copie recevant un 19. Le jury ne peut que saluer la qualité du travail réalisé par les enseignants des classes préparatoires qui, en un petit nombre d'heures de cours pour la section A, parviennent à transmettre aux meilleurs de leurs étudiants un noyau de connaissances solides dans le domaine de la critique littéraire et à développer leur goût de la littérature.

Jury : Mme Isabelle DIU, conservateur général des bibliothèques (bibliothèque littéraire Jacques-Doucet) ; Mme Élisabeth PARINET, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. François de SAINT-CHÉRON, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne.

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : 1. Rois, princes, seigneurs dans le royaume de France (X^e-XII^e siècles) ; 2. Le gouvernement de l'Église latine, de Boniface VIII à la fin du concile de Bâle.

Sujet : Le conflit d'autorité dans l'Église : pape et concile du début du pontificat de Boniface VIII à la fin du concile de Bâle.

Le tirage au sort a assigné à l'épreuve d'histoire médiévale la question nouvelle sur le gouvernement de l'Église, avec comme modalité la dissertation. Le choix du jury s'est porté sur un sujet classique, au cœur de la question des pratiques gouvernementales dans l'Église aux derniers siècles du Moyen Âge, à savoir : « Le conflit d'autorité dans l'Église : pape et concile, du début du pontificat de Boniface VIII à la fin du concile de Bâle ».

Pour les 81 copies corrigées, la moyenne s'établit à 9,4, ce qui est un peu moins bien que l'année précédente (9,8), mais au-dessus des moyennes des années 2010 et 2011. La répartition des notes fait cependant apparaître de grandes distorsions avec plus d'un quart (22) de copies faibles (notées entre 02 et 06), un quart (20) notées entre 07 et 09, le reste (39 copies) ayant obtenu ou dépassé la moyenne : parmi elles, 18 ont été notées 14 ou plus, cinq ayant obtenu la note de 16 et une copie l'excellente note de 18.

Par rapport à l'année dernière, les invites du jury à soigner l'introduction n'ont pas toujours été suivies d'effet, trop de copies négligeant de définir les termes du sujet et de proposer une véritable problématique. Certains candidats, voulant bien faire, sont tombés dans le travers de remonter très haut dans le temps pour définir le pouvoir pontifical, ce qui aboutit à des introductions disproportionnées et maladroitement. D'autres ont tendance à vouloir fournir dès l'introduction des indications et des éléments d'informations – par exemple sur les penseurs ou les conciliaristes – qui doivent être

réservés à la démonstration. On notera que les bonnes copies ont su problématiser correctement le sujet, signe d'une bonne maîtrise des enjeux ecclésiologiques de la question.

Le jury était ouvert à tout plan, même s'il apparaît que le plan chronologique était sans doute le plus adapté. La majeure partie des copies a d'ailleurs fait ce choix. Dans cette optique, la première partie devait être dédiée à la période d'avant le Grand Schisme en s'attachant à montrer comment le développement des idées conciliaires se nourrissait de la confrontation avec les idées théocratiques et de la critique de la centralisation pontificale. La deuxième partie devait analyser le conciliarisme en pratique, c'est-à-dire montrer comment la voie conciliaire s'est imposée après l'échec des voies de fait, de cession et de convention pour sortir de la crise schismatique. L'écueil à éviter était de rentrer dans le détail des événements du Grand Schisme. Il fallait en fait montrer comment les idées conciliaires ont d'abord reçu un début d'application à Pise, avant d'être appliquées à Constance. Le Schisme sert finalement de laboratoire, les penseurs devant désormais passer du monde des idées à celui, concret, des problèmes à résoudre. La troisième partie devait se consacrer à la période qui suit Constance et s'articuler autour de la question de la difficile application des principes qui y avaient été définis. À la fin définitive du Concile de Bâle, c'est finalement une nouvelle conception « monarchiste » de l'Église qui l'emporte, dont le Jubilé de Rome, organisé en 1450 par Nicolas V, est le symbole, une image sur laquelle certains candidats ont judicieusement conclu. Les copies devaient montrer comment les divisions de Bâle, l'intransigeance de certains conciliaristes ont aidé au triomphe de l'idée selon laquelle le pape, chef de l'Église, est bien le premier représentant de la communauté, non l'assemblée du concile.

D'une manière générale, la trame chronologique et les grands événements relatifs à la théocratie, à la papauté d'Avignon et aux conciles sont connus, même si certaines copies font l'impasse sur le concile de Pise, qui fait pourtant actuellement l'objet d'une réévaluation, et si d'autres, plus faibles, ne maîtrisent pas la chronologie et le cadre général de l'évolution des rapports entre pape et concile. Plus fondamentalement, c'est l'étude des idées théocratiques et des idées conciliaires ainsi que des penseurs qui les ont portées qui a été le moins bien réussie, certaines copies négligeant totalement cet aspect essentiel du sujet, aboutissant à des présentations totalement descriptives. Sur les thèses conciliaires, on attendait notamment que soient évoquées les sources sur lesquelles elles s'appuient (droit canon avec les interdictions faites au pape de dispenser contre certains décrets d'un concile général et tradition canoniste du *Quod omnes tangit* ; théorie corporatiste de l'Église). Si, dès avant le Grand Schisme, des voix se sont élevées pour qu'une plus grande place soit accordée au concile dans le gouvernement de l'Église, on attendait que soient mises en évidence les thèses de Marsile de Padoue et de Guillaume d'Ockham, absents, pour surprenant que cela puisse paraître, de bien des copies. Au moment du Schisme, les théoriciens de l'université de Paris, qui jouent un grand rôle dans la réflexion, devaient faire l'objet d'une présentation (Conrad de Gelnhausen, Henri de Langenstein, Pierre d'Ailly, Jean Gerson) et leurs thèses d'une évocation précise qui permette de comprendre comment, entre autres, l'idée de réforme, devant les effets du Schisme (deux obédiences, accentuation de la centralisation en matière de disposition des bénéfices, renforcement de la fiscalité), est progressivement devenue partie prenante des thèses conciliaires. Sur la réflexion et les applications des idées conciliaires, les copies ont insuffisamment évoqué les questions pratiques auxquelles les conciliaristes ont été confrontés : par exemple, la composition du concile doit-elle se limiter à l'ensemble des seuls prélats, ou s'élargir à d'autres membres du clergé (théologiens, universitaires, représentants de chapitres, etc.), voire, pour certains (les disciples de Marsile de Padoue), à l'ensemble des fidèles ? Quant à la permanence du

concile comme structure de gouvernement, elle a été au cœur des réflexions de Constance, et on attendait que le décret *Haec Sancta* et surtout le décret *Frequens* fassent l'objet d'une étude minutieuse, ce qui est loin d'avoir été toujours le cas. Concernant le reflux des principes conciliaires et la réassurance pontificale dont Eugène IV est l'un des artisans, les copies ont dans l'ensemble bien analysé en quoi l'union avec l'Église grecque a conforté l'image du pape et aidé à son prestige. En revanche, beaucoup de copies ont négligé ou insuffisamment mis en avant les conséquences de l'échec des idées conciliaires pour l'organisation des églises nationales. Rappelons que cet échec profita aux souverains qui ont souvent su s'imposer comme les interlocuteurs du clergé de leur pays. En France, le conciliarisme s'est conjugué avec le gallicanisme, et on attendait qu'il en soit fait mention en fin de copie.

Les bonnes copies ont su mettre en perspective ces différentes dimensions du sujet. Sensibles au questionnement récent des historiens et aux sources, elles ont souvent bien replacé le conflit d'autorité qui traverse l'Église dans le contexte politique du temps, marqué par le développement de ce que Bernard Guenée appelait les « idées démocratiques ».

Sur le plan de la forme, le jury ne peut que répéter ce qu'il a dit les années précédentes, signe que les choses progressent peu en la matière : trop de copies présentent des fautes grammaticales graves (fautes d'accord, incapacité pour certains à conjuguer correctement le passé composé avec des participes passés fautifs) et des fautes d'orthographe, y compris pour des mots spécialisés ou des noms propres (« Église galicane », « obédience », « Jubilé », « concil », « soucis », « souverain pontif », « Guillaume de Cannes » pour Guillaume d'Ockham (!), « Immatriculée Conception » (!), « voix de cession », « esprit sain »). Cette année, plusieurs copies ont abusé d'un style familier et surtout du futur de narration. On reprochera également à certains d'avoir sur l'état de l'Église une vision alarmiste, inacceptable, qui reprend sans aucun esprit critique les descriptions des réformateurs du Moyen Âge, en évoquant une Église « décadente » et « corrompue », dévorée par « la gangrène du népotisme » ! Par ailleurs, disons, une fois pour toutes – la même faute avait été relevée l'année dernière –, que l'université de Paris à la fin du Moyen Âge n'est pas la Sorbonne !

Dans les précédents rapports, le jury invitait les candidats à parfaire leur connaissance par des lectures qui devaient venir en complément du cours magistral. À l'évidence, certains candidats ont suivi le conseil, puisqu'ils parviennent à restituer des interprétations récentes. Le jury ne peut qu'encourager les futurs candidats à suivre cet exemple et à lire manuels spécialisés et monographies, voire quelques articles fondamentaux, facilement accessibles.

Jury : Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; Mme Élisabeth LALOU, professeur à l'Université de Rouen ; M. Olivier MATTÉONI, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

3. HISTOIRE MODERNE

Programme : Les campagnes en France, du début du XVI^e siècle à 1815.

Sujet : commentaire de document

Mémoires de Louis Simon, étaminier dans le Maine (1741-1820)

Nouveautés arrivées durant ma vie en France

J'ai vu aligner la grande route du Mans à La Flèche à travers les champs, les prés et les landes. Ce fut le peuple qui fit cette route à la corvée. Les fermiers charriaient les pierres et les autres les cassaient et tiraient de la terre, puis les plaçaient sur la route. Elle a été commencée à la Fontaine^[1] l'an 1750. Cela ruina le peuple. Les domestiques des nobles, des moines et moines, et des prêtres en étaient exempts aussi bien comme de la milice. La route n'a été finie ici que dix ans après son commencement. Ceux qui manquaient à la corvée au mois de mars et d'avril de chaque année, on les mettait en prison à leurs frais et dépens.

C'est vers l'an 1754 que l'on a commencé à ferrer les souliers dans ce pays. Ici auparavant on y mettait des chevilles de bois seulement au talon, et on se moquait d'abord de ceux qui y mettaient des clous, les appelants chaudronniers et ferronniers. Mais à présent on met de petits fers d'âne sous le talon.

J'ai vu le commencement des cotons et cotonnades. Les dames les plus riches s'en paraient d'abord, puis les femmes du commun et enfin les domestiques et même les pauvres. Ensuite les toiles d'Orange et les indiennes sont aussi venues à la mode chez les grandes dames et puis chez les autres comme on les voit à présent. On ne voyait point d'habits de drap que chez les nobles. Avant que les grandes routes fussent faites, le peuple n'était habillé que de serge sur fil. Encore les plus aisés, les autres n'étaient habillés que de toile barrée noir et blanc et quelques-uns de berluche^[2]. Ce sont les grandes routes qui ont facilité le commerce et qui nous ont procuré les marchandises étrangères, attendu que les transports n'étaient pas si chers. Mais si ces chemins nous procurent de l'aisance, nous devons en avoir bien de l'obligation à nos ancêtres car il leur en a bien coûté. Un fermier de la Segrèrie étant mort, sa corvée point faite et devant deux fermes à Madame veuve Dorvaux, elle fit tout saisir chez lui pour être payée, mais elle fut obligée de faire voiturier onze toises et demie de pierre qui était la corvée du fermier pour l'année. Il lui en coûta 300 l. et il ne payait que 200 l. de ferme et 69 l. de taille, le sel 13 sous la livre et la dîme à la quinzième gerbe. Les journaliers à six sous la journée avaient deux toises de pierre à bêcher par chaque année pour leur corvée. Chacun faisait sa corvée bon gré mal gré mais pas sans murmure. La misère était si grande dans ce temps-là sous le règne de Louis XV – *mais Louis 14 avait commencé la misère, il a fait la guerre pendant plus de 50 ans* – que quand on voyait une pièce de six livres à un homme, on l'appelait le père aux écus. Aucun ne portait de montre que les seigneurs et les curés, car les vicaires n'avaient pas le moyen d'en acheter, elles étaient trop chères.

Vers l'an 1750. J'ai vu le commencement des truffes ou pommes de terre. Les premières étaient rouges et longues. Elles étaient âcres puis les truffes blanches ou patates vinrent qui étaient plus douces. Vers le même temps vint aussi des truffes rondes que l'on appelait truffe de lion, ensuite est venu les truffes jaunes qui sont les meilleures de toutes par leur douceur. Il y a aussi des truffes noires mais elles rapportent peu. Je ne dirai rien du bien que nous a fait ce fruit, tout le monde le connaît dans ce pays-ci.

Dans le même temps nous vint aussi le turquis^[3]. D'abord on ne savait pas le cultiver, on en plantait dans les jardins sans rien leur faire, puis on essaya d'en mettre dans les champs et de leur faire du guéret^[4] dont on a bien réussi. Ce fut de même pour les truffes : à force que le cultivateur s'est expérimenté, il a trouvé le secret d'en cueillir beaucoup.

L'an 1757, j'ai vu dans le lac des Soucis 32 cygnes et 10 cigognes dans la lande.

Sous l'empereur Napoléon 1er on a commencé à porter les cheveux à la Titus en France. Vers l'an 1790

l'on commença dans ce pays ici à porter de grandes culottes ou pantalons. C'est au commencement de la Révolution que l'on a pris la mode des grandes ou pantalons. Avant on avait des culottes à jarretière et courtes.

Les sapins ne sont ici guère plus anciens que moi. Quand je suis venu au monde, il n'y en avait peut-être pas un cent dans la Fontaine. Encore ce n'était que sur les terres du Maurier. Il paraît que c'est M. Dorvaux, le grand-père à celui que j'ai vu et qui était de mon âge, *mort en 1792 et dont M. Darlange a épousé la fille*, qui les a fait venir de Bordeaux parce qu'on les nomme sapins de Bordeaux, car il y a quatre ou cinq espèces de sapin, mais le nôtre est le plus profitable parce qu'il croît et végète le mieux. C'est un grand bonheur que le sapin se soit multiplié dans ce pays ici, car l'autre bois serait d'une cherté extrême, car malgré cela il est bien cher au prix qu'il était dans la jeunesse de mon grand-père, car il m'a dit avoir acheté dans le minière^[5] de bons fagots à trente sous le cent et dix sous pour les amener.

J'ai vu aussi le commencement des fromages faits dans ce pays ici. Je pouvais avoir quinze ans quand une femme de la Suze vint demeurer dans le bourg de la Fontaine. Ce fut la première qui vendit du lait caillé car avant on le donnait aux pauvres ou aux cochons. Elle inventa aussi de faire des fromages qu'elle vendait un sou la livre ou la potée de lait deux liards et on faisait le fromage soi même.

J'avais environ 40 ans quand les premiers moulins ont été introduits dans le Maine pour nettoyer les grains. Avant on se servait de vans ou de cribles.

Avant que la grande route fut faite, il n'y avait aucun voiturier ici que les fermiers, on ne voyait à la campagne ni chevaux ni charrette, c'était les ânes qui portaient et faisaient tout le service de la campagne. Comme il n'y avait pas de rouliers, c'était les métayers qui approvisionnaient les villes et les bourgs pour le bois et les boissons.

Événement de la Révolution en ce qui me regarde particulièrement et quelques autres articles dont j'ai connaissance.

Comme j'avais été onze ans voyer pour faire travailler les habitants aux corvées des grandes routes comme j'ai dit ci-dessus, et après avoir fait démission, je pris le bureau de l'impôt sur les huiles, ce qui m'exempta aussi de toutes charges de paroisse. Mais en 1787, la charge de syndic (qui représentait celle de maire) vint à vaquer. M. le curé, M. Dorvaux et Madame l'abbesse qui était seigneur ou Dame de paroisse, m'engagèrent d'accepter le syndicat. J'eus beau dire que j'en étais exempt par mon bureau, je fus obligé d'y consentir, me disant qu'il se préparait des affaires terribles dans le gouvernement et que l'impôt sur les huiles allait être aboli avec bien d'autres, qu'il allait y avoir une grande réforme en France et qu'il était besoin d'avoir un homme éclairé, judicieux et humain pour syndic, je les remerciai des qualités qu'ils m'honoraient en disant que je n'étais pas capable de gérer tant d'affaires comme ils m'en annonçaient, mais ce que je leur dit pour me défendre ne servit de rien, je fus obligé de céder à leur grandeur.

« Manuscrit de Louis Simon », dans Anne Fillon, *Louis Simon étaminier (1741-1820) dans son village du Haut-Maine au siècle des Lumières*, Doctorat de 3ème cycle, Université du Maine, 1982, t. I, p. 66-68.

[Note : l'orthographe et la ponctuation ont été modernisées ; les passages en italiques sont ajoutés en marge dans le texte original]

[1]. La Fontaine-Saint-Martin, actuellement dans la Sarthe, arrondissement de La Flèche.

[2]. Ou « breluce » : étoffe commune à trame de laine et chaîne de fil.

[3]. Ou « blé de Turquie » : il s'agit du maïs.

[4]. Premier labour.

[5]. Partie du bois autrefois exploitée pour les forges.

Cette année encore, l'épreuve écrite a été un commentaire de document sur la question au programme. 81 candidats ont composé, soit une augmentation d'un tiers par rapport à l'année dernière. La moyenne générale, en revanche, est sensiblement inférieure et ne s'établit qu'à 7,90. Les notes vont de 2 à 15 ; 22 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 10, et 26 une note inférieure ou égale à 6.

Dans l'ensemble, les copies ont paru assez ternes. Aucune ne se distinguait par une qualité de style particulière, alors qu'à ce point de vue et même à celui de la seule écriture, plusieurs laissaient à désirer. La majorité des copies présentaient les défauts traditionnels du commentaire de texte, contre lesquels les étudiants sont pourtant mis en garde dès leur apprentissage de l'exercice : soit la récitation d'un cours ou le collage de fiches (par exemple sur les systèmes de faire-valoir, sur la seigneurie, sur l'agromanie, sur la proto-industrialisation) sans rapport avec le texte, soit la paraphrase sans explication ni apport de connaissances utiles à la compréhension du texte.

Trop souvent, le manque d'attention au texte a empêché de comprendre la logique mémorielle de cet extrait, dans lequel la route royale cristallise toutes les manifestations du changement et de la diffusion des nouveautés : elle n'a souvent été évoquée que superficiellement. Peu de candidats ont su expliciter les allusions du texte à la corvée royale qui a été souvent confondue avec la corvée seigneuriale, bien peu ont su mentionner l'existence des ponts et chaussées et la programmation de la route royale, encore moins les techniques de sa construction, parfois ramenées à celle d'une voie romaine. Une poignée seulement de candidats a su identifier correctement l'activité de Louis Simon. Mais la plupart ont consacré des paragraphes entiers à l'histoire de la production agricole ou industrielle, sans remarquer que Louis Simon évoque les nouveautés d'abord dans une logique de consommateur. En raison d'une assez grande méconnaissance des institutions rurales et notamment des réformes municipales de la fin de l'Ancien Régime, le jeu des pouvoirs au village, articulé dans le texte sur la position d'interface occupée par Louis Simon, n'a souvent pas été bien compris. Faut-il aussi rappeler que l'histoire ne connaît pas de téléologie ? Trop de candidats ont artificiellement associé par un lien de causalité, l'évocation des nouveautés et des innovations dans la première partie du texte, à celle de la situation politique nouvelle dans la deuxième partie, comme si, pour Louis Simon, toutes ces nouveautés en matière de consommation avaient abouti à la Révolution. Certains ont eu aussi la naïveté de juger la qualité d'information du texte à l'aune d'un manuel d'histoire rurale contemporain, reprochant à Louis Simon son ignorance. Il semble enfin que, chez quelques-uns, la situation de concours ait levé toute inhibition. Le jury a ainsi découvert que le coton poussait en Mayenne, que celle-ci est une province du Nord-Est de la France, que les cochons avaient perdu leurs poils et viré du noir au rose à force de manger du maïs...

Sans surprise, le jury a donc valorisé les copies dont l'introduction contextualisait le texte de manière satisfaisante et en donnait une analyse correcte et synthétique, celles dont le plan savait mettre en valeur le point de vue de Louis Simon autour des trois thèmes principaux de la route, des nouveautés et des pouvoirs au village.

Jury : M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bernard HOURS, professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 ; M. Jean-Marie LE GALL, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne

4. VERSION LATINE

Il est imprudent de souhaiter vivre trop longtemps.

« Da spatium uitae, multos da, Iuppiter, annos. »
Hoc recto uultu, solum hoc, et pallidus optas.
Sed quam continuus et quantis longa senectus 190
plena malis! Deformem et taetrum ante omnia uultum
dissimilemque sui, deformem pro cute pellem
pendentisque genas, et talis aspice rugas
quales, umbriferos ubi pandit Thabraca¹ saltus,
in uetula scalpit iam mater simia bucca. 195
Plurima sunt iuuenum discrimina, pulchrior ille
hoc atque ille alio, multum hic robustior illo.
Vna senum facies : cum uoce trementia membra
et iam leue caput madidique infantia nasi ;
frangendus misero gingiua panis inermi. 200
Vsque adeo grauis uxori natisque sibique,
ut captatori moueat fastidia Cosso².
Non eadem uini atque cibi torpente palato
gaudia ; nam coitus iam longa obliuio, uel si
coneris, iacet exiguus cum ramice³ neruus 205
et, quamuis tota palpetur nocte, iacebit.
Anne aliquid sperare potest haec inguinis aegri
canities ? Quid quod merito suspecta libido est
quae uenerem adfectat sine uiribus? Aspice partis
nunc damnum alterius. Nam quae cantante uoluptas, 210
sit licet eximius, citharoedo siue Seleuco⁴
et quibus aurata mos est fulgere lacerna ?
Quid refert, magni sedeat qua parte theatri,
qui uix cornicines exaudiet atque tubarum
concentus?

Juvénal, *Satire X*

1 Ville côtière d’Afrique du Nord.

2 Cossus est un captateur de testaments inconnu de nous.

3 « Varicocèle » : dilatation variqueuse touchant les organes génitaux masculins.

4 Sans doute un musicien connu au temps de Juvénal.

Juvénal passe pour un auteur difficile. En réalité, si le satiriste use d’un lexique

raffiné, pour ne pas dire spécialisé, sa syntaxe est en revanche plutôt simple et claire, et ses phrases sont courtes et bien frappées. La structure de la satire X est sans surprise. C'est le détail des tableaux qui la composent qui en font la saveur : les mortels fatiguent les dieux de vœux déraisonnables, comme la puissance, la longévité, l'éloquence, la beauté, etc. Ces vœux sont traités successivement par le poète, de façon à ce que l'homme perde ses illusions sur le bonheur qu'il retirerait à les voir exaucés. Il en est ainsi de la longévité, qui fait l'objet de notre texte. La vieillesse est non seulement un naufrage, comme l'a dit un grand homme, mais une existence prolongée peut également voir survenir plus de malheurs qu'une vie brève : Pompée n'aurait-il pas gagné à mourir plus jeune ? C'est sur ce lieu commun que s'achève le vœu de longue vie dont nous avons ici un extrait.

v. 188-189. Le texte commence *ex abrupto*, avec les vœux de celui qui souhaite vivre longtemps. *Da spatium uitae* (v. 188) ne signifie pas « donne-moi le temps de vivre » mais « du temps à ma vie », « une longue vie ». Quant à *multos annos*, c'est tout simplement le COD de *da* (« donne-moi un grand nombre d'années »). Quelques-uns en ont fait, à tort, un complément de temps à l'accusatif.

Au vers 189, pour *recto uultu* et pour *pallidus*, nous avons admis plusieurs traductions. Selon nous, *recto uultu* et *pallidus* s'opposent. Les premiers mots marquent la bonne santé ou la jeunesse, *pallidus* évoque naturellement la maladie, ce qu'il faut peut-être préciser : « que tu aies le visage de la santé ou qu'il soit pâli par la maladie ». *Optas* signifie « tu souhaites » et non « tu choisis ».

v. 190-191. Peu d'erreurs ici (voir ci-après pour *malis*). Pourtant, nombre de candidats oublient de donner sa pleine valeur à *quantus* : « que de grands maux... ».

v. 191-195. Il convient d'abord de mettre en lumière méthodiquement la construction de cette phrase. Dans beaucoup de copies, les accus. *uultum*, *pellem* et *genas* demeuraient en suspens, alors même que l'on avait bien compris (mais ce n'était pas toujours le cas) que *rugas* est le COD de l'impératif *aspice*. Or tous les accus. énumérés ci-dessus sont aussi les COD du même verbe. « Vois ce visage difforme », etc. Nous avons apprécié les copies où l'on faisait une distinction très nette entre *pellis* et *cutis* : « ce cuir repoussant en guise de peau ». *Pendentis* est un accus. déterminant *genas* : cette forme devrait être connue de tous et ne pas être confondue avec un gén. (nous avons trouvé : « les joues de cet homme flasque »).

Aux vers 193sq., la corrélation *talis* (encore un accus.)... *qualis* a dérouté certains candidats – qui n'ont même pas tenu compte des virgules qui suivent *qualis* et *saltus* (cela donnait parfois : « des rides pareilles au défilé de Tabratha », une comparaison qui serait pour le moins étrange). En fait, *qualis* est le COD de *scalpit* (« semblables à celle que gratte la mère guenon... »). Nous avons d'ailleurs été surpris de trouver si peu souvent cette traduction correcte de « guenon », en regard d'innombrables « mères singes ». Quant à la construction, elle a égaré bien des candidats. Les connaissances métriques les plus élémentaires auraient permis d'identifier le nominatif *simia*. Traduisons : « semblables à celles qu'une mère guenon gratte sur son vieux museau ».

Au vers 194, il y eut quelques difficultés pour traduire *saltus*. Les singes fréquentant volontiers les arbres, on ne peut guère traduire *saltus* que par « forêts » (*umbriferos* : « ombreuses »). Attention à ne pas dissocier *umbriferos* de *saltus* (nous avons trouvé : « des rides telles qu'elles font de l'ombre » !).

v. 196-197. Le sens de *discrimen* doit être précisé. Non pas les « distinctions de la jeunesse », ce qui manque de clarté, mais les « signes distinctifs », les « marques ». Ensuite, il fallait traduire les pronoms démonstratifs avec rigueur. Tous les candidats

n'ont pas vu que *alio* et *illo* étaient des compléments du comparatif. On peut traduire : « celui-ci est plus beau que celui-là et celui-là qu'un autre ; untel est beaucoup plus robuste que tel autre » (*multum* a parfois été omis).

v. 198-200 Il faut traduire *una* par « un seul », « unique » (« les vieillards n'ont qu'un seul visage »). *Leue caput* : bien que cette traduction ne soit pas absurde, *leue caput* ne signifie pas ici « tête légère » (avec l'idée, sans doute, que les vieillards auraient peu de mémoire), mais plutôt « crâne lisse » (les autres traits mentionnés dans la phrase sont physiques). *Madidi infantia nasi* a été compris de diverses manières, et nous avons fait preuve de quelque indulgence pour certaines traductions, à condition qu'elles ne fussent pas absurdes. Juvénal évoque manifestement le nez qui coule sans arrêt, sous l'effet de rhumes chroniques. Cela, à ses yeux, rapproche le vieillard du nourrisson (*infans*). Une traduction littérale est ici impossible. On proposera : « le nez humide comme celui d'un nourrisson » (*infantia* est un nomin.).

La dernière partie de la phrase présente un adj. verbal et son complément, ce que beaucoup ont négligé. *Gingiua* est un abl. de moyen : « le pain que ce malheureux doit briser de sa gencive édentée ».

v. 201-202. *Gravis* signifie que notre homme est devenu un « poids » (presque un boulet). Oublions ceux qui ont traduit *natis* par « fesses », et non par « enfants ». Le texte est parfois grivois, mais pas ici, puisque nous sommes dans une séquence énumérant des personnes (*uxori... sibique*). Autre erreur : la corrélation *adeo ut* n'a pas toujours été identifiée. Une erreur en entraînait une autre : une traduction que nous avons trouvée (« et jusqu'à ce que cela devienne pénible ») ignorait non seulement cette corrélation, mais faisait de *gravis* un neutre.

v. 203-206. Le début de la phrase a causé peu d'erreurs, mis à part quand on voyait un datif dans *palato*. L'allusion grivoise, mais triste, à la torpeur du membre viril qui affecte le vieil homme a été généralement bien comprise, de même que le sens sexuel de *coitus*, de *neruus* et de *palpare* (nous avons trouvé la traduction heureuse de « besogner »). Dans le pire des cas, certaines traductions étaient maladroites et prêtaient à sourire (sauf le 'monstre' « gisera » pour traduire *iacebit*).

v. 207-208. *Canities* a souvent fait contresens. Le traduire par « blancheur » ne pouvait qu'y conduire. Il s'agit manifestement du sens figuré de « décrépitude » (celle de son « aine malade »). *Canities* ne peut être que le sujet de cette phrase. Certains, méconnaissant peut-être la 5^e déclinaison, sont tombés dans l'erreur (« peut-il espérer quelque chose pour la blancheur de son aine ? »).

v. 208-209. *Quid quod* signifie : « que dire encore du fait que / de ce que ». Certains ont bien compris cette interrogation, mais d'autres l'ont traduite à tort par « pourquoi ».

v. 209-210. *Damnum alterius partis* a suscité des erreurs : *damnum* veut dire « défaillance », tandis qu'*alterius partis* peut être traduit par « l'autre partie du corps », puisqu'il va être question de la surdité.

v. 210-212. L'ordre des mots, ou plutôt sa liberté en poésie, a troublé bien des candidats. Ils devraient donc s'y habituer avant le concours : la disjonction *cantante... citharoedo* n'empêche pas ces deux mots d'être un ablatif absolu, dont le deuxième sujet est *Seleuco* : « quel plaisir y a-t-il pour lui, lorsque chantent un citharède – tout excellent qu'il est – ou Séleucus... A ce propos, nous aimerions que les noms propres soient rendus avec plus de soin que ce n'est le cas ; nous avons sanctionné (légèrement) les copies qui traduisaient *Seleuco* par... Seleuco, comme s'il s'agissait d'un nominatif (même remarque pour Cosso, plus haut, alors que le mot de Cossus figure dans la note 2). *Aurata lacerna* (« manteau [ou tunique] dorée ») évoque les habits éclatants des artistes, presque des 'habits de lumière'.

v. 213-215. L'expression *quid refert* n'est pas toujours connue des candidats (« qu'importe » et non « que rapporte-t-il »), et la fin du texte a provoqué bien des erreurs. Celle qui amenait à traduire *cornicines* par corneilles (au prix d'une méconnaissance de la 3^e décl. : *cornix* donnerait *cornices* à l'accus. pl.). Que diable viendraient faire des corneilles dans un orchestre ? Encore une fois, un texte ne doit pas être traduit à l'aveuglette – ni d'ailleurs avec une loupe. Il faut tenir compte du contexte et des séquences de mots. Or *cornicines* est sur le même plan que *tubarum concentus*. *Tuba* est la trompette tandis que *cornicen* est le « joueur de cor ». Encore faut-il, pour bien comprendre la suite des substantifs, lire correctement *tuba* (parfois confondu avec *turba*). A signaler enfin, une erreur de temps : *exaudiet* traduit par un présent. Des défaillances que nous retrouverons à l'oral...

Pour finir, nous signalerons quelques erreurs grossières et parfois, hélas, fréquentes :

v. 191. *Malis* que l'on a tiré du verbe *malle*, sans tenir compte, là encore, du contexte. Cela n'a aucun sens dans la phrase (que devient *plena*, si *malis* est un verbe ?), mais cette forme provient bien sûr de *malum* (« pleine de maux »).

v. 198. *Vna senum facies* traduit par : « un seul visage pour six personnes ». Quel sens aurait ici le gén. pl. de *seni* ? Pourquoi six personnes ?

v. 200. Dans *usque adeo grauis, adeo* traduit par : « je vais ». On tombe alors dans le non-sens.

v. 207. *Anne* traduit par ... le prénom Anne. Une révision des interrogatifs semble s'imposer.

v. 209. L'éternelle confusion *uis / uir*. Que peut bien vouloir dire « l'amour sans les hommes » (sic) ?

D'une manière générale, beaucoup ne tiennent pas compte de la ponctuation, même si elle est forte. On trouve aussi des confusions assez fréquentes entre le masc. et le neutre, entre le datif et l'ablatif (*torpente palato*).

Nous n'avons pas voulu dresser ici une liste de perles, mais simplement donner quelques indications. En cours d'année, lorsque le futur candidat se sent défaillant sur certains points, il lui faut établir une liste de ces défaillances, et engager un programme de révisions grammaticales, dans le manuel qu'il utilise.

La moyenne est à 10,57 et les notes s'étagent de 0 à 19,5/20.

Jury : M. Jean-Denis BERGER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

5. THÈME LATIN

Misère d'Auguste ¹

Auguste, après avoir soumis ses concitoyens et détruit ses rivaux, régit durant quarante ans le plus grand empire qui ait existé ; mais tout cet immense pouvoir l'empêchait-il de frapper les murs de sa tête et de remplir son vaste palais de ses cris, en redemandant à Varus ses légions exterminées ? Quand il aurait vaincu tous ses ennemis, de quoi lui auraient servi ses vains triomphes, tandis que les peines de toute espèce naissaient sans cesse autour de lui, tandis que ses plus chers amis attentaient à sa vie et qu'il était réduit à pleurer la honte ou la mort de tous ses proches ? L'infortuné voulut gouverner le monde, et ne sut pas gouverner sa maison ! Qu'arriva-t-il de cette négligence ? Il vit périr à la fleur de l'âge son neveu, son fils adoptif, son gendre. Lui-même enfin, dernier reste de sa malheureuse famille, fut réduit par sa propre femme à ne laisser après lui qu'un monstre pour lui succéder. Tel fut le sort de ce maître du monde tant célébré pour sa gloire et son bonheur.

Rousseau, *Émile*, 1762.

¹. Ne pas traduire le titre.

Le jury a examiné 60 copies, soit 20 de plus que l'an dernier (on s'est félicité de voir augmenter le nombre de candidats ayant choisi le thème latin comme option). Il les a notées de 00,5/20 à 19,5/20. Il en a noté seize entre 15/20 et 19,5/20, treize entre 10/20 et 14,5/20, dix-sept entre 05/20 et 09,5/20, et quatorze entre 00,5/20 et 04,5/20. La moyenne s'établit à 09,81/20. Parmi les 30 candidats de la section A déclarés admissibles, 20 avaient choisi le thème latin pour option, et seuls deux d'entre eux y ont obtenu une note inférieure à 10/20.

Le sujet, emprunté à Rousseau, était d'un grand classicisme et n'aurait dû poser aucun problème de compréhension. Aussi bien le but du jury n'est-il pas tant de confronter les candidats à des textes difficiles que de vérifier leur aisance dans le maniement de la langue latine et leur capacité à produire un énoncé latin non seulement correct grammaticalement, mais encore conforme à l'usage des grands prosateurs de l'époque classique, ce que les meilleures copies manifestaient clairement. À l'inverse, les plus faibles d'entre elles étaient en grande partie agrammaticales. L'une d'entre elles était même rédigée dans un curieux mélange d'italien et d'occitan qui a laissé le jury perplexe quoiqu'il lui fit revivre les meilleurs passages de Merlin Cocai et de Rabelais.

Compréhension du texte français

Comme on s'y attendait, le texte n'a posé que peu de problèmes de compréhension. Signalons toutefois quelques points délicats. Le verbe « redemander » (« en redemandant à Varus ses légions exterminées ») peut avoir deux sens différents selon la valeur qu'y prend le préfixe : « demander une nouvelle fois » (*iterum poscere*) et « demander la restitution » de quelque chose (*reposcere*). C'est évidemment le second sens qu'il fallait ici privilégier, mais cela supposait de s'abstraire des lexicques, notamment de celui d'Édon, pour s'appuyer sur des connaissances historiques que tout bon candidat au concours A devrait avoir : il s'agissait évidemment des légions qu'Auguste avait confiées à son parent Varus, avec pour mission de pacifier la Germanie, et qui furent partiellement détruites par Arminius en 9 ap. J.-C.

Dans le même passage, on aurait dû se demander qui le possessif « ses » pouvait représenter : Auguste redemandait-il ses propres légions ou celles de Varus ? Il fallait, là encore, faire appel à des connaissances historiques. L'anecdote célèbre, rapportée par Suétone (*Vie d'Auguste*, 23, 4) dit que le prince, consterné par la défaite de son général, se frappait la tête contre les murs en hurlant *Quintili Vare, legiones redde !* ce que l'on traduit généralement par « Varus, rends-moi mes légions ! ». Il s'agissait donc bien des légions d'Auguste, ce qui, dans ce contexte, supposait l'emploi d'un possessif réfléchi (*dum legiones suas a Varo reposcit*). Mais le jury a, sur ce point, usé de mansuétude, considérant que l'on parlait souvent du « massacre des légions de Varus », ce qui pouvait, à la rigueur, autoriser aussi l'emploi non réfléchi du génitif du pronom de rappel (*dum a Varo legiones eius reposcit*).

La subordonnée « quand il aurait vaincu tous ses ennemis » n'est pas une temporelle, mais une concessive (= « quand bien même », « même si »), à introduire, en latin, par une conjonction telle que *tametsi, etiamsi* etc. Les deux conditionnels passés (« aurait vaincu », « auraient servi ») marquaient évidemment un irréel du passé, à rendre, en tant que tel, par un subjonctif plus-que-parfait (*etiamsi aduersarios suos omnes uicisset*).

On a été étonné de constater que la formule idiomatique « de quoi lui auraient servi ses vains triomphes » (= « à quoi lui auraient servi... ») échappait à une partie des candidats, qui ont tenté de rendre cette préposition « de » par un génitif latin, ce qui menait au non-sens.

Autre difficulté liée à la préposition « de », elle n'a pas exactement le même sens dans la phrase « Qu'arriva-t-il de cette négligence ? » (= « Qu'arriva-t-il par suite de cette négligence ? ») que dans un énoncé du type « Qu'arrivera-t-il de moi ? » (= « Que m'arrivera-t-il ? »). Le substantif « négligence » ne devait donc pas se traduire au datif, mais sous forme d'un complément de cause (*propter hanc negligentiam*) à défaut d'une formulation plus idiomatique (*Quam eius incuriam quae secuta sunt ?*).

Le mot « neveu », on le sait, fait partie des pièges de la langue française classique, où il désigne tantôt le « petit-fils » (sens étymologique), tantôt le fils du frère ou de la sœur. Dans la phrase « Il vit périr son neveu », il convenait, encore une fois, de mobiliser quelques connaissances de culture historique générale pour parvenir à la juste traduction : bien qu'Auguste ait effectivement perdu ses deux petit-fils, les Princes de la Jeunesse Caius et Lucius Césars, le singulier invitait à considérer qu'il s'agissait d'un autre personnage, le célèbre Marcellus, fils aîné d'Octavie, elle-même sœur d'Auguste, et dont l'empereur voulut faire son successeur avant qu'une maladie ne le lui enlevât à l'âge de dix-neuf ans (on aurait pu penser au célèbre vers du chant VI de l'*Énéide* : *Tu Marcellus eris !*). Il convenait donc de traduire le terme par *sororis filius* (on a accepté par mansuétude *fratris filius*), et non par *nepos* (qui, jusqu'à Suétone, ne désigne qu'un « petit-fils »).

Dans le même passage se posait la question de savoir à qui se rapportait le complément « à la fleur de l'âge » (« il vit périr à la fleur de l'âge son neveu, son fils adoptif, son gendre »). En fait, il ne pouvait s'agir que de la fleur de l'âge des défunts, non de celle d'Auguste, et tout concourait à l'indiquer : le bon sens, l'ordre des mots (qui n'est pas « il vit, à la fleur de l'âge, périr son neveu... ») et l'Histoire, car on sait qu'à l'exception de Tibère, qui lui succéda effectivement et dont il sera question un peu plus loin dans le texte, les successeurs qu'Auguste s'était désignés sont tous morts prématurément, comme ce fut le cas de Marcellus, de Drusus et d'Agrippa, à qui Rousseau fait allusion sans les nommer.

Signalons enfin — s'il ne s'agit pas d'un simple barbarisme ou d'une mauvaise utilisation des lexiques — une erreur d'interprétation qui a mis le jury en joie. Dans le groupe « remplir son vaste palais de ses cris », le mot « palais » a été traduit une fois ou

deux, non par *Palatium*, comme on l’attendait, mais par *palatum*, ce qui désigne la partie supérieure de la cavité buccale. Le texte pouvait alors avoir du sens, mais on se trouvait dans un registre burlesque, et non plus tragique.

Morphologie

La désormais traditionnelle *collectio margaritarum* a été particulièrement abondante cette année. Aussi le jury invite-t-il instamment les candidats à réviser déclinaisons et conjugaisons régulières — qu’ils malmènent encore souvent —, à savoir parfaitement la flexion des verbes irréguliers (il est indigne de faire la moindre faute sur les formes des verbes *esse*, *uelle*, *posse*..), à connaître de mémoire les temps primitifs des verbes (est-il admissible de trouver des erreurs sur le parfait de *uidere* ou sur le participe passé de *cogere* ?).

Morphologie nominale. On a considéré comme particulièrement graves les fautes portant sur les déclinaisons régulières : **capute* et **caputi*, **potesta*, **palatium* pour *Palatium*, **gemituibus*, **homino*, **utilitatae* pour *utilitatis* ou *utilitati* (le contexte syntaxique est douteux), **generem* (accusatif supposé de *gener*, fréquemment rencontré) ou encore **mundem* (pour *mundum*) et, à l’inverse, **orbum terrarum*. — La forme de datif *Vario* pour *Varo* est peut-être moins grave, puisqu’elle touche un nom propre, mais elle n’en fait pas moins barbarisme (elle aurait été correcte si le personnage s’était appelé *Varius*). — On a aussi relevé cette année une tendance romane à l’évacuation du neutre par alignement de sa morphologie sur celle des masculins de troisième déclinaison (**dedecorem*, **scelerem*) ou de seconde déclinaison (**dedecum*). — Enfin, le cru 2013 se signale par un goût immodéré pour les noms d’animaux : **suibus* pour *suis* ; **mures* pour *muros*.

Morphologie adjectivale. On a relevé les formes **magnissimum*, **omnio* pour *omni*, **omniarum* et **omniorum* (pour *omnium*), **vanes* pour *uani*, *per *quadragintas annos*.

Morphologie pronominale. Ce chapitre est plutôt marqué par une légère progression par rapport aux années précédentes. Signalons toutefois l’archaïsme (ou romanisme) *ipsus* pour *ipse* et l’hispanisme *cujas* pour *cuius* : rappelons que le génitif du pronom relatif ne saurait s’accorder en genre ou nombre avec le substantif qu’il complète, sa seule variation étant fonction du genre ou du nombre du possesseur (l’adjectif *cuius*, *-atis* existe, pour sa part, mais il est rare, et c’est un interrogatif : « de quel pays ? »).

Morphologie verbale. Ce sont probablement les formes verbales qui ont été à l’origine du plus grand nombre de barbarismes. On a relevé des erreurs dans la manipulation des thèmes de supin (**cogactus*) et d’*infectum* (**oriantur*), mais surtout de *perfectum* : **regerexit*, **existitit* (hybride d’*existit* et d’*exstitit*), **impleveret* et **vixeret* (le subjonctif imparfait se forme sur le thème d’*infectum* !), **viceret* et à l’inverse **vincisset*, *visit* et **vedit* pour *uidit*, **pervenivit*. — Quelques parfaits passifs ont été formés à l’aide des désinences passives et du thème de *perfectum*, qui sont absolument incompatibles : **adduxitur* (pour *adductus est*), **coegitur* (pour *coactus est*), **redegitur* (pour *redactus est*). — Il y a eu de nombreuses confusions entre les différentes conjugaisons : **conficente* pour *conficiente*, **impedebat* et *impedibat* (cette deuxième forme relevant d’un type archaïque d’imparfait qui n’est pas admis en thème), **percutat*, **existibant*, **ploreat*, **succedat*, **perere* pour *perire*, **regare* pour *regere*. — On a encore remarqué des erreurs nombreuses sur les formes adjectivales des verbes : **rogantus* pour *rogans*, à l’inverse **deletes* pour *deletas* ; **successendum*, **reliquerendum* ; pour l’adjectif verbal *flendum* on a trouvé parfois **fledendum*, parfois **fleendum*. — La flexion des déponents a donné lieu, cette année, à un nombre excessif de barbarismes. À titre d’exemple, voici l’abondante floraison qui fut celle du verbe *nasci* : **nascerebantur*, **nascibantur*, **nasciebant*, **nacentur*, **nasciunt* et **nascunt*, **nasciebantur* et **nascabantur*. — Les fautes touchant la morphologie de l’auxiliaire *esse* ont été considérées

comme proprement scandaleuses : *victi fuerent* (dont on ne sait s'il représentait *uicti essent* ou **uicti fuerunt*, lui-même incorrect), *natae erint* (pour *natae erunt*). Il en va de même pour les mauvais traitements qu'ont subis les verbes *posse* (**poteret*, **possuit*) et *uelle* (**volere*). — Signalons encore que, pour former un temps du *perfectum* à l'actif, l'emploi de l'auxiliaire *esse* (**ventus esset* pour *uenisset*) est un romanisme... tout comme celui de l'auxiliaire *habere* (**victus habeat* pour *uicerit*).

Syntaxe

Pour ce qui touche à la syntaxe des propositions, on a été fort étonné des problèmes qu'a posés la traduction du complément de temps « après avoir soumis ses concitoyens ». Le gallicisme que constitue l'emploi de la préposition « après » suivie de l'infinitif passé est évidemment non transposable en latin (**post suos cives sujecisse* / **post cives suos subjunxit*). Il fallait avoir recours ou bien à un ablatif absolu ou bien à la conjonction *postquam* (suivie d'un mode personnel). Profitons-en pour rappeler que celle-ci est normalement suivie du parfait (*postquam ciues suos subegit*), car le latin ignore notre passé antérieur ; le plus-que-parfait se rencontre chez Cicéron, mais très rarement.

Quoique les choses semblent s'améliorer sur ce chapitre, le jury a encore relevé quelques fautes portant sur les adjectifs et pronoms-adjectifs dépendant d'un substantif neutre : **imperium qui* ; **eum imperium* ; **hic imperium* ; **imperium quo nullum unquam major* (pour *majus*) *fuit*. Rappelons aussi que, si le pronom interrogatif et l'adjectif interrogatif ont généralement même forme, cela ne vaut pas pour les cas directs de leur flexion au neutre singulier. On dira donc *Quid euenit ?* (« Qu'arriva-t-il ? »), mais *Quod malum euenit ?* (« Quel malheur est-il arrivé ? »). Beaucoup de copies portaient des énoncés du type **Quod euenit ?* ce qui fait solécisme, voire barbarisme.

Les questions de réflexivité pronominale continuent, en revanche, de poser bien des problèmes aux candidats, notamment pour ce qui concerne la traduction du déterminant possessif français de troisième personne. On a souvent trouvé le génitif du pronom de rappel (*eius*, *earum*, *eorum*) là où il aurait fallu l'adjectif *suus*, *-a*, *-um* (par exemple *domum suam regere non potuit* ; et, dans ce cas, l'emploi d'une forme *eius* faisait solécisme, voire non-sens). Mais il y a plus grave encore : l'adjectif possessif réfléchi *suus*, *-a*, *-um* s'accorde en cas, genre et nombre avec le substantif qu'il détermine (*pater amat filium suum* ; *pater amat filiam suam* ; *pater amat liberos suos*), tandis que le génitif du pronom de rappel n'est variable qu'en fonction du genre et du nombre du possesseur (*mater amat filiam suam et amicas eius* ; de même, *mater amat filium suum et amicos eius* ; mais *mater amat filios suos et amicos eorum*). Or une double erreur, particulièrement fréquente dans les copies de thème de cette année, a consisté à utiliser, dans les cas de réflexivité, la forme *sui* (génitif du pronom personnel ou de l'adjectif possessif ?) comme une forme *ne varietur* de possessif réfléchi (**etiamsi adversarios sui omnes vicisset*, ce qui est un hellénisme et, néanmoins, un solécisme) et, à l'inverse, à accorder, dans les cas de non-réflexivité, le pronom de rappel en cas, genre et nombre avec le substantif qu'il détermine (type **mater amat filios suos et amicos eos* ; on perd alors la notion de possession, et le pronom de rappel devient un simple déictique : « la mère aime ses fils et ces amis », ce qui n'a pas grand sens).

Toujours au chapitre des possessifs, le renforcement de la possession ne peut, en latin, s'exprimer par l'adjectif *proprius* apposé (**a sua propria uxore*, gallicisme) ou, *a fortiori*, substitué (**a propria uxore*, italianisme) au déterminant possessif. Il convient aussi de n'utiliser qu'avec prudence la particule *-pte*, qui ne peut s'ajouter qu'à certaines formes de la déclinaison du possessif. Le meilleur moyen de renforcer l'expression de la possession en latin reste le génitif du pronom *ipse* (*a sua ipsius uxore*).

Pour ce qui touche à la syntaxe des modes, le jury invite vivement les candidats à revoir les différents systèmes conditionnels. Pour traduire l'irréel du passé (« quand il aurait vaincu tous ses ennemis »), on a souvent trouvé des périphrases faisant intervenir le participe futur (**etiamsi uicturus esset*). Ce phénomène, qu'il convient en effet de connaître, ne touche que la principale (en aucun cas la subordonnée) du système conditionnel et ne se rencontre que dans des situations syntaxiques bien précises, notamment lorsque la principale du système conditionnel est une infinitive (*Dicit se uenturum fuisse si potuisset* : il dit qu'il serait venu s'il avait pu) ou une interrogative indirecte (*Scio quid acturus fuerim, si uenisset* : je sais ce que j'aurais fait s'il était venu).

Rappelons encore la règle qui concerne la coordination négative. La plupart des candidats se souvenait que la conjonction *et* n'était pas combinable avec la négation simple (*non, ne*), mais certains avaient oublié qu'elle ne l'était pas plus avec les négations complexes (*nihil, numquam* etc.). On ne peut donc écrire **et nihil* ni **et numquam*, en place de quoi il faut écrire *nec quicquam* et *neque umquam*.

La phrase « Tout cet immense pouvoir l'empêchait-il de frapper les murs de sa tête et de remplir son vaste palais de ses cris ? » posait deux délicats problèmes de syntaxe. Les verbes d'empêchement se construisent avec une complétive introduite par *ne* s'ils expriment un empêchement effectif (*impedio ne abeat* : je l'empêche de partir), par *quin* ou *quominus* si l'empêchement est virtuel, « si le verbe d'empêchement est accompagné d'une négation », dit-on souvent (*non impedio quominus abeat* : je ne l'empêche pas de partir). Or cette dernière formule est un peu réductrice, comme le prouvait le cas présent : la proposition interrogative est porteuse d'une question oratoire, dont la réponse attendue était évidemment négative, ce qui invitait à utiliser *num* comme particule introductrice et *quin* ou, mieux, *quominus* comme subordonnant, comme beaucoup de candidats l'on vu, ce dont le jury s'est félicité (*Ea autem potestas infinita numquid obstabat quominus aduersis parietibus caput impingeret ?*). Le second problème posé, moins grave, était celui de la conjonction à utiliser pour coordonner les deux subordonnées complétives. On le trouve rarement indiqué dans les grammaires scolaires, mais la conjonction *et* coordonne difficilement deux complétives dépendant d'un verbe introducteur accompagné d'une négation ou marqué par un contexte de virtualité. Il était donc un peu malhabile d'écrire *Ea autem potestas infinita numquid obstabat quominus aduersis parietibus caput impingeret et amplum Palatium suum uociferationibus impleret ?* Dans ce genre de cas, le latin coordonne plutôt par *uel* ou par *aut*.

Le complément circonstanciel de cause (« Qu'arriva-t-il de cette négligence ? ») se rend très mal en latin par l'ablatif seul, que l'on a rencontré si souvent dans les copies. C'est pour le moins un trait de langue décadente, principalement illustré par la *Kunstprosa* tardive, dont l'imitation n'est guère recommandée en thème latin. La préposition *ob*, en revanche, a été acceptée, quoiqu'elle ne soit pas la plus fréquente pour exprimer la cause : *ex* ou *propter* auraient mieux convenu.

Rappelons enfin que les adjectifs qualificatifs latins, qui se substantivent sans problème au masculin pluriel et au neutre pluriel ne le font que dans un nombre limité de cas au masculin singulier. Il était donc maladroit de traduire « L'infortuné voulut gouverner le monde » par *Infelix orbem terrarum gubernare uoluit*, sauf à employer l'adjectif *infelix* comme apposition au sujet sous-entendu de la proposition (= « Infortuné, il voulut gouverner le monde », ce qui n'est pas exactement le texte français). Dans ce genre de cas, il convient d'ajouter un substantif (*infelix uir*) ou un pronom (*infelix ille ; qui infelix* etc.) sur lequel faire porter l'adjectif.

Lexique

Les fautes liées au lexique sont généralement moins pénalisantes que les autres. Certaines sont néanmoins assez graves et d'autant plus déplorables qu'elles auraient pu être évitées par un recours moins systématique (ou plus intelligent) aux lexiques, notamment à celui d'Édon. Beaucoup ont jugé opportun de traduire le mot empire par *regnum*, ce qui aurait fait scandale dans la Rome d'Auguste (depuis l'éviction de Tarquin le Superbe, la royauté est un tabou à Rome ; Auguste le savait, qui s'est bien gardé de prendre le titre royal). — Le terme *riualis* (d'ailleurs peu classique) ne désigne un « rival » qu'en amour, non un compétiteur à l'Empire. — Le substantif *murus* désigne une « muraille » plutôt qu'un « mur ». Il s'agit, en tout cas d'un mur extérieur, non d'une paroi intérieure, ce qui se dit *paries*. Traduire l'expression frapper les murs de sa tête par *muris caput impingere* aurait supposé qu'Auguste fût sorti de son palais pour aller se frapper la tête sur le mur extérieur du bâtiment... — *Poena*, au sens de « malheur » est non classique. — Le mot « maître » a été la source de bien des faux-sens : *magister* ne désigne qu'un maître d'école ; « maître du monde » ne pouvait se traduire que par *orbis terrarum dominus*. — Le français « famille » se traduit généralement assez mal par *familia*, qui, à Rome, désigne l'ensemble des personnes placées sous l'autorité d'un *paterfamilias*, autrement dit son épouse et ses enfants, mais encore ses serviteurs et esclaves, à l'exception, toutefois, des parents les plus éloignés. Par la formule « dernier reste de sa malheureuse famille », Rousseau voulait dire en revanche, qu'Auguste avait vu mourir tous ses parents avant lui. On pouvait traduire cela par *domus* (un terme qui, sous l'empire, désigne souvent la dynastie impériale) ou par *propinqui*.

Il convient aussi d'être attentif au type de complément que régit chaque verbe dans chacun des sens qu'il peut prendre. Le verbe *subicere*, par exemple, peut effectivement signifier « soumettre », mais à condition d'être accompagné d'un complément au datif (autrement dit, il veut dire « soumettre à »). Traduire « après avoir soumis ses concitoyens » par *subiectis ciuibus suis* était très maladroit. On pouvait dire, en revanche, *subactis ciuibus suis*, le verbe *subigere* ne nécessitant pas de complément indirect. — Le verbe *impingere* (« cogner ») se construit de manière très heureuse avec un complément à l'accusatif et un autre au datif. Il pouvait donc parfaitement traduire l'expression « frapper les murs de sa tête » ; Gaffiot relevait même l'expression *caput parieti impingere* dans Pline le Jeune (3, 16, 12). Mais on ne pouvait pas écrire *parietes capiti impingere*, ce qui aurait signifié « frapper les murs contre sa tête » !

Stylistique

Sans vouloir entrer dans les arguties les plus pointillistes, signalons aux candidats quelques usages qu'ils sont censés respecter dans l'exercice académique de thème latin.

Il convient de veiller à la cohérence lexicale : on ne peut se permettre de traduire à la fois le mot « rival » et le mot « ennemi » par le même substantif latin *aemulus*. À l'inverse dans la phrase « L'infortuné voulut gouverner le monde, et ne sut pas gouverner sa maison », quel besoin avait-on d'employer un verbe différent pour chacune des deux occurrences du verbe « gouverner » ?

Un certain nombre de gallicismes ne méritent pas d'être traduits. Dans le sujet de cette année, il en allait ainsi du verbe « voir » suivi de l'infinitif dans la phrase « Il vit périr... son neveu » : *uidit filium sororis suae morientem*, avec un participe apposé, signifierait qu'Auguste a vu de ses yeux l'agonie de son neveu (perception sensorielle) ; *uidit filium sororis suae mori*, avec une infinitive, aurait voulu dire qu'Auguste « se rendait compte » de sa mort (perception plus intellectualisée). Or ces deux idées étaient absentes

du texte de Rousseau ; la meilleure traduction était donc tout simplement un énoncé du type *ei demortuus est sororis filius*.

Rappelons aussi que les règles qui régissent la coordination de trois termes ou plus ne sont pas les mêmes selon la conjonction qu'on utilise. Une coordination non emphatique passe par la répétition de la conjonction *et* (*pater et mater et frater* : « son père, sa mère et son frère » ; *pater, mater et frater* est un léger gallicisme), mais par la non-répétition des conjonctions *atque* et *-que* (*pater mater ac frater* ; *pater, mater fraterque*).

Toujours au sujet de la coordination, signalons une fois de plus que les pronoms-adjectifs déterminant un nom, ainsi que les numéraux, déterminants possessifs et les adjectifs *omnis* et *totus* sont théoriquement non coordonnables avec des adjectifs qualificatifs. Un énoncé du type *omnis et infinita ista potestas* (« tout cet immense pouvoir ») était à la limite de la correction.

On évitera de terminer une phrase sur un ablatif absolu, cette structure n'ayant pas de sens prospectif. Il est correct d'écrire *Tullio Hostilio regnante, multa bella gesta sunt* (« Sous le règne de Tullius Hostilius, on mena de nombreuses guerres »), mais une formulation du type *Multa bella gesta sunt Tullio Hostilio regnante* est moins conforme au génie de la langue latine.

Signalons encore que les conjonctions et particules ne sont pas combinables à l'envi. De ce point de vue la coordination de la phrase interrogative « Mais tout cet immense pouvoir l'empêchait-il... ? », nécessairement introduite par la particule interrogative *num* a donné lieu à un certain nombre de séquences peu heureuses : **sed an*, **at num*, *num tamen* (très rare et exclusivement poétique). *Sed num* ne trouve qu'une occurrence cicéronienne (*Att.*, 8, 3, 3). *Sedne* faisait carrément solécisme, dans la mesure où une particule enclitique ne peut s'appuyer sur une conjonction atone et où la particule *-ne* doit se joindre au mot sur lequel porte l'interrogation. Ce genre d'usage ne peut s'acquérir ni par un apprentissage servile de la grammaire ni par la consultation compulsive des lexiques. Aussi le jury croit-il bon de rappeler qu'une connaissance intime de la langue latine ne peut reposer que sur la lecture attentive et assidue des auteurs classiques.

Quelques conseils supplémentaires de méthode

L'omission est, évidemment, la faute la plus grave dans un exercice de traduction. Mais la double traduction n'est guère plus recommandable : il est scandaleux, dans le cadre d'un concours, de proposer deux traductions différentes, l'une littérale, l'autre plus élégante. Dans ce genre de cas, le jury a systématiquement pris le parti de faire la lecture la plus défavorable au candidat.

Étant donné les fautes nombreuses relevées sur la morphologie des adjectifs numéraux (**quadragintas* !) le jury demande désormais aux candidats de ne plus utiliser dans les copies de thème la notation en chiffres romains (*XL*), mais d'écrire ces formes en toutes lettres.

Avant de se lancer dans la traduction du texte français, il semble bon de rappeler aux candidats de lui consacrer un minimum d'attention et de réflexion, puis de mobiliser leurs connaissances plutôt que de se précipiter sur les lexiques. Un exemple suffira : le verbe « réduire » (« il fut réduit par sa propre femme à... ») a été traduit dans plus d'une copie par *minuere*. Un candidat sachant le français devrait distinguer « réduire » et « réduire quelqu'un à » (*minuere* signifierait que son épouse a « rétréci » le malheureux Auguste). Dix secondes de réflexion auraient, par ailleurs, amené n'importe qui à la conclusion que, dans ce contexte, le verbe « réduire » signifiait « contraindre » ; et tout bon latiniste sait que les verbes latins les plus fréquents dans ce sens sont *cogere* et

redigere. Il était donc parfaitement inutile de consulter les lexiques dans ce cas précis.

Les nombreuses lacunes historiques et institutionnelles qui ont été à l'origine d'un certain nombre de contresens sur le sujet de thème de cette année et qui donnaient à penser que les auteurs de certaines copies ignoraient tout du règne d'Auguste poussent enfin le jury à rappeler que, dans la mesure où il n'existe pas d'épreuve d'histoire ancienne au concours d'entrée à l'École des chartes, les trois commissions de latin se sentent autorisées à vérifier que les candidats possèdent un certain nombre de connaissances élémentaires de civilisation et d'histoire romaine.

Terminons ce rapport sur une note positive : le jury s'est félicité de remarquer que les meilleures copies manifestaient une connaissance assez intime de la langue latine, comme l'emploi de certaines expressions idiomatiques le laissaient entendre. On a ainsi relevé la tournure *imperium quo nullum maius* (« le plus grand empire qui ait existé »), la formule *nihil... nisi* (« à ne laisser après lui qu'un monstre pour lui succéder »), l'emploi de la conjonction *ut* suivie du subjonctif au sens d'« à supposer que », l'emploi de l'exclamatif *tantus* pour traduire « tout » suivi d'un démonstratif (« tout cet immense pouvoir » se rendait parfaitement par *tanta potestas*). La commission de thème latin se plaît à croire que ce sont là les fruits des nombreuses recommandations qu'elle a faites en ce sens dans ses derniers rapports. Elle en félicite les candidats et les encourage à persévérer dans la découverte de la langue latine à travers la fréquentation des auteurs anciens qui peut seule leur garantir de devenir des latinistes au sens plein de ce noble terme.

Jury : M. Jean-Paul BRACHET, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Cédric GIRAUD, maître de conférences à l'Université de Nancy II ; M. François PLOTON-NICOLLET, maître de conférences à l'Université d'Orléans

6. VERSION GRECQUE

CONTRE LA PROPOSITION DE CRITON, LES LOIS DISSUADENT SOCRATE DE FUIR LA PRISON

« Ἄλλ', ὦ Σώκρατες, πειθόμενος ἡμῖν τοῖς σοῖς τροφεῦσι, μήτε παῖδας περὶ πλείονος ποιοῦ μήτε τὸ ζῆν μήτε ἄλλο μηδὲν πρὸ τοῦ δικαίου, ἵνα εἰς Ἄιδου ἔλθων ἔχῃς πάντα ταῦτα ἀπολογήσασθαι τοῖς ἐκεῖ ἄρχουσιν· οὔτε γὰρ ἐνθάδε σοι φαίνεται ταῦτα πράττοντι ἄμεινον εἶναι οὐδὲ δικαιοτέρον οὔτε δσιώτερον οὐδὲ ἄλλῳ τῶν σῶν οὐδενί, οὔτε ἐκεῖσε ἀφικομένῳ ἄμεινον ἔσται. Ἄλλὰ νῦν μὲν ἡδικοημένος ἄπει, ἐὰν ἀπίης, οὐχ ὑφ' ἡμῶν τῶν νόμων, ἀλλὰ ὑπ' ἀνθρώπων· ἐὰν δὲ ἐξέλθῃς οὕτως αἰσχροῦς ἀνταδικήσας τε καὶ ἀντικακουρήσας, τὰς σαυτοῦ δμολογίας τε καὶ συνθήκας τὰς πρὸς ἡμᾶς παραβάς καὶ κακὰ ἐργασάμενος τούτους οἷς ἦκιστα ἔδει, σαυτόν τε καὶ φίλους καὶ πατρίδα καὶ ἡμᾶς, ἡμεῖς τέ σοι χαλεπανοῦμεν ζῶντι καὶ ἐκεῖ οἱ ἡμέτεροι ἀδελφοὶ οἱ ἐν Ἄιδου νόμοι οὐκ εὐμενῶς σε ὑποδέξονται, εἰδότες ὅτι καὶ ἡμᾶς ἐπεχείρησας ἀπολέσαι τὸ σὸν μέρος. Ἄλλὰ μὴ σε πείση Κρίτων ποιεῖν ἃ λέγει μᾶλλον ἢ ἡμεῖς. »

Platon

Le texte proposé aux candidats était un extrait du *Criton* de Platon (54 b-d), passage dans lequel les Lois, personnifiées s'adressent à Socrate pour le dissuader de suivre la proposition de Criton et de s'évader de sa prison pour se réfugier en Thessalie. Mieux vaut être condamné injustement par les hommes que transgresser les Lois et devoir affronter les rigueurs de leurs « sœurs » dans l'Hadès.

Les Lois demandent à Socrate de « se laisser persuader » par elles (πειθεσθαι + datif, que l'on pouvait aussi traduire par « obéir à », « faire confiance à »), car elles l'ont nourri, elles l'ont élevé (... ἡμῖν τοῖς σοῖς τροφεῦσι : penser au verbe τρέφω « nourrir », « élever »). La construction de la première phrase demandait une analyse rigoureuse, mot à mot : « ... n'accorde pas plus d'importance (impératif présent ποιοῦ avec περὶ πλείονος) ni à tes enfants (παῖδας complément d'objet de ποιοῦ) ni à ta vie (infinitif substantivé τὸ ζῆν) ni à quoi que ce soit d'autre, de préférence à ce qui est juste (πρὸ τοῦ δικαίου, à ne pas confondre avec la préposition « pro » en latin !), afin que, une fois arrivé dans l'Hadès (εἰς Ἄιδου ἔλθων ... participe aoriste apposé au sujet de ἔχῃς et marquant ici l'antériorité) tu puisses (ἔχειν + infinitif) produire tous ces arguments pour ta défense (πάντα ταῦτα ἀπολογήσασθαι, οὐ πάντα ταῦτα est un accusatif

d'objet interne) devant ceux qui là-bas gouvernent ». Les adverbes ἐκεῖ (repris par ἐκεῖσε) et ἐνθάδε désignent respectivement l'Hadès et le monde des hommes, et leur interprétation correcte permettait de comprendre le raisonnement, qui est encadré par les deux négations οὔτε (γὰρ ἐνθάδε) ... οὔτε (ἐκεῖσε). Là encore un mot-à-mot rigoureux, mais simple, permettait de vaincre les difficultés : « Car ici (en ce monde-ci), si tu te conduis ainsi (le groupe au datif σοὶ ... ταῦτα πράττοντι se construisant avec ἄμεινον, comme plus loin ἀφικομένῳ ἄμεινον), il apparaît que (φαίνεται au présent : il se révèle actuellement que ...) cela (comprendre à partir du contexte : cette conduite) n'est pas meilleur (ἄμεινον, plus avantageux) ni plus juste ni plus pieux, pas plus pour toi (σοὶ ... ταῦτα πράττοντι) que pour aucun des tiens (ἄλλῳ τῶν σῶν οὐδενί est au masculin) ; et une fois que tu seras arrivé là-bas (sous-entendre σοὶ avec ἀφικομένῳ), cela ne sera pas non plus pour toi plus avantageux ». Les Lois poursuivent leur argumentation en montrant à Socrate que l'évasion serait une injustice bien pire que celle qu'il subit en demeurant dans la prison pour y affronter une condamnation injuste. « Mais dans la situation présente (forte opposition entre νῦν μὲν ... et ἐὰν δὲ ἐξέλθης...), si tu t'en vas (ἐὰν + ἀπίης subjonctif de ἄπειμι, exprimant l'éventualité), tu t'en iras (ἄπει futur 2 de ἀπέρχομαι) après avoir été traité injustement (ἡδικημένος participe parfait passif de ἀδικέω), non par nous les Lois, mais par les hommes ; tandis que si tu t'évades (ἐξέρχομαι) en répondant de façon aussi honteuse (οὔτως αἰσχρῶς) à l'injustice par l'injustice et au mal par le mal (ἀντικακουργεῖν : faire du mal pour répondre au mal) ... ». La suite de la phrase présente deux autres participes apposés au sujet de ἐξέλθης (Socrate) : « si tu t'évades ... en ayant transgressé (participe aoriste de παραβαίνω + accusatif) les accords (ὁμολογίας) et les contrats (συνθήκας) que toi-même tu as passés avec nous (construire τὰς σαυτοῦ ... τὰς πρὸς ἡμᾶς ...), et en ayant fait du tort (participe aoriste de ἐργάζεσθαι, construit avec deux accusatifs : κακὰ et τούτους οὗς etc.) à ceux à qui tu devais le moins en faire (imparfait ἔδει), c'est-à-dire à toi-même, à tes amis, à ta patrie et à nous (les Lois) ... ». La phrase se termine enfin par une principale structurée à l'aide d'une forte coordination τε ... καὶ ... qui souligne l'opposition entre les Lois dans le monde humain et les Lois de l'Hadès. En cas d'évasion, Socrate affrontera la colère des unes et des autres : « ... nous, nous concevrons de la colère contre toi de ton vivant (χαλεπανοῦμεν futur de χαλεπαίνω + datif σοὶ ... ζῶντι, durant ta vie), et en plus de cela (τε ... καὶ ...) là-bas nos sœurs (la transposition du genre est imposée par le français !), les Lois qui sont en vigueur dans l'Hadès, ne te réserveront pas un accueil bienveillant (futur du verbe ὑποδέχομαι), sachant (εἰδότες ὅτι ... apposé à οἱ ἐν Αἴδου νόμοι) que tu as entrepris (ἐπεχείρησας aoriste de ἐπιχειρεῖν), pour ta part (τὸ σὸν μέρος), de nous détruire nous aussi ». La phrase finale demandait une analyse précise pour comprendre la comparaison ... μᾶλλον ἢ ἡμεῖς, par laquelle s'achève l'exhortation. La forme verbale πείση est le subjonctif aoriste (3e personne du singulier) du verbe πείθω, mot-à-mot : « Mais que Criton ne te persuade pas de faire ce qu'il te dit ... ». Comprendre ensuite « ... plutôt que nous (les Lois) », c'est-à-dire : « ne te laisse pas persuader (ou convaincre) par Criton ... plutôt que par nous, les Lois ».

Vingt-et-un candidats ont composé. La meilleure copie a obtenu 17 sur 20. Sept copies de très bon niveau ont été notées entre 15 et 16, 5 sur 20. Neuf autres se situent entre 6, 5 et 13, 5 (dont cinq ont la moyenne ou plus). On déplore seulement quatre copies presque nulles (notées 1 ou 2). La moyenne générale de l'épreuve est 10, 5 sur 20.

Jury : M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ;
Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

The young man's impression of his prospective pupil, who had come into the room as if to see for himself, as soon as Pemberton was admitted, was not quite the soft solicitation the visitor had taken for granted. Morgan Moreen was, somehow, sickly without being delicate, and that he looked intelligent (it is true Pemberton wouldn't have enjoyed his being stupid) only added to the suggestion that, as with his big mouth and big ears he really couldn't be called pretty, he might be unpleasant. Pemberton was modest—he was even timid; and the chance that his small scholar might prove cleverer than himself had quite figured, to his nervousness, among the dangers of an untried experiment. He reflected, however, that these were risks one had to run when one accepted a position, as it was called, in a private family; when as yet one's University honours had, pecuniarily speaking, remained barren. At any rate, when Mrs. Moreen got up as if to intimate that, since it was understood he would enter upon his duties within the week she would let him off now, he succeeded, in spite of the presence of the child, in squeezing out a phrase about the rate of payment. It was not the fault of the conscious smile which seemed a reference to the lady's expensive identity, if the allusion did not sound rather vulgar. This was exactly because she became still more gracious to reply: "Oh, I can assure you that all that will be quite regular."

Pemberton only wondered, while he took up his hat, what "all that" was to amount to—people had such different ideas. Mrs. Moreen's words, however, seemed to commit the family to a pledge definite enough to elicit from the child a strange little comment in the shape of the mocking, foreign ejaculation "Oh, la-la!"

Pemberton, in some confusion, glanced at him as he walked slowly to the window with his back turned, his hands in his pockets and the air in his elderly shoulders of a boy who didn't play. The young man wondered if he could teach him to play, though his mother had said it would never do and that this was why school was impossible. Mrs. Moreen exhibited no discomfiture; she only continued blandly: "Mr. Moreen will be delighted to meet your wishes. As I told you, he has been called to London for a week. As soon as he comes back you shall have it out with him."

Henry James, *The Pupil*, 1891.

Le texte à traduire était un extrait du court roman de Henry James *The Pupil*, publié en 1891. Pemberton, le « jeune homme » mentionné au tout début, se rend ici pour la première fois chez les Moreen afin de rencontrer, en présence de Mrs Moreen, son « prospective pupil », son « élève éventuel », dont le nom, Morgan Moreen, est donné ligne 3. Il s'agit du premier emploi de Pemberton, qui a besoin de gagner sa vie, et il est

intimidé par ces gens qu'il croit riches et qui, espère-t-il, vont l'engager. Ce qui le surprend d'emblée, c'est la forte personnalité de Morgan, qui se révélera surdoué, d'où l'ambiguïté du titre du roman : on se demande à la fin qui a appris le plus de l'autre.

La principale difficulté résidait dans la syntaxe jamesienne, notoirement complexe bien qu'il s'agisse ici d'un texte de la première période, le style de l'auteur se faisant plus dense et obscur avec le temps. Les phrases comportent beaucoup d'incises et il n'est pas toujours possible de garder en traduisant l'ordre des propositions, une trop grande fidélité s'avérant lourde et même parfois difficilement compréhensible.

Le vocabulaire est apparemment assez facile, mais il comporte un certain nombre de faux amis. James affectionne les mots d'origine romane dont l'emploi en anglais dénote souvent un niveau de langue recherché et dont le sens ne recouvre pas toujours parfaitement celui des mots français correspondants. Ainsi « shy » est le terme appartenant au vocabulaire courant alors que « timid », d'origine romane, indique un caractère timoré et craintif, de même que « modest » prend la valeur de réservé, pudique. Il n'était pas facile de rendre ces nuances, d'autant que l'auteur aime se livrer à un feuilletage de sens.

Un autre exemple est « conscious smile ». La traduction littérale « sourire conscient » sonnait bizarre, les étudiants se sont montrés créatifs, allant du « sourire éblouissant » (très mauvais) au « sourire consciencieux » (mauvais) au « sourire de circonstance » (pas si mal) en passant par le « sourire affecté » (pas mal), jusqu'à « sourire délibéré » et « légèrement supérieur » (bien)... Il en a été de même pour la phrase « Mrs Moreen exhibited no discomfiture » traduit par « ne montra aucun signe de décomposition » (très mauvais) ou « ne se montra nullement déconfite » (bien).

Il s'agissait donc, au-delà d'un exercice de traduction classique, d'un travail requérant intelligence et adaptabilité. Les moins bons candidats ont tenté, pour combler les trous de leur compréhension, des envolées de fiction dont l'inventivité ne pouvait malheureusement être récompensée ; les traducteurs moyens ont produit un mot à mot indiquant une assez bonne connaissance de l'anglais ; les meilleurs sont allés jusqu'à l'élégance et à la fluidité.

Le niveau d'ensemble était satisfaisant. Les notes s'étendent de 5 à 16 avec une moyenne de 10,75.

Jury : M. François GALLIX, professeur émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Catherine RIHOIT, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

Das Tagebuch eines Priesters

Auf einem Laptop, in der Hitze eines Urlaubszimmers, las ich in flirrender elektronischer Schrift das Tagebuch eines Priesters aus dem KZ Dachau, die Gräuel des Lagers, die unglaubliche Kraft eines einfachen Mannes, der einer großen Versuchung widersteht. Schon beim Lesen tat es weh, sich diese Bilder vorzustellen. Auch der Film, das wusste ich, würde weh tun.

Seit ich im Internat Alain Resnais' Film *NACHT UND NEBEL* gesehen hatte, war ich überzeugt, dass die Welt des KZ durch keinerlei ›Inszenierung‹ darstellbar sei. Das war 1957. Inzwischen hatte es die *HOLOCAUST-Fernsehserie* gegeben, *SOPHIE'S CHOICE*, *SCHINDLERS LISTE*, *DER PIANIST*. Konnten wir Deutschen dieses Thema weiter mit einem Tabu belegen und es für immer anderen überlassen? Pater Jean Bernard beschrieb in dem Text, den ich nun las, nüchtern, ohne jedes Pathos, was er erlebt hatte. Schon im Sommer 1945 als Tagebuch veröffentlicht, bewies sein Text einen erstaunlichen Abstand dem eigenen Leiden gegenüber. Nie zeichnete er sich als Helden oder überhaupt etwas Besonderes. Das hat mich berührt, hat mich an meinen Pater Picasso erinnert und an all die heiteren, ernsten Jesuiten, denen ich jetzt mit einem Film Dank sagen könnte ...

Im sogenannten Pfarrerblock in Dachau waren zweitausend Priester inhaftiert. Einer von ihnen, ein Luxemburger, erzählt nun, wie er plötzlich entlassen wird. Als er zu Hause ankommt, nach einer Reise, die er erschöpft wie er ist, kaum übersteht, wird er zur Gestapo zitiert: Er sei nicht entlassen, er habe eine Woche Urlaub. »Urlaub aus dem KZ, ja steht die Welt denn Kopf?«, fragt er sich. Man wolle sich mit ihm unterhalten. Die katholische Kirche Luxemburgs, in Person ihres obersten Hirten, verweigere sich den Nazis, weigere sich, mit ihnen zusammenzuarbeiten. Das widerspreche dem Konkordat, das der Papst schon als Nuntius für die deutsche Kirche vereinbart hatte. Der Häftling auf Urlaub soll nun helfen, seinen Bischof umzustimmen. Gelingen das, müsse er nicht zurück nach Dachau und seine achtzehn Luxemburger Leidensgenossen würden auch entlassen. Die Entscheidung über ihr Leben und ihren wie seinen Tod liege nun bei ihm, erklärt ihm der junge Gestapo-Offizier.

In seinem Tagebuch hatte Pater Jean Bernard das Lagerleben mit fast dokumentarischer Präzision beschrieben. Über die sieben Tage ›Urlaub‹, über die täglichen Unterredungen bei der Gestapo schrieb er kaum eine halbe Seite. Es war die Idee der Drehbuchautoren Eberhard Görner und Andreas Pflüger, diese Leerstelle zum Mittelpunkt des Filmes zu machen. Das Dilemma erinnert, ohne altmodisch zu wirken, an ein Schillersches Drama.

Volker Schlöndorff, *Licht, Schatten und Bewegung*, 2008.

La version proposée cette année à seize candidats est un extrait de l'autobiographie de Volker Schlöndorff, *Licht, Schatten und Bewegung*, parue en 2008. Le grand cinéaste, représentant du Nouveau cinéma allemand, et dont le film le plus célèbre, *Le Tambour*, reçut la Palme d'or à Cannes et l'Oscar du meilleur film étranger à Hollywood, y évoque tant sa vie que ses films. Dans le passage retenu, *Das Tagebuch eines Priesters*, il revient sur sa découverte des mémoires du Père Jean Bernard, *Pfarrerblock 25487*, et sur les impressions suscitées par cette lecture qui ravive en lui le souvenir des pères jésuites de l'internat de son enfance. Le récit du prêtre catholique luxembourgeois relatant son internement dans le camp de concentration de Dachau lui inspira le film *Le Neuvième jour*, sorti en 2004. Si, contrairement à la vie dans le camp, la « permission » de quelques jours accordée à l'ecclésiastique, au cours de laquelle celui-ci devait convaincre son évêque de faire allégeance au régime nazi en échange de sa libération définitive ainsi que de celle de dix-huit autres prêtres, est à peine évoquée dans le journal, Volker Schlöndorff plaça ces journées au centre de son film.

La seconde guerre mondiale est distinctement évoquée dès le début du texte : le réalisateur mentionne le « KZ Dachau » (l. 2-3) et cite de nombreux titres de films célèbres dont l'action se déroule à cette époque (l. 7 à 11). Plus loin encore, il est fait mention de la *Gestapo* à trois reprises (l. 23, 33, 36). Il appartenait aux candidats de tirer le meilleur parti du cadre historique ainsi établi et d'effectuer des choix pertinents quant à la traduction à proposer. Même en ignorant le sens de *leiden*, le contexte et un peu de bon sens n'incitaient pas à proposer « *compagnons de fortune luxembourgeois* » en traduction de *Luxemburger Leidensgenossen*.

Tant sur le plan syntaxique que sur le plan grammatical, le texte proposé ne présentait pas de difficultés majeures. Il convenait toutefois de porter une attention particulière aux différents modes du récit et plus précisément au subjonctif 1 surtout employé dans la seconde partie du texte, lorsque le cinéaste rend compte des conversations entre le prêtre et l'officier de la Gestapo qui l'interroge (l. 23 à 33).

Les erreurs les plus fréquentes ont essentiellement porté sur :

- les pronoms et la difficulté pour les étudiants à identifier leurs référents. Pour *Die Entscheidung über ihr Leben und ihren wie seinen Tod* (l. 32-33) rares furent ceux qui proposèrent une traduction correcte.
- le sens de *als* dans les tournures *als Tagebuch veröffentlicht* (l. 14), *als Helden* (l. 16) et *als Nuntius* (l. 28) : rien de temporel, aucune idée de comparaison ici, mais l'expression d'une qualité.
- la syntaxe de *Gelinge das, müsse er ...* (l. 30). La place du verbe aurait dû permettre aux candidats d'identifier l'expression d'une hypothèse.

Les erreurs lexicales furent nombreuses et de natures diverses. Elles sont liées :

- à une lecture inattentive : *elektronisch* (l. 2) confondu avec *elektrisch*, *einfach* (l. 3) avec *einzig*, *Internat* (l. 7) avec *Internet*, *Pater* (l. 12) avec *Peter*, *Block* dans *Pfarrerblock* (l. 20) avec *Blog* ;
- à un manque d'analyse des mots composés : *Urlaubszimmer* (l. 1) n'est pas identifié comme tel, tout comme *Drehbuch* dans *Drehbuchautoren* (l. 37) alors que l'expression *einen Film drehen* est courante ;
- à des rapprochements erronés : *Gräuel* (l. 3) est faussement associé à *grau*, ce qui conduit à des traductions telles que « *grisaille, aspect grisâtre, atmosphère grise* » ; *Versuchung* (l. 4) est rapproché de *Versuch* et en conséquence mal traduit par

- « tentative » ; *inhaftieren* (l. 21) en revanche n'est pas mis en rapport avec *Häftling* (l. 29) ;
- à des confusions stupides : *Sommer* (l. 14) traduit par « automne », *tausend* (l. 20) traduit comme *hundert* (6 copies !) ;
 - à un manque de réflexion et d'analyse qui conduit à des traductions totalement inadaptées au contexte : *entlassen* (l. 22, 24 et 32) ne signifie ici en aucune façon « limogé », *sich (mit jemandem) unterhalten* (l. 25) n'a rien à voir avec un divertissement. De même *beweisen* (l. 14-15) ne peut être rendu par « prouver », *sich zeichnen* (l. 16) par « se dessiner », *sogenannt* (l. 20) par « soi-disant » ou encore *altmodisch* (l. 39) par « arriéré ». Enfin la tournure *hatte es gegeben* (l. 9-10) n'a pas été identifiée comme une variante de *es gibt* et *geben* est traduit par « donner » ;
 - à une méconnaissance du sens des particules verbales : *überstehen* (l. 23), *jemandem umstimmen* (l. 30) ou à des confusions : *erleben* (l. 14) / *überleben* ; *sich jemandem verweigern* (l. 27) / *sich weigern* (l. 27) ;
 - à de réelles lacunes : *Laptop* (l. 1), *Hitze* (l. 1), *Abstand* (l. 15), *Pfarrer* (l. 20), *Bischof* (l. 30) ; *nüchtern* (l. 13), *heiter* (l. 18), *ernst* (l. 18), *erschöpft* (l. 23) ; *veröffentlichen* (l. 14), *berühren* (l. 17), *widersprechen* (l. 28), *vereinbaren* (l. 29).

Le jury déplore par ailleurs d'avoir à relever un nombre toujours croissant de fautes de français. L'orthographe est parfois douteuse, les accords et particulièrement ceux du participe passé ne sont pas maîtrisés, tout comme le passé simple trop souvent conjugué de façon fantaisiste. Que dire enfin de tournures telles que « *comme on le nommait ainsi à Dachau* » ou « *un voyage qu'il survit à peine* » ? Est-il besoin de rappeler qu'une bonne traduction suppose une bonne maîtrise des deux langues, la langue d'origine et la langue cible ? Si par exemple quelques candidats ont cherché à contourner une difficulté alors qu'ils hésitaient sur l'accord de demi en proposant « *une moitié de page* », le recours à une telle astuce n'est pas toujours heureux.

Une relecture attentive de la copie permettrait sûrement d'éviter certains écueils, tout comme une plus grande attention portée au rapport du jury qui année après année prodigue inlassablement les mêmes conseils.

La moyenne de l'épreuve s'élève à 10,75. Les notes s'échelonnent de 0,5 à 18,5.

Jury : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean-Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène-Boucher, Paris.

9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

El aire quemaba. El viento soplaba día y noche llevando el polvo negruzco de las minas, el vuelo de los pájaros que planeaban sobre la llanura lanzando gritos agudos.

El aire parecía arder. Las golondrinas se refugiaban bajo los aleros de las chabolas o bajo las tejas de la iglesia. Volaban sobre el barrio batiendo un instante sus alas para remontar el cerro, se dejaban caer rozando el suelo con su panza gris, serrando el aire con un chillido lastimero.

El viento ardiente y seco, como un puñado de pólvora, se arrastraba por las calles. La tierra de Santa Ana estaba como arrugada, hendida, abierta en mil grietas. El barrio y las gentes parecían también vivir en calma. Sólo los días de paga parecía renacer. Santa Ana vivía de una manera distinta; durante la noche todas las rencillas de los mineros parecían olvidadas. Las riñas en la taberna de Amelia parecían peleas de broma, buenas para estirar la lengua y los músculos. Al amanecer del domingo el pueblo se encalmaba, sólo los perros y los cerdos gruñían en el cerro, hartos de desperdicios.

Joaquín y su familia seguían instalados en casa de los primos. Las mujeres trajinaban en la casa, lavaban, limpiaban, hacían la comida, y se reventaban hablando del porvenir y de lo mala y cara que estaba la vida.

A los anocheceres Joaquín y Angustias se sentaban en la puerta de la casa. El tiempo que llevaban en Los Llanos les había bastado para comprender que, si en la mina daban mejores sueldos que en el campo, la cuenca minera era también el pueblo de los precios caros y que el trabajador de Los Llanos era tan pobre, a fin de cuentas, como el de otro sitio cualquiera.

Joaquín jugaba con el pequeño, le hacía saltar en el aire, le hacía cosquillas con la barba. El niño reía, todo sucio de polvo. Angus, la pequeña, jugaba con Luisito.

Aquella semana, cuando Joaquín salió del pozo, le entregaron el sueldo en el acostumbrado sobre azul. Sin chapuzarse siquiera se sentó en una banqueta y desgarró el sobre.

No en balde durante la semana todo había ido mal en el pozo. La veta era muy dura y en los destajos no habían llenado más de diez vagonetas diarias.

Anduvo contando los billetes y ni siquiera oyó a Ruiz, que, poniéndole la mano en el hombro, le dijo:

— ¿Estás de mal humor, granadino? ¿No has arañado bastante dinero para la familia? No hay que apresurarse a reventar, otra semana tendremos más suerte con la capa.

Contaba el dinero al tiempo que se hablaba:

“Tendré que estar toda la vida arrastrando mineral en lugar de labrar la tierra.”

—Así son las cosas, Angustias —contaba luego Joaquín a su mujer—, de picador se gana más. En cuanto pueda pido el puesto. Dentro de cuatro o cinco años, ahorrando, podremos regresar al pueblo.

Armando López Salinas, *La mina*, 1959.

Bien des remarques figurant dans ce rapport sur l'épreuve écrite d'espagnol de la session 2013 se trouvent dans ceux des années précédentes. Le jury ne saurait trop conseiller aux candidats de s'y reporter également.

Dix candidats, cette année, ont choisi la version espagnole en LV1. La hausse, au regard de la session précédente, est sensible puisque sept candidats avaient composé en LV1 en 2012. La moyenne est de 10,15 sur 20. La répartition des notes est particulièrement contrastée. Une proportion importante de copies est de très bonne tenue, voire excellente : deux copies culminent à plus de 17/20, une troisième a obtenu la note de

14,75/20. À l’opposé, quatre candidats n’ont pas réussi à passer la barre du 08/20. Quelques notes extrêmement faibles sont à déplorer. Il s’agit manifestement de candidats qui se sont tournés vers la version espagnole par dépit et sans réelle préparation, voire de candidats souffrant d’une méconnaissance du castillan. Seules trois copies parviennent péniblement à la moyenne. De manière générale, le jury ne peut que se féliciter de ces résultats, qui attestent, dans l’ensemble, une préparation assidue et fructueuse. Il tient toutefois à rappeler que la version espagnole au concours d’entrée de l’École nationale des chartes est un exercice exigeant, qui requiert un investissement solide de la part des candidats pour acquérir la méthodologie nécessaire à la traduction et les mécanismes linguistiques indispensables pour parvenir à maîtriser l’exercice.

Le texte à traduire était extrait de *La mina* d’Armando López Salinas, roman finaliste du Premio Nadal, en 1959. Il s’inscrivait dans ce courant social propre de la production romanesque de l’époque charnière du franquisme. L’Espagne sort alors progressivement de l’autarcie pour entrer dans un temps de relative ouverture politique accompagné d’une recherche effrénée de développement économique, connu sous le nom de « *desarrollismo* ». Le héros du roman, Joaquín García, surnommé « *el granadino* », quitte son Andalousie natale pour gagner sa vie comme écuyer à Los Llanos, sur fond d’agitation paysanne et ouvrière, et de revendications sociales. La description de la misère et de l’inanité de la vie au village occupe la plus grande partie du texte choisi, avant qu’un bref passage dialogué ne dévoile le projet du personnage d’aller chercher ailleurs un travail décent et plus rémunérateur.

Le vocabulaire était certes abondant mais, en grande partie, circonscrit à quelques champs lexicaux convenus. Les candidats les plus sagaces ont mis à profit ces consonances sémantiques pour bâtir leur traduction et le jury s’est montré sensible à ce jeu habile de traduction pour s’approcher du sens d’un mot, au départ, ignoré afin d’en proposer un équivalent s’insérant harmonieusement dans la traduction. Bien qu’il faille rappeler qu’on n’attend pas des candidats une maîtrise absolue du lexique, certaines erreurs auraient pu être facilement évitées pour un candidat suffisamment entraîné à l’exercice de la version. Comment ne pas reconnaître derrière le mot « *panza* » – traduit souvent par « *plumage* » ! – l’orthographe espagnole du français « *panse* » ? Mais l’utilisation des similitudes entre langues néo-latines et le recours à l’étymologie montrent parfois ses limites. Ainsi, comment concevoir que des étudiants de LV1 ignorent le sens du verbe « *apresurarse* » ? Une lecture peut-être un peu trop rapide a engendré des confusions graves. Le suffixe « *-ido* » n’a rien à voir avec « *-ito* » dont la valeur hypocoristique est bien connue des candidats : il sert à former des noms désignant des bruits ou des cris, sans autre intention.

La syntaxe n’offrait, quant à elle, pas de réelles difficultés pour des candidats de LV1. Néanmoins, on a pu relever dans plusieurs copies une inquiétante méconnaissance de tournures proprement hispaniques d’un usage extrêmement fréquent. C’est par la maîtrise de ces tournures dont dépend, souvent, le rendu des subtilités et de la saveur des textes espagnols que les candidats d’un niveau honorable peuvent se distinguer de leurs concurrents. À titre d’exemples, la confrontation des semi-auxiliaires employés avec le gérondif, comme « *seguir* » ou « *andar* », a dérouté nombre de candidats (« *Anduvo contando* » traduit par « *Il s’en alla en comptant* ») ; l’expression de la possession à l’aide du simple article défini n’a pas été reconnue (« *le entregaron el sueldo* » traduit par « *on lui remit le salaire* ») ; l’expression de la répétition par l’emploi du pluriel (« *Los anochece* ») ; ou les subtilités du système des démonstratifs (« *Aquella semana* » traduit

par « Cette semaine » et non pas « Cette semaine-là ») n'ont pas été identifiées. Le marque la plus flagrante de ces lacunes reste les traductions-calques dont certaines copies sont émaillées et qui leur donnent la saveur surannée de versions latines de débutants (« tendré que estar toda la vida arrastrando mineral » rendu par « j'aurai à être toute la vie arrachant le minerai »).

Il faut, pour finir, formuler une remarque générale qui tient de la rengaine et s'applique également à la version de LV2. Si le jury peut se montrer indulgent face à certaines maladroites de traduction, notamment à propos du choix du registre de langue adapté au texte à traduire (comme le choix de « tout maculé de poussière » pour rendre « todo sucio de polvo »), il renouvelle ses recommandations aux candidats sur la nécessité de bien relire sa copie avant de la remettre afin d'éliminer les scories orthographiques (« puits » a été trop souvent orthographié sans –s au singulier) ou les fautes abominables comme les barbarismes verbaux.

Jury : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Fabrice QUERO, maître de conférences à l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

II – ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en page 11.

2. HISTOIRE MODERNE

Programme : Les campagnes en France, du début du XVI^e siècle à 1815.

Sujet : Les solidarités au village (XVI^e-XVIII^e siècle)

Le thème proposé à l'étude présentait l'avantage de recouvrir une bonne partie des enjeux de la question inscrite au programme sur un arc de temps assez long. Il invitait à revisiter une histoire sociale du monde rural sous-tendue par des contraintes économiques spécifiques et des rapports changeants aux divers pouvoirs. Le danger principal, pour les candidats peu ou mal préparés, consistait dans l'énoncé caricatural d'une immobilité villageoise ou à l'inverse d'une irruption de l'individualisme agraire au XVIII^e siècle. La nuance, soutenue par des exemples précis, était une qualité attendue pour traiter une problématique historique telle que celle-ci. Les principaux travaux historiques sont connus : le jury est sensible à un usage mesuré et pertinent de ces références historiographiques, mais déplore autant leur absence totale que la citation récurrente et angoissée de noms d'historiens au fil de l'exposé. Les candidats, tout en s'appuyant sur les enseignements de l'historiographie, doivent être capables de conduire une démonstration sans béquilles bibliographiques incessantes. Le jury est toutefois étonné de n'avoir pas trouvé d'allusions à la micro-histoire, dont les apports sont précisément déterminants pour comprendre le sujet proposé à l'étude.

La longue période invitait à privilégier un développement chronologique sans toutefois s'y enfermer strictement, ce que les très bonnes copies ont bien su éviter. De même, si les solidarités familiales étaient à prendre en considération, elles ne pouvaient donner lieu à un sujet et la démographie ne devait pas phagocyter l'exposé qui avait pour cadre le village. La France n'est pas une : bien des copies évacuent la dimension géographique et géo-morphologique de leur exposé alors qu'elle est une donnée qui explique les configurations juridico-institutionnelles de telle ou telle région et une partie des variations de ces solidarités au fil du temps. Ne pas s'en tenir à l'opposition classique entre openfield et bocage était un impératif ; à tout le moins fallait-il dépasser les seules contraintes agricoles et en tirer les conséquences en termes d'habitat villageois. Le statut de la terre est au cœur de bien des solidarités et invitait à ne pas négliger coutumes, communaux et biens nationaux. Les aspects religieux, et en particulier la déchirure confessionnelle, auraient permis de mesurer la force des autres solidarités au sein des communautés. Parmi les expressions tangibles d'une solidarité institutionnelle,

les rares agents (lorsqu'ils existent) engagés par la communauté, maître d'école ou garde-messier, n'ont presque pas été évoqués. Enfin, les réalités fiscales sont trop mal connues : un minimum de maîtrise de l'opposition entre taille réelle et taille personnelle et des mécanismes variables d'assiette et de perception aurait dû amener à certaines inflexions du discours, souvent schématique, introduit à propos de la fiscalité royale.

Les meilleures copies ont ainsi su rendre compte, avec intelligence, des solidarités nouées au village entre des individus pris dans de multiples fidélités, héritées, imposées ou, plus rarement, choisies. Leurs introductions ont su, après une définition des termes du sujet, poser dans un même mouvement la question de la mobilité/immobilité, le sens non univoque des solidarités verticales et la fausse évidence des solidarités horizontales. Les propos liminaires qui visaient à caler les orientations, la force, les motivations, les acteurs et les formes institutionnelles de ces solidarités amenaient d'emblée à mettre en doute l'image d'un village tout uni devant les agressions extérieures qui constituaient souvent la suite de la démonstration. Celles-ci, de nature diverse mais où prime l'impulsion monarchique (fiscalité, contrôle des finances des communautés, justice, etc.), étaient l'occasion de questionner les failles de ces solidarités tout autant que leurs mécanismes de survie obligatoire. La figure ambivalente du seigneur, tour à tour relais de l'oppression ou protecteur des communautés, a été soulignée à juste titre. La reconfiguration des solidarités au village, envisagée du XVII^e siècle à la fin de la période, permettait enfin de faire un sort au village immobile, hors du temps, et d'établir les héritages de la période précédente tout autant que les pertes et innovations enregistrées dans un contexte où les changements de façons culturelles et les évolutions sociales, pour n'être parfois que frémissants, n'en sont pas moins révélateurs des forces et faiblesses des solidarités au village.

Les notes se sont étagées (en dehors des copies blanches) de 0,5 à 19 ; la moyenne, en baisse depuis deux ans et très légèrement inférieure à l'an dernier, est de 8,63. L'épreuve a toutefois permis de dégager de bonnes, voire quelques très bonnes copies. Les sept candidats reçus ont tous obtenu une note égale ou supérieure à 10.

Jury : M. Laurent BOURQUIN, professeur à l'Université du Maine ; M. Sylvio DE FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Olivier PONCET, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (épreuve d'histoire de la BEL)

Programme : Guerre, État, société en France de 1851 à 1945.

Il s'agit de l'épreuve d'histoire de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL.

La moyenne obtenue à cette épreuve par les 165 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 10,38 (elle est de 10,13, si l'on prend en compte les 184 candidats inscrits en section B). Ce résultat est strictement comparable à la moyenne générale enregistrée à cette épreuve par les

candidats au concours A/L de l'ENS Ulm, soit 10,38 (pour 1482 candidats présents). A la date de publication du rapport, la statistique portant sur l'ensemble des candidats à cette épreuve n'est pas connue.

4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (épreuve de la BEL)

Il s'agit de l'épreuve de première langue vivante de la Banque d'épreuves littéraires. On se reportera au rapport du jury de la BEL.

Les moyennes obtenues par les candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes :

Langues	Nombre candidats Chartes	Moyenne candidats Chartes	Moyenne candidats A/L
Anglais	116	10,10	10,67
Allemand	24	9,29	11,05
Espagnol	19	8,89	10,32
Italien	4	7,63	13,26
Russe	2	3,75	12,75

En l'absence - à la date de publication du rapport - des données statistiques sur l'ensemble des candidats de la BEL, on donne à titre de comparaison les moyennes des seuls candidats du concours A/L de l'ENS Ulm.

5. VERSION LATINE (épreuve commune avec le concours A/L de l'ENS Ulm)

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version latine du concours A/L de l'ENS (qui est à distinguer de l'épreuve de traduction et de commentaire d'un texte latin, qui n'existe pas au concours d'entrée de l'École des chartes). On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm.

La moyenne de l'épreuve se situe à 10/20, pour 690 candidats présents. Les 39 candidats au concours de l'École des chartes ont obtenu une moyenne de 11,04/20 à cette épreuve.

6. VERSION GRECQUE (épreuve commune avec le concours A/L de l'ENS Ulm)

Cette épreuve est commune avec l'épreuve de version grecque du concours A/L de l'ENS (qui est à distinguer de l'épreuve de traduction et de commentaire d'un texte grec, qui n'existe pas au concours d'entrée de l'École des chartes). On se reportera au rapport du jury de l'ENS Ulm.

La moyenne de l'épreuve se situe à 9,93/20, pour 385 candidats présents. Les 13 candidats au concours de l'École des chartes ont obtenu une moyenne de 10/20 à cette épreuve.

7. GÉOGRAPHIE

Programme : Aménager les territoires en France.

Sujet : Habiter et aménager les espaces péri-urbains en France (note du jury : Une carte de synthèse n'est pas demandée pour ce sujet. Par contre, des croquis intermédiaires sont exigés).

A l'écrit, 83 candidats ont composé, nombre en hausse régulière depuis quelques années (76 en 2012, 65 en 2011, 61 en 2010, 49 en 2009). Les effets de l'ouverture des étudiants de khâgne à d'autres concours se font donc sensiblement sentir dans le choix de cette épreuve de géographie. Parmi les 83 candidats, deux candidats ont rendu copie blanche et 36 ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne générale établie cette année à 7,81 (médiane à 7), chiffres qui sont équivalents à ceux de la session 2012. Un certain nombre de copies, indigentes ou presque vides (17 copies notées entre 0,5 et 4) ont fortement fait baisser cette moyenne. L'étendue des notes est comprise entre 0,5 et 17.

Le sujet proposé abordait un espace particulier des agglomérations européennes, bien représenté en France, regroupé sous le terme péri-urbain. Une des difficultés rencontrées par les candidats a concerné la définition de ces espaces et leur caractérisation. Situés aux marges des villes, ce sont des espaces d'entre-deux, d'interpénétration de la ville et de la campagne, d'interfaces paysagères et fonctionnelles entre le rural et l'urbain. Ces espaces ont concentré l'essentiel de la croissance urbaine de ces dernières décennies et sont représentatifs de l'évolution des modes de vie des sociétés urbaines (diffusion de la voiture individuelle et accroissement des mobilités, recherche d'un cadre de vie agréable généralement sous la forme d'un pavillon avec jardin, etc.). Ces dynamiques observées ces dernières années invitent à reconnaître l'émergence et l'affirmation des espaces périurbains en tant qu'objets géographiques présentant une spécificité croissante. Par leur étendue, leurs paysages, leurs fonctions, les populations qui les pratiquent, les espaces périurbains ne sont plus seulement à lire comme des espaces intermédiaires entre la ville et la campagne, mais également comme des espaces spécifiques présentant des caractères propres, comme des territoires en construction. Dans ce cadre, ils sont également à analyser comme des objets d'aménagements spécifiques, destinés à répondre aux enjeux qui les caractérisent – mixité ou hybridation spatiales, pression foncière, conflits d'usage, etc. –, sans que leurs relations avec la ville et/ou la campagne ne soient pour autant évacuées.

Au-delà de cette caractérisation, essentielle pour aborder le sujet, les termes *Habiter* et *Aménager* invitaient les candidats à envisager ces espaces à la fois comme des espaces pratiqués et vécus (« Habiter les espaces périurbains ») et comme des objets d'aménagement (« Aménager les espaces périurbains »). Ce dernier terme renvoyait à la manière dont les acteurs de l'aménagement s'emparent progressivement de cet objet pour mettre en œuvre des politiques et des actions adaptées. Dans cette optique, les deux notions à mobiliser devaient être définies et mises en regard.

Le terme *Habiter* désigne le fait de résider en un lieu et de pratiquer ce lieu dans le cadre d'une temporalité régulière et quotidienne. Il renvoie à la *manière* de résider et de pratiquer un lieu, aux représentations qui sont associées à ces pratiques. Ce terme fait référence à une catégorie spécifique d'acteurs : les « périurbains », habitants des espaces périurbains. Des exemples de pratiques spatiales (fréquentation des centres commerciaux locaux, pratique des lieux de loisir, utilisation des transports en commun donnant lieu à des pratiques réticulaires de l'espace du fait de la dissociation entre lieu de travail et lieu de résidence etc.) devaient être présentés. Trop de copies ont fait l'impasse sur le thème de l'Habiter ou ont évoqué de façon trop succincte les pratiques spatiales spécifiques des périurbains.

Le terme *Aménager* désigne l'ensemble des opérations de transformation, d'organisation d'un espace, dans une optique constructive (structurer, équilibrer, améliorer, etc.). L'aménagement s'associe à des politiques et à des actions publiques mises en œuvre par l'État, les collectivités territoriales (conseils régionaux, conseils généraux, communes) et un certain nombre de structures plus informelles regroupant ces collectivités aux côtés de membres de la société civile (structures intercommunales, pays, agglomérations, parcs naturels régionaux, pôles d'excellence rurale, pôles de compétitivité, coopérations métropolitaines, etc.). L'aménagement s'associe aujourd'hui de plus en plus à l'idée de développement des territoires. À l'infinitif, le terme invite à se focaliser sur les objectifs et les enjeux de l'aménagement. Dans les espaces périurbains, des enjeux spécifiques devaient être mis en avant : amélioration de la mobilité par le biais des transports, pression foncière, conflits d'usage entre résidents périurbains et agriculteurs etc., de même que les outils de l'aménagement devaient être évoqués (PLU, SCOT).

Le sujet invitait ainsi à interroger les interrelations entre les différents acteurs des espaces périurbains, ici appréhendés à deux niveaux – celui des habitants et celui des aménageurs. Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure ces différents acteurs, par leurs pratiques, leurs représentations, leurs modes d'habiter, leurs actions d'aménagement, contribuent à l'affirmation, mais aussi à la caractérisation et la définition des espaces périurbains.

Les bonnes copies ont présenté les facteurs d'attractivité qui ont sous-tendu la croissance de ces espaces (coût du foncier, mobilité individuelle, idéalisation de ces espaces censés présenter calme et verdure) et ont su souligner leur spécificité : hybridité, entre-deux ville/campagne. L'affirmation de ces espaces devait être présentée à toutes les échelles (de l'échelle nationale à l'échelle des espaces périurbains dans l'agglomération) en montrant comment ils peuvent se différencier.

Certaines très bonnes copies (4 seulement ont obtenu 15 et 17) ont présenté la spécificité de ces espaces périurbains tout en montrant les pratiques spatiales associées et les enjeux particuliers d'une politique d'aménagement ciblée sur ces espaces. Certaines ont su différencier les espaces périurbains en fonction de l'échelle d'analyse et

du contexte dans lequel ceux-ci se trouvent : proximité et taille de la ville-centre, importance des voies de communication, attractivité régionale (région touristique, région en crise etc.).

Des exemples précis étaient attendus en illustration d'une argumentation. Aucune carte de synthèse n'était exigée mais le devoir devait être illustré par des croquis (croquis de ville ou modélisation graphique présentant, par exemple, les différentes phases d'extension des espaces périurbains ou encore les spatialités périurbaines éclatées). Trop de copies continuent de présenter des croquis mal construits et mal reliés au sujet.

Aucun plan type n'était attendu et les meilleures copies ont proposé des plans très divers. La présentation des caractères des espaces périurbains pouvait être suivie d'une présentation des pratiques spatiales des habitants et d'une interrogation sur les acteurs et les enjeux spécifiques de l'aménagement qui les concerne. Le jury s'étonne, une fois encore, du nombre de copies vraiment très mauvaises (près d'une copie sur 4 est en-dessous de 4/20) où les connaissances sont absentes et le raisonnement géographique très médiocre.

Jury : Mme Pernelle GRANDJEAN, professeur à l'Université de Reims ; Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO, maître de conférences à l'Université de Reims.

8. HISTOIRE DES ARTS

Programme : L'art du portrait, du Moyen Âge au XX^e siècle.

Sujet : L'autoportrait, du XV^e siècle au XX^e siècle.

Vingt-six candidats ont concouru. La moyenne de l'épreuve est de 9,9. Les notes se sont échelonnées entre 6 et 15. Neuf copies ont obtenu 12 et plus, parmi lesquelles un 14 et un 15.

Sur la forme, le jury a relevé la bonne qualité générale de l'expression écrite mais a noté une certaine négligence dans l'orthographe, notamment pour celle des noms de personnes (prénoms et noms sont attendus). Il regrette aussi un manque de précision dans le titre, la date et la localisation des œuvres mentionnées. Les erreurs d'un siècle ou les confusions, trop fréquentes, étaient difficiles à compenser.

Sur un tel sujet on attendait des candidats qu'ils sachent dégager une problématique et la développer selon des axes clairement énoncés à l'aide d'arguments illustrés. Or si des efforts pour théoriser la question ont été généralement constatés, les idées venaient parfois sans enchaînement ou étaient ordonnées selon plan thématique assez convenu qui laissait peu de place à la dynamique d'une chronologie de l'art de l'autoportrait et à l'évolution du statut de l'artiste. Sans doute est-ce dû à la place dominante accordée, dans la bibliographie critique utilisée, aux sciences humaines au détriment de l'histoire de l'art.

Cette tendance s'est ressentie dans l'interprétation des œuvres et des procédés, souvent univoque et péremptoire : ainsi l'idée, plus d'une fois avancée que dans l'autoportrait le peintre se confond avec le commanditaire et qu'il s'y affranchit de toutes

les contraintes ne résiste-t-elle pas longtemps à l'épreuve des œuvres. Le jury a donc aussi apprécié les analyses dépassant la simple interprétation socio-historique ou psychologisante ; celles mettant en lumière la technique, le cadrage ou la composition ; le style en somme.

Le sujet, classique, permettait aux candidats de mobiliser d'amples connaissances, ce qu'ils ont fait souvent au-delà de ce qui était souhaitable faute d'avoir su resserrer leur propos sur les exemples les plus pertinents. Les analyses péchaient dont parfois par manque de profondeur et de mise en perspective au moyen de comparaisons. En adoptant la forme d'un catalogue, beaucoup de copies prenaient le risque d'exposer leurs lacunes et leurs poncifs. Car il est à regretter la persistance d'idées reçues sur la chronologie de ce phénomène artistique (comme celle voulant que l'autoportrait soit né à la Renaissance) qui vont de pair avec des manques flagrants sur certaines aires chronoculturelles (les XVII^e-XIX^e siècles français par exemple) et plus encore sur certaines techniques des arts figurés, qui sont trop souvent assimilés à la seule peinture de chevalet. Sculpture, fresque, enluminure, médaille, photographie méritaient en effet plus d'égards. Heureusement, quelques ouvertures bien venues sur les arts actuels et performatifs rompaient la monotonie des exemples cités pour la fin de la période délimitée par le sujet, comme d'ailleurs pour le début. On ne peut qu'inciter les candidats à cultiver une sensibilité personnelle au travers d'exemples originaux construits à l'occasion d'une expérience concrète des œuvres, laquelle a semblé parfois insuffisante.

Jury : M. Basile BAUDEZ, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne ; M. Étienne HAMON, professeur à l'Université de Picardie-Jules Verne ; Mme Annabelle TÉNÈZE, conservateur du patrimoine, Musée départemental d'art contemporain de Rochechouart (Conseil général de Haute-Vienne).

9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : La France, de 987 à 1328.

Sujet : Le « beau » XIII^e siècle (note du jury : le sujet s'entend dans l'espace géographique défini par le programme, à savoir la France).

La possibilité était offerte, pour la troisième année consécutive depuis le concours 2011, de choisir, comme option 1, en alternative à la version de seconde langue vivante étrangère, une composition d'histoire médiévale d'une durée de quatre heures. Le programme était toujours le même que celui défini en 2010 pour l'épreuve orale d'admission, obligatoire celle-là ; parvenu au terme de sa quatrième année d'existence, ledit programme sera changé pour le concours 2014.

Pour cette épreuve, qui a encore connu un grand succès (98 copies soumises aux correcteurs contre 94 l'an dernier), le jury avait choisi, pour la première fois, un sujet qui ne couvrait pas toute la période mise au programme. En appelant l'attention des candidats sur un seul « siècle », il invitait à l'appréciation critique d'une dominante résumée en l'expression, commune quoique sans paternité nettement établie, de « beau » XIII^e siècle. La formule, encore bien attestée dans un manuel récent, ne semble d'ailleurs pas avoir surpris les candidats. En revanche, beaucoup d'entre eux se sont crus

autorisés à ouvrir les vannes de connaissances souvent mal disciplinées, à dire en somme tout ce qu'ils savaient sur la période.

Le libellé du sujet offrait au contraire aux candidats la latitude de privilégier un « moment » (le « siècle de saint Louis »), ou bien, ce qui était plus raisonnable, de discuter de la pertinence de l'épithète sur la durée d'un siècle dont il leur était loisible de choisir les limites appropriées. Des solutions variées ont d'ailleurs été adoptées tant pour le terminus *a quo* (1180, 1190, 1204, 1223, 1226) que pour le terminus *ad quem* (1270, 1285, 1314, 1328). A cet égard, les correcteurs ont fait preuve de souplesse, pour autant que les choix étaient justifiés. En tout état de cause, la prime a été donnée aux candidats qui ont su porter un regard critique, en signalant le caractère rétrospectif d'une telle désignation. Car le risque d'un tel sujet était de traiter de tous les aspects de la période considérée en oubliant, chemin faisant, de se poser des questions simples : pour qui et en quoi ce siècle était-il « beau » ?

Dans le traitement du sujet, les nuances et réserves quant à la pertinence de l'expression à discuter ont parfois été rassemblées dans une partie spécifique, venant après deux sections thématiques descriptives. Des devoirs souvent mieux réussis ont veillé au contraire à associer les deux aspects au fil de la démonstration.

L'adjectif « beau » devait aussi inciter les candidats à évoquer des réalisations culturelles et artistiques. Quelques candidats ont saisi la perche, mais rares sont ceux qui ont su en tirer valablement profit.

Le sujet permettait ainsi aux candidats de mettre en valeur des connaissances diversifiées et de faire montre de leur aptitude à la démarche critique, au sens de la nuance et de la complexité. Trop souvent, ce sont des fiches qui ont été restituées. Les bonnes copies ont su éviter le piège d'un plan à tiroirs, ou du moins relier la diversité des thèmes à aborder à une problématique d'ensemble.

Comme on pouvait le craindre, des candidats aux connaissances trop fraîches ou peu denses ont eu tendance à déshabiller les siècles antérieurs pour mieux vêtir la période en cause. Le mouvement communal, les innovations techniques (la charrue voire l'araire !), les écoles urbaines, l'art gothique (voire roman !), la lutte contre les Plantagenêts sont alors devenus des réalités du (seul) XIII^e siècle.

Pour les 98 copies corrigées, la moyenne est de 8,76 (8,80 en 2012 ; 8,93 en 2011). Les notes sont comme par le passé très contrastées (cinquante-sept copies n'atteignent pas la moyenne, soit 58 % contre 62 % l'an dernier), avec un lot très médiocre (quatorze copies notées de 0 à 5, soit 14,2 %) ; un très gros contingent de copies souffrant de faiblesses importantes et ne méritant pas la moyenne (quarante-trois copies, soit 43,8 %, notées de 6 à 9) ; un ensemble de quarante et une copies (42 % contre 38 % l'an dernier) ayant ou dépassant la moyenne, mais avec d'assez peu nombreuses (cinq) très bonnes copies (notées 15 et 16) – qui sont celles de candidats admissibles (à une exception près) ; deux parmi ceux-ci seront admis –, seize copies ayant été notées de 12 à 14 contre quatorze à 11 et six à 10.

Le jury a, comme à l'ordinaire, sanctionné les fautes d'orthographe et de grammaire, dont la présence nombreuse ne pouvait faire espérer dépasser la moyenne même dans les cas où l'exposé aurait pu le mériter.

Jury : M. Patrick ARABEYRE, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Isabelle HEULLANT DONAT, professeur à l'Université de Reims ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

An unusual English lesson

‘If anyone comes along,’ said Miss Brodie, ‘in the course of the following lesson, remember that it is the hour for English grammar. Meantime I will tell you a little of my life when I was younger than I am now, though six years older than the man himself.’

She leaned against the elm. It was one of the last autumn days when the leaves were falling in little gusts. They fell on the children who were thankful for this excuse to wriggle and for the allowable movements in brushing the leaves from their hair and laps.

Season of mists and mellow fruitfulness. I was engaged to a young man at the beginning of the War but he fell on Flanders’ Field,’ said Miss Brodie. ‘Are you thinking, Sandy, of doing a day’s washing?’

‘No, Miss Brodie.’

‘Because you have got your sleeves rolled up. I won’t have to do with girls who roll up the sleeves of their blouses, however fine the weather. Roll them down at once, we are civilized beings. He fell the week before Armistice was declared. He fell like an autumn leaf, although he was only twenty-two years of age. When we go indoors we shall look on the map at Flanders, and the spot where my lover was laid before you were born. He was poor. He came from Ayrshire, a countryman, but a hard-working and clever scholar. He said, when he asked me to marry him, “We shall have to drink water and walk slow.” That was Hugh’s country way of expressing that we would live quietly. We shall drink water and walk slow. What does the saying signify, Rose?’

‘That you would live quietly, Miss Brodie,’ said Rose Stanley who six years later had a great reputation for sex.

The story of Miss Brodie’s felled fiancé was well on its way when the headmistress, Miss Mackay, was seen to approach across the lawn. Tears had already started to drop from Sandy’s little pig-like eyes and Sandy’s tears now affected her friend Jenny, later famous in the school for her beauty, who gave a sob and groped up the leg of her knickers for her handkerchief. ‘Hugh was killed,’ said Miss Brodie, ‘a week before the Armistice. After that there was a general election and people were saying “Hang the Kaiser!” Hugh was one of the Flowers of the Forest, lying in his grave.’ Rose Stanley had now begun to weep. Sandy slid her wet eyes sideways, watching the advance of Miss Mackay, head and shoulders forward, across the lawn.

‘I am come to see you and I have to be off,’ she said. ‘What are you little girls crying for?’

Muriel Spark, *The Prime of Miss Brodie*, 1961

Le passage proposé est extrait du bref roman de la romancière écossaise, Muriel Spark, *The Prime of Miss Brodie*, (Les belles années de Miss Brodie) publié tout d’abord dans le *New Yorker* en 1961 et adapté à l’écran en 1969.

Le titre de l’extrait a été choisi par le jury pour aider les candidats et il faut l’utiliser au maximum : *An unusual English lesson* (Un cours d’anglais inhabituel, étonnant, pas banal). Les personnages seront donc des élèves et un(e) enseignant(e).

Le narrateur anonyme donne immédiatement la parole au personnage principal, Miss Brodie (à ne pas traduire en francisant *Miss*). Celle-ci s’adresse à ses élèves et leur

annonce qu'elle a l'intention de leur parler d'un épisode de sa vie personnelle (c'est donc bien un cours assez inhabituel) : *Meantime I will tell you a little of my life when I was younger than I am now, though six years older than the man himsel.* (En attendant, (et non pas : 'en vérité'), je vais vous raconter un bref épisode de ma vie quand j'étais plus jeune, mais avec six ans de plus que l'homme). Le lecteur devra attendre le troisième paragraphe pour avoir des précisions sur l'identité de ce jeune homme. Le discours de Miss Brodie est divisé entre les circonstances de la disparition de son fiancé : *He fell the week before Armistice* (Il a été tué une semaine avant l'Armistice) et la question ironique qu'elle pose à l'une à l'une de ses élèves, Sandy : *Are you thinking, Sandy, of doing a day's washing ?* (Sandy, as-tu l'intention de faire ta lessive de la semaine ?). Le ton de l'institutrice devient alors assez sévère : *I won't have to do with girls who roll up the sleeves of their blouses however fine the weather. Roll them down at once, we are civilized beings.* (Je n'ai aucune intention de m'occuper d'une fille qui retrousse les manches de sa blouse [{"blouse" signifie souvent 'corsage', mais aussi 'blouse' dans le contexte scolaire du passage}, même par temps chaud, remettez les convenablement immédiatement. Nous sommes des gens civilisés.)

La réaction attristée de trois élèves, Rose Stanley, *who six years later had a great reputation for sex* (qui six ans plus tard aurait la réputation d'être une fille facile), Jenny, *later famous in the school for her beauty* (qui serait plus tard à l'école, réputée pour sa beauté) et Sandy (*who*) *slid her wet eyes sideways* (qui la regarda de côté avec ses yeux humides), annonce l'arrivée précipitée de la directrice, Miss Mackey, qui s'étonne sèchement de leurs pleurnichements : *I am come to see you and have to be off. 'What are you little girls crying for ?* (Je suis venue vous voir et je dois repartir immédiatement. 'Qu'est-ce qui vous fait pleurer, mes demoiselles, (jeunes filles ?)'

Les 19 notes se sont échelonnées de 5 à 16,5 ; la moyenne se situe à 9,97/20.

Jury : M. François GALLIX, professeur émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Catherine RIHOIT, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

Die merkwürdigen Seiten des Krieges

Ingeborg Meinhof und Renate Riemeck besaßen in ihrem Haus ein Radio und hörten heimlich den englischen Sender BBC, was strengstens verboten war. (...)

Anfang 1943 kam die Meldung von der Kapitulation des Generalfeldmarschalls Paulus und seiner sechsten Armee vor Stalingrad. Der Krieg nahm damit endgültig eine Wende und kam langsam nach Deutschland zurück. Dort ging das Leben noch »normal« weiter und zu dieser Normalität gehörten Hunger, Fliegeralarm und die Meldungen des »Großdeutschen Rundfunks« über neue Siege. Auch in Jena gab es oft Fliegeralarm, zunächst jedoch fielen noch keine Bomben. Jedes Mal wenn die Sirenen heulten, gingen Ingeborg Meinhof und Renate Riemeck mit Wienke und Ulrike in den Luftschutzkeller, der freilich so wenig befestigt war, dass er einer Bombe nie hätte standhalten können. Die beiden Frauen nahmen immer Aktentaschen mit, in denen sich kostbarer Inhalt befand, nämlich ihre in Arbeit befindlichen Doktorarbeiten. Im März 1943 waren sie damit fertig. Ingeborg Meinhof hatte eine Dissertation geschrieben über »Das Ornament in der mittelalterlichen Kunst«; Renate Riemeck über »Mittelalterliche Ketzerbewegungen in Mittel-Deutschland«. Renate Riemeck bestand anschließend ihr Doktorexamen so glanzvoll, dass sie gleich eine Stelle als Assistentin am Historischen Seminar bekam. An akademischem Nachwuchs herrschte großer Mangel, denn die meisten Männer waren in die Wehrmacht eingezogen worden.

Am 24. Juli 1943 erlebte Jena den ersten schweren Bombenangriff. Ziel waren vor allem die Zeiss- und die Schott-Werke, die fast ganz auf Rüstungsindustrie umgestellt worden waren. Den gestiegenen Bedarf an Arbeitskräften hatte man mit »Ostarbeitern« gedeckt, die unter miserablen Bedingungen in gesonderten Lagern untergebracht waren.

Es gehörte zu den merkwürdigen Seiten des Krieges, dass auch im Bombenhagel das normale Leben weiterging und trotz einer bevorstehenden Katastrophe die Menschen sich verhielten, als sei nichts sicherer als die Zukunft. Ricarda Huch berichtet von Studentinnen im Nachbarhaus, die sich weigerten, bei einem Bombenangriff ihr Zimmer zu verlassen, weil sie auf eine Examensprüfung am nächsten Tag lernen wollten. Der Bombenlärm störte sie weniger als die Gespräche der Menschen im Luftschutzkeller. Auch Ingeborg Meinhof und Renate Riemeck machten im Frühjahr 1944 noch ihr Staatsexamen. Die Bombenangriffe wurden zu dieser Zeit häufiger.

Alois Prinz, *Lieber wütend als traurig*, 2003.

Le texte proposé était un extrait de la biographie d'Ulrike Meinhof *Lieber wütend als traurig* (parue en 2003). L'extrait retenu ne portait toutefois pas sur la célèbre terroriste mais sur les conditions dans lesquelles Ingeborg Meinhof, sa mère, et Renate Riemeck vécurent les dernières années (en l'occurrence 1943-1944) de la seconde guerre mondiale.

Le titre du passage à traduire, emprunté au dernier paragraphe du texte (l. 33), permettait aux candidats d'entrer immédiatement dans le vif du sujet : les aspects étranges de la guerre.

Le contexte historique était clairement évoqué par Alois Prinz : début 43 (l. 6), mars 43 (l. 18), juillet 43 (l. 27), printemps 44 (l. 43). Les précisions géographiques ne faisaient pas défaut : l'Allemagne (l. 7), Iéna (l. 10 et 27). La description de la vie quotidienne de la population correspondait aux récits habituels relatifs aux bombardements pour ensuite se transformer en un tableau extrêmement touchant : lorsque les deux protagonistes cherchent à échapper aux bombes, elles se réfugient dans un abri en emportant des biens précieux, non pas des bijoux ou des objets de valeur susceptibles de leur apporter une aide considérable dans les mois à venir, mais leurs travaux de recherche.

Ce type de comportement est d'ailleurs confirmé par l'évocation du témoignage de Ricarda Huch (l. 36 à 41) dont les jeunes voisines refusèrent, la veille de leurs examens, de se rendre aux abris afin de respecter au mieux leur programme de révisions.

Une étrange normalité s'imposait donc dans un contexte de catastrophe imminente...

Sur le plan grammatical, les difficultés étaient extrêmement limitées. L'expression de la conséquence (l. 14 et 23), le passif action (l. 26 et 29-30), les nombreuses propositions subordonnées relatives (l. 14, 16, 29, 31 et 37) ont d'ailleurs rarement déstabilisé les candidats. Les erreurs ont généralement porté sur :

- l'inaptitude à identifier la déclinaison de l'adjectif épithète au masculin : *kostbarer* (l. 16-17) ;
- la proposition participiale (l. 17-18). Près de la moitié des candidats n'a pas été en mesure de rendre convenablement cette proposition ;
- la valeur de *als* (l. 36). Cette conjonction immédiatement suivie du verbe conjugué au subjonctif reste trop souvent méconnue des étudiants. Signalons, en outre, la confusion avec le *as* anglais.

Sur le plan lexical, le jury a relevé :

- des confusions liées à l'anglais : *strengstens* (l. 3) traduit par « *fortement* », *vor allem* (l. 28) traduit par « *pour tous* », *fast* (l. 29) ;
- une confusion liée au français : le terme *Dissertation* (l. 29) ne pouvait évidemment pas être repris tel quel (7 copies) ;
- des confusions entre des termes de consonance proche : *die Seiten* (titre et l. 33) et *die Zeiten* ; *dort* (l. 7) et *doch* ; *Siege* (l. 10) et *Ziele* ; *anschließend* (l. 22) et *schließlich* pour l'écrasante majorité des étudiants ; *gedeckt* (l. 31) dérivé de *denken...* ;
- de réelles lacunes : *Nachwuchs*, *Bedarf*, *berichten* et *sich weigern*, *etwas zu tun* ne devraient pas troubler autant de candidats.

On notera également que la ponctuation (l. 28 *die Zeiss-*), les adverbes de temps ou les fameux petits mots – fort nombreux au demeurant dans l'extrait proposé – ont trop souvent été traités par le mépris ou n'ont pas été saisis dans leur sens spécifique (*nämlich* ne pouvait évidemment pas être traduit par « *en effet* »).

Le jury a enfin relevé que le contexte historique n'a pas toujours été apprécié à sa juste valeur : ainsi, deux étudiants ont traduit *Ostarbeiter* (l. 31) par « *travailleurs de l'ouest* ». Quant aux *Zeisswerke* (l. 28-29), elles ont souffert tant de la méconnaissance de la ponctuation allemande que d'un manque de culture générale (la ville de Iéna, célèbre pour ses usines Zeiss (optique), est pourtant mentionnée à deux reprises dans le texte).

A l'avenir, les candidats devraient davantage prendre en compte les remarques inlassablement formulées par le jury dans les rapports précédents. Force est de constater que les confusions sont souvent récurrentes (anglais, termes de consonance proche) et que les fautes de français portent sur une mauvaise maîtrise des modes, voire des temps (le passé simple, régulièrement malmené, n'a pas fait exception cette année avec le verbe soutenir). L'orthographe du participe passé, les accords laissent également à désirer, par exemple « *leur cartable, dans lesquels...* ».

Une relecture attentive des traductions permettrait ainsi à de nombreux étudiants d'améliorer considérablement la qualité de leurs prestations et partant de leurs résultats.

13 copies ont été corrigées. La moyenne est de 10,35. Les notes s'échelonnent de 18,5 à 01.

Jury : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean-Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène-Boucher, Paris.

12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

El coche que cubre la línea entre León y Ferreras pasa por Casasola todos los días a las siete en punto la mañana. Hace una mínima parada frente a la iglesia —cuyo pórtico le sirve de improvisadoadero en los días de lluvia o del invierno—, cruza el puente de piedra sobre el río y, con las luces encendidas todavía, emboca perezoso los primeros repechos del puerto de Fresnedo.

Hoy, en León, es día de mercado y el coche va lleno de campesinos que se han levantado muy temprano para cebar el ganado y afeitarse. Así que sube con más dificultad que de costumbre. De vez en cuando, la carretera se estira bajo sus ruedas permitiéndole un respiro. Pero, en las cuestas, renquea como viejo buey de hierro a punto de derrumbarse.

Ahora, ha doblado ya la línea verde de los chopos, sobre el río. Contiene un momento la respiración, cuela y se lanza sin demasiadas fuerzas cuesta arriba en busca de la siguiente curva.

Así, hasta coronar el puerto. Como todos los días. Ramiro se cala el pasamontañas y empuña la pistola. — ¿Preparados?

Gildo y yo asentimos con una señal desde nuestras posiciones. Montamos las metralletas y nos abrimos boca abajo entre las zarzas de la cuneta.

El coche de línea emboca ya la última curva de la carretera. Su hocico gris y polvoriento se aprieta contra la arista de la peña arañando los matojos que crecen sobre ella. De pronto, chillaba como un caballo que se tira bruscamente de las riendas. Las ruedas se contraen tratando de agarrarse al firme de la carretera. El coche duda un instante, da un soplido largo y hondo y se detiene finalmente, exhausto, junto al ronco que le esperaba atravesado en la calzada desde que salió de la parada de Casasola.

Es el momento que nosotros elegimos para saltar fuera de las cunetas.

— ¡Quietos todos! ¡Quietos todos en sus asientos!

Antes de que los viajeros hayan podido darse cuenta, Ramiro grita ya en el interior del coche:

— ¡Vayan bajando y poniéndose contra la peña! ¡Con las manos en alto! ¡Vamos —le ordena al líder—, usted el primero!

Los viajeros obedecen con rapidez y en silencio. Como un rebaño asustado, van descendiendo del coche y alineándose contra la peña. Alguno nos mira de reojo tratando de reconocernos. Pero el embozo armado de los pasamontañas y la amenaza de las metralletas les hace desistir en seguida de su intento.

Ramiro desciende el último. Enfunda la pistola y comienza a cachearles de uno en uno. El dinero lo guarda en un bolsillo y las carteras las arroja en un montón a la cuneta. Los viajeros se dejan registrar, indignados. Sólo, de vez en cuando, Ramiro pasa de largo a alguno de ellos: a ese que, por su aspecto, le parece que necesita más que nosotros el dinero, o a esa mujer joven, con un niño apretado entre los brazos, que en más de una ocasión nos ha ayudado. Pero lo hace sin que el resto de los viajeros pueda darse cuenta.

El registro dura apenas cinco minutos. Cuando termina, Ramiro se echa a un lado:

— Pueden volver al coche. Con las manos en alto, recuerden.

Los viajeros obedecen, ahora aún con mayor rapidez que antes. Ocupan sus asientos en silencio sin moverse siquiera a mirar por las ventanillas.

Los dos últimos arrastran el tronco hasta la cuneta y lo dejan rodar por la pendiente varios metros.

— ¡Vamos!

El rugido del motor rompe de nuevo el silencio profundo de la mañana. El coche se despereza, incluido su descanso inesperado, remonta lentamente el final de la pendiente y se pierde tras la última curva envuelto en una nube de humo negro.

Julio Llamazares, *Luna de lobos*, 1985.

Bien des remarques figurant dans ce rapport sur l'épreuve écrite d'espagnol de la session 2013 se trouvent dans ceux des années précédentes. Le jury ne saurait trop conseiller aux candidats de s'y reporter également.

Le nombre de candidats qui ont composé sur la version espagnole LV2 de la section B

est stable par rapport à la précédente session (25 copies en 2012 ; 24 copies en 2013). La répartition des notes est remarquablement équilibrée : cinq copies n'ont pas réussi à franchir la barre des 05/20 ; sept se trouvent entre 07/20 et 10/20 ; six entre 10/20 et 13/20 ; cinq copies, enfin ont obtenu un résultat supérieur à 15/20 – l'une d'elle a forcé l'admiration du jury et culmine à 19/20. La moyenne s'élève à 9,63/20.

Le texte à traduire était extrait, cette année, de *Luna de lobos*, fameux roman de Julio Llamazares. On y suit l'aventure de quatre soldats républicains qui, après la chute du front des Asturies, à l'automne 1937, se replient dans les montagnes cantabriques. L'armée rebelle avançant, ils doivent demeurer retranchés sans pouvoir prendre le chemin de l'exil. À l'écart du monde, dans cet espace primitif, ils tentent de survivre pendant de longues années alors que les réseaux de résistance disparaissent à mesure que la répression franquiste sévit. La deuxième partie du roman, située en 1939, s'ouvre sur une scène de rapine. Un autocar à bout de souffle arrive au sommet d'une route de montagne. Ramiro et ses hommes l'arrêtent et détroussent une partie des passagers.

Plusieurs remarques sur l'épreuve de LV1 sont également valables pour la version de LV2. Avant d'aborder quelques aspects précis de cette traduction, rappelons combien il convient de respecter le texte d'origine dans sa disposition typographique, avec ses retours à la ligne et son découpage en paragraphes. Les indispensables modifications de la ponctuation doivent respecter les normes de la langue française. On voit trop souvent des points-virgules employés à mauvais escient et des virgules placées là où des points-virgules, voire des points, auraient été nécessaires. Il s'agit de questions bien moins anodines qu'il n'y paraît et qui révèlent, en réalité, de graves lacunes dans le maniement de la syntaxe française. A titre d'exemple, la locution « si bien que » ne peut introduire une proposition principale. L'orthographe a parfois été malmenée : l'absence d'accord entre « sept » et « heures précises » (on a été surpris de lire « pétantes » sous la plume de certains candidats, au mépris de la poésie du texte) ; des fautes sur l'accord du participe passé construit avec l'auxiliaire avoir ; la confusion entre « rênes » et « rennes » ; « renoncer » orthographié avec deux -n, etc.

L'extrait de *Luna de lobos* était riche en vocabulaire mais ne devait pas présenter de difficultés pour le candidat attentif et sensible, capable d'entrer véritablement dans la narration. La chose était indispensable pour éviter de traduire ici, dans un contexte de montagne, « puerto » par « port ». Il s'agissait d'un col (« puerto seco ») et si le terme « port » existe en français avec ce sens, il ne désigne qu'un col de la chaîne des Pyrénées, entre le versant français et le versant espagnol. Pire encore, certains ont voulu « planter des dunes » dans ce décor...

Il fallait faire montre d'une attention et d'une sensibilité égales pour saisir l'emploi de certains mots au sens figuré, comme « permitiéndole un respiro » qui vient au terme de l'ascension du col par l'autocar-bête de somme haletant et qui signifie qu'il peut souffler, c'est-à-dire soulager son moteur. Mais tout cela n'était que *peccata minuta* face à certaines lacunes ou confusions lexicales : « grita » traduit par « grimpe » sous l'effet de l'homographie ; « humo » par « terre », sans doute à cause d'une inutile analyse étymologique ; « afeitarse » par « se faire de l'argent » ou « faire des affaires » ; « bolsillo » pris pour « bolso » suivi du suffixe diminutif -illo...

Hormis pour quelques phrases délicates, la syntaxe de cet extrait ne devait pas résister aux candidats les plus rigoureux. La traduction de structures telles « al que se tira » par « qui se tire brusquement » ou la confusion entre les formes participiales et gérondives (« concludo » traduit comme « concluyendo ») ne peut être que le fait de

candidats insuffisamment préparés. L'incapacité à reconnaître les formes du vouvoiement, la construction du semi-auxiliaire « ir » avec le gérondif, sont également imputables à un manque de pratique de l'exercice de la version espagnole. Enfin, rappelons qu'il est absolument impensable de remettre sa copie sans avoir procédé à une relecture minutieuse afin de s'assurer de la cohérence stylistique de sa traduction française.

Jury : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice QUÉRO, maître de conférences à l'Université de Bordeaux III-Michel-de-Montaigne.

13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

Don Calogero si avanzava con la mano tesa e inguantata verso la Principessa: “Mia figlia chiede scusa; non era ancora del tutto pronta. Vostra Eccellenza sa come sono le femmine in queste occasioni” aggiunse esprimendo in termini quasi vernacoli un pensiero di levità parigina. “Ma sarà qui fra un attimo; da casa nostra sono due passi, come sapete.”

L’attimo durò cinque minuti; poi la porta si aprì ed entrò Angelica. La prima impressione fu di abbagliata sorpresa. I Salina rimasero col fiato in gola; Tancredi sentì addirittura come gli pulsassero le vene delle tempie. Sotto l’impeto della sua bellezza gli uomini rimasero incapaci di notare, analizzandoli, i non pochi difetti che questa bellezza aveva; molte dovevano essere le persone che di questo lavoro critico non furono capaci mai. Era alta e ben fatta, in base a generosi criteri; la carnagione sua doveva possedere il sapore della crema fresca alla quale rassomigliava, la bocca infantile quello delle fragole. Sotto la massa dei capelli color di notte avvolti in soavi ondulazioni, gli occhi verdi albeggiavano, immoti come quelli delle statue e, com’essi, un po’ crudeli. Procedeva lenta, facendo roteare intorno a sé l’ampia gonna bianca e recava nella persona la pacatezza, l’invincibilità della donna di sicura bellezza. Molti mesi dopo soltanto si seppe che al momento di quel suo ingresso trionfale essa era stata sul punto di svenire per l’ansia.

Non si curò di Don Fabrizio che accorreva verso di lei, oltrepassò Tancredi che sorrideva trasognato; dinanzi alla poltrona della Principessa la sua groppa stupenda disegnò un lieve inchino e questa forma di omaggio inconsueta in Sicilia le conferì un istante il fascino dell’esotismo in aggiunta a quello della bellezza paesana. “Angelica mia, da quanto tempo non ti avevo vista. Sei molto cambiata; e non in peggio.” La Principessa non credeva ai propri occhi: ricordava la tredicenne poco curata e bruttina di quattro anni prima e non riusciva a farne combaciare l’immagine con quella dell’adolescente voluttuosa che le stava davanti.

Giuseppe Tomasi di Lampedusa, *Il Gattopardo*, 1958.

Jury : Mme Stefania CUBEDDU, lectrice à l’Université de Nantes ; M. Walter ZIDARIC, professeur à l’Université de Nantes.

III – ÉPREUVES ORALES DES SECTIONS A ET B

1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

Programme : De la Gaule du IV^e siècle à la France de la fin du XV^e siècle.

Le programme de l'oral à partir de cette année portait le titre « De la Gaule du IV^e siècle à la France du XV^e siècle ». Trente candidats ont été admis à l'oral. La moyenne générale des prestations s'établit à 9,8, ce qui est moins bien que l'année dernière (11,1). Seize notes se situent au-dessus de la moyenne, dont cinq seulement au-dessus de 14, et neuf ont obtenu une note moyenne de 10 et 11. Comme à son habitude, le jury a posé des sujets relevant de différentes thématiques, et plusieurs, comme l'année dernière, ont porté sur l'ensemble du Moyen Âge.

Une première série de sujets renvoyait à des thèmes classiques : « Les maires du palais », « L'expansion du royaume des Francs de Clovis à Charlemagne », « L'effondrement de l'Empire carolingien », « L'expansion du royaume capétien XII^e-XIII^e siècle », « Les rois capétiens et le sud du royaume ». Beaucoup de candidats n'ont pas dominé ces sujets qui étaient autrefois du ressort de la géographie historique.

Un sujet a porté sur la Gaule dans l'Antiquité tardive : « Les évêques du IV^e au VI^e siècle », et il a été correctement traité. Le jury avait attiré l'attention l'an dernier sur la méconnaissance des sujets portant sur le Haut Moyen Âge. Il semble qu'il ait été entendu car les candidats qui ont eu à présenter un sujet sur cette période ont plutôt bien réussi. Ainsi les sujets « L'économie des monastères carolingiens », « Éducation et culture au Haut Moyen Âge » ont donné lieu à des prestations satisfaisantes. En revanche, le sujet « Les images dans le Haut Moyen Âge » a été mal maîtrisé. Or, il fait l'objet d'un chapitre dans le manuel recommandé de G. Bühner-Thierry et Ch. Mériaux.

Pour le Bas Moyen Âge, quelques sujets demandaient une connaissance des problématiques récemment développées par les historiens : « Rendre la justice à la fin du Moyen Âge », « Faire et dire la loi à la fin du Moyen Âge », « Les liens d'homme à homme à la fin du Moyen Âge ». Les candidats ont semblé ici démunis. Le jury n'insistera jamais assez sur la nécessité de prendre en compte les développements de la recherche récente qui intègrent notamment, dans le domaine de l'histoire politique, les apports de l'histoire du droit et de l'anthropologie historique. D'autres sujets portant sur la fin du Moyen Âge, a priori plus classiques, ont toutefois été, à une exception près, mal traités (« Le roi et les princes aux XIV^e et XV^e siècles », « La noblesse aux XIV^e et XV^e siècles », « La fiscalité royale à la fin du Moyen Âge », « L'armée royale aux XIV^e et XV^e siècles », « Le gouvernement royal au XII^e-XIII^e siècle »). À ce niveau de concours, on attend du candidat qu'il soit capable de définir correctement ce qu'est un noble, de dire ce qu'est une taille et un fouage, de ne pas confondre noblesse et princes.

L'économie paraît étrangère à de nombreux candidats : pour « Marchands et banquiers au Moyen Âge », les manuels classiques et déjà anciens de Jacques Le Goff ou d'Yves Renouard semblaient méconnus. Le sujet « La Conjoncture économique et démographique aux XIV^e et XV^e siècles » présentait des lacunes et une maîtrise imparfaite des processus économiques, alors que « Travailler la terre au Moyen Âge » était mieux réussi, sans être pour autant totalement dominé, de même que le sujet sur « Le château

au Moyen Âge ». La recommandation du jury de l’an dernier invitant les candidats à travailler les questions de nature économique demeure plus que jamais d’actualité. La littérature (« Écrivains, historiens et poètes au Moyen Âge ») ou l’histoire de l’Église (« Pèlerins et lieux de culte au Moyen Âge », « Les religieuses au Moyen Âge », « La hiérarchie ecclésiastique au Moyen Âge ») n’ont guère été mieux traités. « Itinéraires et résidences royales », « Les rois bibliophiles au Moyen Âge » ou « L’image du roi (XI^e - XV^e siècle) », sujets faisant appel à une connaissance des salles médiévales du Musée du Louvre ou du château de Vincennes, ont paru poser des difficultés aux candidats. Enfin, il ne faut pas oublier que les croisades et l’Orient appartiennent au programme, comme en témoigne le sujet sur « Le roi et la Terre sainte au Moyen Âge ».

Il est rappelé que l’exposé demandé dure 15 minutes. Beaucoup n’utilisent pas tout le temps imparti. Le jury demande une bonne compréhension du sujet, une introduction (souvent assez bien faite), un plan clair et une conclusion. On attend des dates qui parfois ne sont pas connues lorsque des précisions sont demandées dans l’interrogation qui suit l’exposé. Les candidats sont parfois tétanisés lors des questions. Il leur faut apprendre à mieux gérer le temps et le stress de l’épreuve. Dans l’ensemble, le concours oral de cette année a été plutôt décevant – ce que confirme la moyenne –, davantage d’ailleurs sur le fond que sur la forme.

Sujets tirés et notes : Les évêques en Gaule du IV^e au VI^e siècle : 15. – L’expansion du royaume des Francs, de Clovis à Charlemagne : 7. – Les maires du palais mérovingiens : 7. – L’effondrement de l’Empire carolingien : 15. – Les voyages dans le haut Moyen Âge : 16. – Éducation et culture dans le haut Moyen Âge : 13. – L’économie des monastères carolingiens : 14. – Les images dans le haut Moyen Âge : 6. – La hiérarchie ecclésiastique (V^e-XII^e siècle) : 6. – L’image du roi de France (XI^e-XV^e siècle) : 11. – Les Capétiens et le sud du royaume : 10. – Le gouvernement royal (XII^e-XIII^e siècle) : 8. – La société urbaine (XII^e-XV^e siècle) : 7. – La fiscalité royale (XIV^e-XV^e siècle) : 6. – La conjoncture économique et démographique à la fin du Moyen Âge : 8. – Faire et dire la loi à la fin du Moyen Âge : 10. – Les liens d’homme à homme à la fin du Moyen Âge : 7. – Le roi et les princes au royaume de France (XIV^e -XV^e siècle) : 10. – L’armée royale à la fin du Moyen Âge : 15. – La noblesse à la fin du Moyen Âge : 6. – Rendre la justice au royaume de France (XIV^e-XV^e siècle) : 11. – Historiens, écrivains et poètes au Moyen Âge : 7. – Pèlerins et lieux de culte au Moyen Âge : 9. – Marchands et banquiers au Moyen Âge : 10. – Les religieuses au Moyen Âge : 11. – Travailler la terre au Moyen Âge : 12. – Les rois bibliophiles au Moyen Âge : 6. – Rois itinérants et résidences royales au Moyen Âge : 9. – Le roi et la Terre sainte au Moyen Âge : 11. – Le château au Moyen Âge : 11.

Jury : Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l’Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; Mme Élisabeth LALOU, professeur à l’Université de Rouen ; M. Olivier MATTEONI, professeur à l’Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

Programme : La France, de 987 à 1328.

L'épreuve orale d'histoire médiévale pour les candidats en section B en était à sa quatrième et dernière édition. Dans l'ensemble, le jury est un peu moins satisfait du niveau de cette épreuve que pour les années précédentes. Comme l'an dernier, l'échelle des notes est large, certains candidats ont montré de bonnes connaissances, d'autres en étaient cruellement dépourvus, et de manière générale la structuration des exposés, élément d'appréciation essentiel aux yeux des correcteurs, reste à améliorer.

Pour les 22 prestations orales, la moyenne est de 9,95 (inférieure à celles des années passées : 10,61 pour 21 prestations en 2012 ; 11,35 pour 24 prestations en 2011). Les notes s'échelonnent de 4 à 16 : dix notes en-dessous de la moyenne (de 4 à 9, dont trois 7) ; douze au-dessus : trois notes de 10 à 11, six notes de 12 à 14 et trois très bonnes notes (deux 15 ; un 16).

Une dernière fois il sera dit que le programme d'histoire médiévale, même si les dates le limitant relevaient de l'histoire politique, ne se réduisait pas à celle-ci ou à l'histoire institutionnelle. Les sujets relevant de l'histoire économique et sociale, de l'histoire religieuse et culturelle devaient donc être pris en compte.

Quant à la manière de traiter les sujets, il est inquiétant qu'en dépit de l'heure de préparation et donc de réflexion qui leur est allouée, des candidats aient mal saisi le périmètre d'un sujet, parfois en raison d'une méprise étonnante sur le sens des termes (par exemple, « population » compris comme signifiant « société »). De même, le jury déplore le nombre d'exposés peu structurés, au plan insaisissable ou ondoyant. Trop de candidats ne semblent pas maîtriser la technique de l'exposé oral. La plupart des exposés n'ont pas dépassé 11 à 12 minutes.

Les sujets proposés relevaient des grands domaines de l'historiographie et la plupart d'entre eux couvraient toute la période mise au programme, sans exclure aucunement le XIII^e siècle mis à l'honneur dans l'épreuve écrite. Le jury tient à préciser qu'il a toujours tenu compte des inévitables écarts dans la difficulté des sujets. Mais il a constaté que des sujets « de cours » ont parfois révélé de graves faiblesses tandis que des sujets a priori plus difficiles ont offert aux bons candidats la possibilité d'exprimer leurs talents au-delà de leurs connaissances. Sur le fond, le jury déplore que des candidats se soient montrés incapables de définir clairement des notions ou réalités de base (domaine, diocèse, évêque, cathédrale, etc.), ou bien encore de localiser les villes (importantes) qu'ils avaient citées dans leur exposé. Le jury avoue s'être parfois agacé d'entendre des candidats se gargariser d'abstractions obscures parfois répétées en mantras.

Sujets tirés et notes : Assurer la paix dans le royaume de France (05). – Les châteaux (11). – Croissance économique et commerce (XI^e-XIII^e siècle) (12). – Les derniers Capétiens et l'Église (14). – Devenir roi (12). – Le domaine royal (15). – Écoles et universités (XII^e-XIII^e siècle) (12). – Les évêques dans le royaume de France (07). – Les évolutions de la population française (10). – L'extension des terroirs (13). – Les ordres mendiants dans le royaume de France (09). – La papauté et la France (04). – La « renaissance » du XII^e siècle (06). – La réforme grégorienne en France (07). – Le roi de France et la croisade (10). – Le roi de guerre (08). – Les rois et leur entourage (15). – Le

royaume de France en 1328 (12). – Le sacre du roi de France (08). – Seigneurs et paysans (16). – La vie religieuse des laïcs au XIII^e siècle (07). – Vivre en ville (06).

Jury : M. Patrick ARABEYRE, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Isabelle HEULLANT-DONAT, professeur à l'Université de Reims ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

3. HISTOIRE MODERNE (SECTION A)

Programme : La France, du XVI^e siècle à 1815.

La moyenne de l'épreuve s'établit cette année à 8,89. Dans l'ensemble, les résultats peuvent donc apparaître moins satisfaisants que l'année dernière. Mais l'écart des notes s'est ouvert sensiblement (de 2 à 18,5). 11 candidats sur 29 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10, 5 candidats une note inférieure à 6 mais 4 une note égale ou supérieure à 15. Le tassement de la moyenne résulte, par rapport à l'année dernière, du faible groupe des notes de 12 à 14 (3 candidats, contre 12 l'année dernière).

Sauf deux d'un niveau particulièrement faible, les exposés des candidats étaient le plus souvent construits, clairs, exprimés avec aisance compte tenu du « stress » de l'oral. Trois candidats n'ont pas utilisé tout leur temps (l'un d'entre eux n'a parlé que dix minutes) et un seul a été interrompu avant d'avoir fini son exposé. Une candidate a abandonné en cours de préparation.

Il apparaît une nouvelle fois utile au jury de rappeler ici quelques conseils fondamentaux pour l'épreuve d'oral. Avant tout, les candidats doivent prendre le temps de comprendre correctement le sujet, d'en définir les termes et d'en délimiter l'extension avant de proposer une problématique. Il est indispensable de faire un plan et souhaitable de s'en tenir à celui qui a été annoncé. Le plan chronologique peut s'appliquer à beaucoup de sujets et pas seulement aux biographies : une bonne problématique historique doit intégrer la dimension d'évolution et de changement. La maîtrise de la géographie de base est également indispensable : il n'est pas admissible de ne savoir situer approximativement Cherbourg que « dans le Nord de la France », ou de placer la Guyane en... Afrique. L'objectif prioritaire n'est pas de faire preuve d'érudition, mais de construire un exposé problématisé et cohérent, fondé sur des exemples précis et bien analysés plutôt que nombreux, allusifs et approximatifs. Les questions permettent au jury de vérifier l'étendue des connaissances et d'approfondir la compréhension du sujet. Trop de candidats ont tendance à « baisser les bras » une fois leur exposé achevé alors que rien est encore définitivement joué : quelques points peuvent encore être glanés ou... perdus, dans les deux cas il faut rester combatif jusqu'à la fin de l'épreuve. Enfin, l'oral se prépare tout au long de l'année : il faut profiter des colles pour se constituer un stock de fiches sur des sujets classiques. Les connaissances sur la période révolutionnaire sont apparues particulièrement flottantes, et quand elles étaient plus précises, d'une historiographie dépassée.

Sujets tirés et notes : L'Humanisme en France (07). – La France et les Guerres d'Italie (12). – François I^{er} (11). – La Réforme en France au XVI^e siècle (08). – La France et l'Espagne au XVI^e siècle (06). – Mazarin (18,5). – Versailles (1682-1789) (04). – Louis XIV,

roi très chrétien (02). – Le mercantilisme en France (12). – La France en 1715 (06). – La diplomatie française (XVI^e-XVIII^e siècle) (05). – La France et ses colonies (XVII^e-XVIII^e siècle) (08,5). – Qu'est-ce que l'absolutisme ? (15). – Paris et les provinces (XVI^e-XVII^e siècle) (09). – Les villes françaises (XVI^e-XVIII^e siècle) (05). – Servir le roi sous l'Ancien Régime (10). – Le travail en France à l'époque moderne (08,5). – La noblesse en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (08,5). – La France et ses frontières (XVI^e-XVIII^e siècle) (07). – L'éducation en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (15) – L'impôt en France sous l'Ancien Régime (17). – Les Lumières en France (07). – L'imprimé en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (10). – La France et l'Angleterre au XVIII^e siècle (12,5). – Louis XVI (10). – Paris, 1789-1799 (06). – Robespierre (08,5). – La France et l'Europe (1792-1815) (07). – La Révolution et l'Église (02).

Jury : M. Frédéric BARBIER, directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Bernard HOURS, professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 ; M. Jean-Marie LE GALL, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne.

4. HISTOIRE MODERNE (SECTION B)

Programme : Les campagnes en France, du début du XVI^e siècle à 1815.

La moyenne des notes s'établit à 10,14 soit exactement le même chiffre que l'an dernier. La stabilité de ces chiffres doit être tempérée par le fait qu'il n'y a désormais plus qu'une seule question inscrite au concours et que les disparités sont grandes. Les notes s'étagent de 3 à 19 et se regroupent en trois tiers presque égaux : un premier tiers compris entre 19 et 14 (sept candidats), un deuxième entre 12 et 7 (huit candidats) et un dernier entre 6 et 3 (sept candidats). Les prestations très faibles (3 à 6) sont en augmentation (7 sur 22) et le jury regrette de ne pouvoir faire état d'un nombre supérieur de très bonnes, voire d'excellentes prestations (16 à 19) (7 sur 22). Les quatre premiers candidats reçus ont obtenu une note égale ou supérieure à 16.

Le niveau de connaissances des bons candidats est satisfaisant, si l'on excepte la période révolutionnaire et impériale généralement méconnue ou réduite à sa plus simple expression (voir rapport sur l'épreuve d'admissibilité). Les principaux historiens ayant illustré la question mise au programme sont connus des meilleurs. Les candidats, souvent bien préparés, ont fait des efforts pour ne pas sous-estimer la dimension concrète des sujets indispensable au traitement correct de la question. Mais la question est trop souvent appréhendée comme un tout continu, qu'effleurent à peine les événements et les évolutions de toute nature et les éléments de dynamique sont en général délaissés : ne pas pouvoir situer le ministériat de Richelieu ou la Guerre de succession d'Espagne n'est pas acceptable. L'abus de généralités intemporelles, dépourvues d'exemples précis empruntés à des terroirs variés de l'espace français, est patent dès lors que les sujets tirés portent sur une période singulière de l'époque considérée dans la question.

Les mauvaises prestations sont dues cette année autant à un défaut de maîtrise des connaissances, à l'évidence induit en premier lieu par un manque de lectures

personnelles, qu'à une exposition des idées peu claire, redondante et parfois absconse. Le jury redit l'importance de posséder une chronologie minimale de la période, y compris pour traiter une question qu'il serait erroné d'envisager en dehors de toute considération des événements historiques contemporains. Savoir exposer avec aisance des problématiques intelligemment conçues et répondant au sujet donné vaudra toujours mieux que la récitation fidèle d'une note préparée a priori. L'attitude des candidats lors des moments de reprise est dans l'ensemble satisfaisante et le jury est sensible aux réponses vives et argumentées portées par un maintien qui signale les futurs cadres savants que l'École est appelée à former.

Sujets tirés et notes : Les campagnes françaises au temps des Guerres de religion (07). – La mobilité dans les campagnes en France à l'époque moderne (14). – La noblesse aux champs (France, époque moderne) (17). – Le paysan et la ville en France à l'époque moderne (12). – Le paysan et son seigneur en France à l'époque moderne (18). – Les campagnes et l'impôt en France à l'époque moderne (03). – Mourir au village (France, époque moderne) (04). – Piété et religion populaires dans les campagnes françaises à l'époque moderne (05). – Réforme catholique et monde rural en France à l'époque moderne (12). – Vignobles et vigneron en France à l'époque moderne (10). – Agriculture et paysage en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (16). – Le curé de campagne en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (15). – Le paysan riche (XVI^e-XVIII^e siècle) (09). – Les innovations agricoles en France (XVI^e-XVIII^e siècle) (04). – Les paysans et la monarchie (XVI^e-XVIII^e siècle) (03). – Fêtes et réjouissances dans les campagnes françaises (XVI^e-début XIX^e siècle) (06). – L'homme et l'animal dans les campagnes françaises (XVI^e-début XIX^e siècle) (10). – Le paysan et son outil (France, XVI^e-début XIX^e siècle) (19). – Les campagnes françaises et la guerre (XVI^e-début XIX^e siècle) (07). – Posséder la terre en France (XVI^e-XIX^e siècle) (08). – Les campagnes bretonnes (XVI^e siècle-1815) (18). – Les campagnes françaises en 1789 (06).

Jury : M. Laurent BOURQUIN, professeur à l'Université du Maine ; M. Sylvio DE FRANCESCHI, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; M. Olivier PONCET, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

5. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION A)

Programme : La France, du Congrès de Vienne au Traité de Maastricht.

Absente à l'écrit d'admissibilité, l'épreuve d'histoire contemporaine a permis d'entendre à l'oral 29 candidats en 2013 (l'un des admissibles ayant fait défection), soit à peu près autant que lors des deux concours précédents.

Le jury n'a pu que constater avec tristesse que le niveau général de l'épreuve, déjà médiocre en 2012, a marqué un nouveau et sensible recul, comme le montre le tableau ci-dessous :

	nombre de candidats	notes extrêmes	notes ≥ 10	moyenne générale	moyenne des admis
2011	29	4 - 18	14	10,28	12,43
2012	28	4 - 16	9	8,67	11,5
2013	29	3 - 18	6	7,79	9,83

Il faut ajouter que les deux tiers des admis n'ont pas atteint la moyenne (soit deux fois plus que l'an dernier) et que 12 candidats (10 en 2012) ont obtenu une note inférieure à 7. Une telle évolution est passablement inquiétante, sans qu'on puisse en saisir précisément les causes : absence de l'histoire contemporaine à l'écrit, qui assignerait à cette matière une place jugée subalterne par les candidats ? traitement inadéquat de l'histoire dans l'enseignement secondaire ? A chacun de se faire son opinion sur ce point. Il est vrai que le programme proposé, « La France, du traité de Vienne au traité de Maastricht », marquait un changement par rapport à l'an dernier, puisqu'il englobait en amont la période 1815-1870, mais cet accroissement ne semble guère responsable de la médiocrité générale des performances, la période postérieure à 1870 n'ayant pas davantage inspiré les candidats qui avaient à en traiter.

Après une préparation d'une heure sur une question tirée au sort, les candidats ont fait un exposé d'un quart d'heure, suivi d'un échange avec le jury, avant de devoir répondre brièvement (cinq minutes environ) à une petite question impromptue, dont le choix tient avant tout à son éloignement thématique et chronologique de la question principale. Le jury a tenu à proposer des sujets classiques et dépourvus de toute ambiguïté, permettant aux candidats de montrer leur maîtrise des connaissances de base, leur capacité à les mettre en œuvre grâce à une réflexion adéquate et leurs qualités d'exposition.

Dans la majorité des cas, les candidats ont su respecter le délai de 15 minutes réservé à l'exposé, malgré quelques difficultés visibles à gérer le temps imparti : s'interrompre toutes les deux phrases pour regarder sa montre n'est pas à conseiller. Comme on s'y attend, un minimum d'aisance dans la forme correspond presque toujours à une appréhension correcte du fond ; or, dans l'un et l'autre domaine, trop de graves déficiences ont été constatées. On n'insistera pas plus qu'il ne convient sur celles qui affectent la forme des prestations : quelques signes de nervosité sont fort excusables, même si l'entraînement préalable devrait permettre de corriger en partie les défauts constatés, mains fébriles, voix mourante, incapacité à regarder le jury, trémoussement sur la chaise, etc. On rougit d'avoir à rappeler qu'une mise négligée (chemise ouverte presque jusqu'au nombril) est à proscrire résolument. Mais c'est surtout dans le dialogue qui suit l'exposé que le manque d'aisance des candidats devient vraiment handicapant : visiblement cet instant est vécu comme un cauchemar dans la majorité des cas, alors qu'il s'agit au contraire de permettre à l'orateur de combler une lacune ou de rattraper une étourderie ; prenant chaque question comme un piège ou un reproche, trop de candidats perdent leurs moyens, s'abîment dans un silence accablé ou répondent d'une voix de moins en moins audible. Le jury a d'ailleurs été très frappé du manque de combativité, au bon sens du terme, de trop nombreux candidats et n'a pas hésité à avantager ceux qui se montraient capables de réagir de façon tonique, même quand leurs réponses pouvaient laisser un peu à désirer.

De sérieuses lacunes sont également apparues dans la technique même de l'exposé. Disposant d'une heure de préparation, les candidats doivent d'abord prendre le temps de réfléchir au sens de la question posée ; or, et contrairement à l'an dernier, il a fallu constater plusieurs graves contresens et hors-sujet montrant que cette réflexion préalable n'avait pas eu lieu. L'introduction doit poser nettement le problème auquel répondra la conclusion, celle-ci ne devant pas se limiter à la redite expéditive des faits

déjà mentionnés ; le plan doit suivre une progression logique et ne pas se réduire à une suite de faits alignés sans commentaire. En un mot, l'exposé n'est pas la simple restitution d'une fiche mais un ensemble cohérent ayant un sens correctement mis en valeur : vérité d'évidence trop perdue de vue.

Mais c'est surtout le niveau général des connaissances qui s'est avéré le plus inquiétant, surtout lorsqu'il s'agit des faits et des notions élémentaires qu'un bon bachelier doit maîtriser. Le nationalisme est confondu avec le patriotisme, le congrès de Tours n'évoque absolument rien, les questions idéologiques, institutionnelles et économiques sont *terra incognita*, les datations sont fausses ou absentes, etc. Le jury a d'ailleurs noté, avec quelque dépit d'auteur méconnu, que des erreurs et lacunes signalées explicitement dans le rapport de 2012 (sur Munich, Maurras, la déflation) se sont retrouvées *ne varietur* en 2013.

A quelques rares exceptions près, la petite question terminale n'a fait que confirmer le niveau de l'exposé antérieur. Il ne s'agit pourtant que d'indiquer, en quelques phrases, les deux ou trois aspects essentiels d'un épisode ou d'une biographie, sans bien sûr prétendre improviser un second exposé en forme, et l'exercice demande surtout de posséder le sens de la synthèse et bien sûr quelques notions de base. Il est curieux de constater que, lorsque le jury leur propose de prendre quelques secondes pour réfléchir à la question posée, les candidats n'en font rien, émettent aussitôt une ou deux phrases laconiques puis tombent dans un silence attristé dont il est très difficile de les faire sortir. On ne saurait trop conseiller aux futurs candidats de s'entraîner un peu à cet exercice certes particulier mais utile et formateur.

Il faut cependant souligner, en conclusion et pour être complet, que le jury a quand même eu le plaisir d'entendre quelques exposés de qualité, joignant l'ampleur et la précision des connaissances à une vraie intelligence dans leur mise en œuvre. On ne leur reprochera que de n'avoir pas été plus nombreux.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : La Seconde République (*Les origines du Front populaire*) (07). – La monarchie de Juillet (*André Malraux*) (10). – Agriculture et agriculteurs en France, de 1939 à la fin du XX^e siècle (*Monsieur Thiers*) (07). – Le Parti communiste, 1920-1981 (*Fachoda*) (06). – L'intervention de l'État dans l'économie, 1914-fin du XX^e siècle (*La constitution de 1848*) (04). – Le nationalisme, de ses origines à 1914 (*François Mitterrand*) (06). – L'économie française, 1815-1870 (*Le traité de Versailles*) (07). – Le syndicalisme français, 1870-1939 (*Les idées politiques de Charles de Gaulle*) (18). – Mai 68 (*Le Ralliement*) (14). – Le socialisme à l'épreuve du pouvoir, de 1936 à la fin du XX^e siècle (*Jules Ferry*) (06). – La décolonisation : un échec (1945-1962) ? (*Juin 1848*) (04). – La crise des années 30 (*Le boulangisme*) (07). – La Quatrième République, une république en crise ? (*Le 2 décembre 1851*) (04). – La politique étrangère de la France, 1871-1914 (*Le congrès de Tours*) (06). – La guerre de 1870-1871 (*La présidence de Georges Pompidou*) (05). – La laïcité en France, de 1870 à la fin du XX^e siècle (*La France et l'Italie, 1859-1870*) (16). – Les débuts du parlementarisme en France, jusqu'en 1870 (*La présidence de Valéry Giscard d'Estaing*) (11). – Les femmes en France, 1914-fin du XX^e siècle (*Le socialisme utopique*) (09). – La France et l'Allemagne, 1914-fin du XX^e siècle (*La révolution de 1830*) (05). – L'Empire libéral (*Pierre Mendès France*) (12). – Agriculture et agriculteurs en France, 1870-1939 (*Y a-t-il eu un fascisme français avant la seconde guerre mondiale ?*) (07). – La France et son école, de 1870 à la fin du XX^e siècle (*Le couple franco-allemand sous la V^e République*) (08). – L'échec de la Restauration, 1815-1830 (*Aristide*

Briand) (09). – Le régime de Vichy (*Georges Clemenceau*) (03) – Les Trente Glorieuses (*La séparation de l'Église et de l'État*) (08). – La diplomatie française, 1918-1939 (*La Commune*) (09). – La France et la Russie, de 1870 à la fin du XX^e siècle (*Charles Maurras*) (06). – La Cinquième République, un régime parlementaire (1958-1995) ? (*François Guizot*) (05). – L'armée en France, 1815-1914 (*Le 10 mai 1981*) (07).

Jury : M. Bertrand JOLY, professeur à l'université de Nantes ; M. Didier MUSIEDLAK, professeur à l'université de Paris X-Nanterre ; M. Olivier WIEVIORKA, professeur à l'École normale supérieure de Cachan.

6. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION B)

Programme : 1. Guerre, État, société en France de 1851 à 1945 ; 2. Les relations Est-Ouest (1917-1991).

Sur les vingt-deux candidats présentés à l'épreuve d'oral d'histoire contemporaine de la section B, le jury a pu considérer qu'un tiers n'était pas au niveau des attentes du concours, un tiers correspondait à un niveau tout juste moyen, un tiers enfin ou à peu près était adapté aux exigences de celui-ci et comportait même des personnalités brillantes sur lesquelles il serait légitime des fonder des espoirs pour les années à venir.

Sur la base de ce constat, deux observations peuvent être formulées :

1. Ce tiers de candidats adaptés aux exigences du concours correspond strictement au nombre de candidats reçus. C'est en un sens rassurant de constater que ces deux ensembles se répondent arithmétiquement. En un autre sens, on peut se demander pourquoi le jury ne voit se présenter devant lui un nombre plus important de candidats de niveau supérieur. En d'autres termes, le jury ne possède pas de marge de manœuvre dans le choix des candidats à recevoir.

2. Parmi ce tiers, il en est qui n'ont pas excellé dans telle ou telle autre épreuve et qui, de ce fait, ne peuvent pas être conservés dans le petit nombre des admis. En conséquence, on peut trouver parmi ces derniers des candidats qui appartiennent aux deux autres tiers caractérisés dans le cadre de l'épreuve d'histoire contemporaine.

Tel certes est le jeu des concours de recruter sur la base de la moyenne des notes. C'est pourquoi on préférerait que le niveau moyen des admissibles augmentât : il s'obtiendrait par un renforcement du tiers supérieur.

Comment renforcer le niveau supérieur des admissibles ? Le jury propose deux voies de réflexion pour les candidats et pour les enseignants des classes préparatoires : 1). Améliorer la méthode d'exposé. 2) Élargir le champ des connaissances et solliciter les ressources d'une culture générale solide.

Améliorer la méthode d'exposé

L'effort à poursuivre ne doit pas porter sur la quantité de connaissances. Globalement, les candidats, à quelques exceptions près, possèdent sur chacun des sujets qui pourraient leur être proposés plus d'informations qu'ils n'en auraient besoin pour répondre de façon pertinente à la question. On en rencontre animés par la peur de ne

pas pouvoir tout dire, parlant à toute allure sans pause ni répit, tout à la récitation d'un texte qu'ils ont pu dégorger à la faveur d'une heure de préparation. On est même frappé de la capacité mnémotechnique de certains d'entre eux, de leur goût du détail mêlé à du plus important. On sent un laborieux travail de mémorisation de fiches qui s'adaptent plus ou moins à la question posée. Et on en vient à se demander si le candidat a bien été habitué à se demander ce qu'attend le jury de lui.

Le jury n'attend pas la récitation d'une fiche : la preuve la plus élémentaire tient à ce que, chaque année, il s'efforce de déjouer cette tendance inutile des candidats en proposant des sujets les plus renouvelés possible. Il n'attend pas non plus un agglomérat indigeste de connaissances toutes condamnées par nécessité au schématique dans l'information et dans l'interprétation.

C'est en premier moins une récitation qu'un candidat qu'il attend, une personnalité qui montre une aptitude naissante à produire de l'histoire puisque tel sera l'objectif de l'enseignement fourni à l'École. Le minimum requis, mais ce n'est déjà pas rien, consiste en une certaine capacité à prendre quelque question que ce soit depuis un point de vue élevé. Le candidat doit s'attacher à ne pas entrer dans le descriptif des informations sans avoir préalablement délimité l'arrière-plan chronologique, géographique, historiographique, conceptuel d'une question. Il ne s'agit pas d'être exhaustif dans cette mise en situation mais de choisir un certain nombre d'enjeux dans le but de les expliciter. Le jury attend qu'on lui fournisse des clés grâce auxquelles il sera possible d'entrer dans l'intelligence du sujet.

Sous cette optique, le candidat n'est pas tenu de tout dire ce qu'il sait ou qu'il devrait dire sur la question posée. Il doit, compte tenu de ce qu'il veut dire et du temps dont il dispose, opérer un choix parmi les informations qu'il possède. Qu'il ne se forme aucune inquiétude, la conversation qui suit l'exposé lui permettra le cas échéant de briller par quelques détails supplémentaires.

Comment doit-il présenter ces informations dûment sélectionnées en fonction du temps dont il dispose et de ce qu'il veut dire ? Son propos doit être articulé en trois ou quatre étapes. Peu importe qu'elles soient axées en fonction d'une périodisation, d'un choix thématique ou de la combinaison plus ou moins artificielle et brillante des deux méthodes : l'essentiel est d'être clair et progressif, en fournissant la preuve qu'on tient les deux extrémités de la corde autour de laquelle s'enroule l'exposé.

On n'insistera pas sur quelques exigences rhétoriques de base : énoncer le plan d'une façon qui ne soit pas laborieuse, soigner les transitions d'une partie à l'autre en exprimant d'une phrase ce qui vient d'être dit puis, en annonçant d'une autre ce qui va l'être, prononcer d'une voix plus forte et plus lente ces transitions pour que l'auditoire comprenne bien que l'exposé progresse, préparer à l'avance une courte conclusion écrite en en soignant si possible la clause de façon que chacun des jurés constate spontanément que l'exposé est bien achevé, conclusion écrite à laquelle le candidat se rendra directement si on l'interrompt pour conclure dans le but de respecter l'égalité dans le temps de parole.

On voudra aussi faire observer un principe de méthode de pensée historiographique : dans la phrase, la qualification ne doit pas s'administrer à la légère, puisque telle est précisément l'une des missions de l'historien de qualifier les faits qu'il présente. En d'autres termes, la qualification intervient au terme d'une démonstration et non au détour d'une phrase. Au reste, aussitôt démontrée, cette qualification devra être reprise pour être nuancée par des considérations complémentaires.

Au total, le candidat doit s'attacher à séduire son jury en fournissant la preuve qu'il présente les premiers signes d'un tempérament historiographique. Il ne le fera pas en déversant ses connaissances mais en les utilisant comme autant d'outils destinés à

mettre en évidence les enjeux d'un problème.

Élargir le champ des connaissances et mobiliser une culture générale solide

Le jury rappelle que même si l'épreuve orale se trouve cantonnée aux deux questions du programme, elle vise à vérifier les capacités de réflexion et de problématisation du candidat ainsi qu'à sonder l'étendue de sa culture générale. Le jury incite donc les candidats à s'intéresser aux productions littéraires et artistiques de l'époque concernée, ainsi qu'à leurs auteurs et à leur histoire. Quelle que soit la thématique, elles sont susceptibles d'y être intégrées comme sources, sans qu'il soit pour autant nécessaire d'entrer dans les méthodes de l'histoire littéraire, de l'histoire de l'art ou de la musicologie. Il n'est pas imaginable que des candidats puissent prétendre à d'ultérieures fonctions de responsabilités dans les archives ou les bibliothèques sans avoir jamais entendu parler d'Arthur Schnitzler, de Joseph Roth, de Picasso, de Satie, de Diaghilev, de Cocteau, Dada ou Cendrars ... ou sans savoir, quelque provincial qu'on puisse être, où situer le théâtre du Châtelet à Paris. Les références littéraires, artistiques ou cinématographiques n'étaient pas difficiles à manier pour des sujets tels que les services secrets, Berlin, la guerre froide, l'armée, la Grande Guerre, la Drôle de guerre, la Résistance et la Libération, la Révolution Russe, le communisme ou le stalinisme...

La première recommandation à faire aux candidats est en conséquence pour la préparation de l'oral de relire (de lire ?) les grandes œuvres littéraires portant sur le sujet de programme, qu'elles soient contemporaines ou postérieures, d'aller au cinéma et de fréquenter les musées. Par exemple, dans le cadre de la question de programme sur les relations Est-Ouest, peut-on ignorer John Philby, Ian Fleming et la série des James Bond, les romans d'espionnage de John Le Carré, *le Docteur Jivago*, l'œuvre de Soljenitsyne et *le Cuirassé Potemkine* ? Peut-on aborder la Grande Guerre ou le pacifisme de l'entre-deux-guerres sans connaître les romans de Romain Rolland, Henri Barbusse, Roland Dorgelès, Ernst Junger, Maurice Genevoix, Louis-Ferdinand Céline, Victor Margueritte ou Irène Némirovski ? Et si les œuvres littéraires d'époque peuvent apparaître (à tort) comme démodées, c'est sans aucun doute vers le cinéma qu'il faut savoir se tourner : de la *Grande Illusion* aux *Sentiers de la gloire* en passant par *Johnny s'en va t'en guerre*, *Le Pantalon*, *La vie et rien d'autre*, *Un long dimanche de fiançailles*, *La chambre des officiers* ou *Joyeux Noël*, la filmographie de la première guerre mondiale, extrêmement abondante, des années trente aux années les plus récentes, laissait l'embarras du choix... Et ne parlons pas de la filmographie de la guerre froide et de la seconde guerre mondiale !

Si les références culturelles, littéraires et artistiques ont été rares (et donc toujours valorisées par le jury), il faut malheureusement déplorer le déclin des connaissances minimales en histoire politique (savoir définir et caractériser le communisme et l'anticommunisme, le parti communiste français, les droites françaises sous la Troisième République, le régime de Vichy, le pétainisme, le stalinisme etc). Le jury fait désormais pour la culture politique le même constat que celui qu'il fait depuis plusieurs années concernant la méconnaissance par les candidats des réalités économiques et financières et économiques, ignorance qui n'a pas manqué de se manifester à nouveau cette année (*Les effets économiques de la Grande Guerre*, *la Marine de guerre 1851-1945*, *la crise de Suez*, *le financement des guerres*): monnaie, inflation, hausse des prix, budget, fiscalité, interventions et contrôles de l'État, industries semblent des réalités inconnues des candidats...

Enfin, même au sein des questions de cours, il faut veiller à ne pas laisser subsister des lacunes trop voyantes. Ainsi, pour traiter correctement de la guerre de Crimée, au-

delà des seules dates chronologiques et de la prise du fort de Sébastopol, encore faudrait-il savoir situer sur une carte géographique la Crimée, désigner les grandes puissances diplomatiques de la région, exposer les enjeux stratégiques séculaires de cette guerre et... définir ce que sont «les lieux saints»! Les connaissances géographiques et religieuses font elles aussi partie de la culture générale qu'on attend d'un chartiste.

Pour conclure, le concours ne vise donc pas à recruter des érudits d'un jour sur une question spéciale mais des esprits organisés et ouverts, aptes à répondre à toutes sortes de situation. Il vise à discerner des intelligences aptes à tirer profit de ce qu'ils savent pour résoudre des problèmes inédits.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : Les monuments publics et l'hommage aux morts de la Grande Guerre (*Docteur Folamour*) : 19. – L'anticommunisme dans l'Entre-deux-guerres (*Le tournant de l'année 1917*) : 7. – Les relations Est-Ouest dans la deuxième guerre mondiale (*La guerre de Crimée*) : 12. – Les officiers français et la République (1871-1945) (*Le printemps de Prague*) : 7. – Peut-on dire que le second Empire est un régime militaire ? (*La III^e Internationale*) : 13. – Berlin (1945-1991) (*Lyautey*) : 8. – La Grande Bretagne dans la guerre froide (*Sedan*) : 10. – Le corps des officiers français a-t-il changé (1851-1945) ? (*Docteur Jivago*) : 16. – La crise de Suez (*La propagande de guerre, 1914-1918*) : 19. – Staline et le monde occidental (*La propagande de guerre pendant la période 1939-1945*) : 10. – Pétain et l'armée (Prague 1968) : 6. – La SDN dans les relations Est-Ouest (*Le canon de 75*) : 8. – Les Occidentaux face à la révolution russe (1917-1921) (*Foch*) : 11. – Les causes de la guerre froide (*Le scandale de Parade*) : 8. – Le modèle militaire allemand (1871-1945) (*Budapest en 1953*) : 11. – Les effets économiques et la guerre froide (*La CIA*) : 9. – L'arme nucléaire entre Est et Ouest de 1945 à 1991 (*Le général Boulanger*) : 15. – Les femmes dans la Grande Guerre (*L'équilibre nucléaire*) : 18. – La France dans la guerre froide (*Les révoltes de 1917*) : 10. – La littérature et la guerre (*McCarthy*) : 17,50. – La marine de guerre de 1851 à 1945 (*Le voyage à Moscou*) : 7,5. – Le financement des guerres (*La chute du Mur*) : 12.

Jury : Mme Catherine BERTHO-LAVENIR professeur à l'Université de Paris III-Sorbonne-Nouvelle ; M. Francis DEMIER, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre ; Mme Florence DESCAMPS, maître de conférences à l'École pratique des hautes études ; M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'École pratique des hautes études et à l'École nationale des chartes.

7. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

Programme : L'art du portrait, du Moyen Âge au XX^e siècle.

La commission a interrogé cinq candidats admissibles. Les dossiers proposés comprenaient trois reproductions suivantes.

Premier dossier :

1. *Saint soldat et donateur* par Jean Hey (le Maître de Moulins) (Glasgow, Kelvingrove Art Gallery and Museum)
2. Statue équestre de Louis XIV par Le Bernin (château de Versailles)
3. *Camille sur son lit de mort*, par Claude Monet (Paris, Musée d'Orsay)

Deuxième dossier :

4. Charles V et Jeanne de Bourbon, statues provenant du Louvre (Paris, Musée du Louvre)
5. Charles Townley et ses amis dans la galerie de Park Street, par Johann Zoffany (Burnley, Townley Hall art Gallery)
6. *Ten Lizes*, sérigraphie par Andy Warhol (Paris, Musée national d'Art moderne, centre Georges Pompidou)

Troisième dossier :

16. Portrait de Charles V, initiale d'une charte ornée de 1364 (Paris, Archives nationales)
17. *Rodolphe II en Vertumne*, par Giuseppe Arcimboldo (château de Skokloster)
18. *La Mariée*, par Niki de Saint-Phalle (Paris, Musée national d'Art moderne, centre Georges Pompidou)

Quatrième dossier :

- Saint Denis remettant l'oriflamme à Jean Clément, (Chartres, cathédrale, vitrail d'une fenêtre haute du bras sud du transept)
- Johannes Kleberger par Albert Dürer (Vienne, Kunsthistorisches Museum)
- Monument à Balzac par Auguste Rodin (Paris, Musée Rodin)

Cinquième dossier :

14. Guidoriccio da Fogliano par Simone Martini (Sienne, Palais public)
15. Autoportrait par Joseph Ducreux (Los Angeles, J. Paul Getty Museum)
16. *Fernande* par Pablo Picasso (Paris, Musée Picasso)

L'épreuve orale a confirmé les lacunes manifestées à l'écrit dans certains domaines mais a donné l'occasion aux candidates de montrer leurs capacités à discuter des aspects formels des œuvres et à mobiliser une culture historique et artistique la plus large possible. Aucune de ces candidates n'ayant su reconnaître les trois images proposées, la qualité du commentaire a beaucoup reposé sur les efforts déployés pour les décrire et les replacer dans leur contexte physique (dimensions etc., le document à commenter étant parfois un recadrage) et dans leur courant artistique en utilisant au mieux les indices fournis et en établissant des comparaisons pertinentes, notamment avec les média voisins. Le jury a notamment valorisé la sensibilité aux matériaux et aux procédés d'exécution, à la destination et à la fonction des œuvres. D'une manière générale il a apprécié le sens de l'observation qui doit d'abord s'appliquer, plusieurs candidates l'ont oublié, aux légendes et aux inscriptions. Certaines hésitations sur des artistes et des œuvres contemporains incontournables, inattendues s'agissant de candidats brillants, invitent à encourager ces derniers à visiter régulièrement les grandes collections nationales qui les accueillent.

Jury : M. Basile BAUDEZ, maître de conférences à l'Université de Paris-Sorbonne ; M. Étienne HAMON, professeur à l'Université de Picardie-Jules Verne ; Mme Annabelle TÉNÈZE, conservateur du patrimoine, Musée départemental d'art contemporain de Rochechouart (Conseil général de Haute-Vienne).

8. GÉOGRAPHIE (SECTION B)

Programme : Aménager les territoires en France.

Sept candidats ont choisi la géographie comme épreuve orale, ce qui marque une augmentation par rapport à la session 2012 (4 candidats).

Le jury rappelle en premier lieu que les candidats ont des règles à respecter, telles que la durée de l'exposé (trois candidats sur les sept n'ont pas tenu leur temps) ou encore la présentation d'une introduction comportant une définition précise des termes du sujet, des éléments de problématique et une annonce de plan. De plus, une bonne prestation doit mettre en avant des connaissances générales sur la question posée et les articuler à des exemples précis afin d'éviter un développement trop abstrait et souvent vide.

Les sujets tirés cette année n'ont pas semblé déstabiliser les candidats mais les prestations ont été très inégales. Le jury est souvent surpris par le manque de réflexion et de connaissances propres à la discipline (absence de maîtrise des grands concepts de la géographie, très mauvaise connaissance sur la géographie de la France, aucune prise en compte des échelles spatiales et temporelles pour aborder les processus, etc.).

Les candidats qui ont obtenu les plus basses notes ont proposé des plans peu construits et souvent vides de connaissances précises. Les échanges avec le jury n'ont pas permis aux candidats de combler les manques de leur exposé. Par contre, les bonnes prestations ont su concilier rigueur de la démonstration, réflexion géographique et connaissances nombreuses.

L'aménagement des littoraux en France : 14/20.

L'aménagement des montagnes en France : 13/20.

Penser l'aménagement du territoire dans un contexte européen : 12/20.

Transports et territoire en France : 11/20.

La région : territoire de vie et territoire aménagé : 9/20.

Les moyennes montagnes en France : un aménagement spécifique ? : 5/20.

Les espaces transfrontaliers : quels enjeux ? : 4/20.

Jury : Mme Pernelle GRANDJEAN, professeur à l'Université de Reims ; Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO, maître de conférences à l'Université de Reims.

9. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

- Durée de préparation : 30 mn
- Durée de passage devant le jury : 30 mn
- Type de sujets : un texte à traduire. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire.
- Ouvrage autorisé : dictionnaire de Gaffiot.
- Devant le jury, le candidat traduit son texte sans ses notes de brouillon.

Pour les deux sections, les interrogations ont porté sur des extraits de : Augustin, *Cité de Dieu*, l. I à V. La commission a privilégié les textes où l'auteur traite du destin politique et militaire de Rome comme cité terrestre. Il s'y inspire surtout de Tite-Live, d'historiens classiques et d'épitomés tardifs.

Comme toujours, nous avons entendu des non-sens ou des traductions si maladroites qu'elles s'en approchent. Nous rappelons que nous attendons des candidats un texte qui se tienne, même s'il n'est pas d'une élégance toute littéraire. On ne se lassera pas de dire à quel point la maîtrise des structures du français contemporain est indispensable à une version réussie.

Erreurs les plus fréquentes.

Vocabulaire, noms :

- Traductions plaquées sans tenir compte du contexte. Ainsi *cultor* traduit par « laboureur » et non par « adorateurs ». Les laboureurs désertent ... les temples.
- *Bellum Mithridaticum* : la guerre contre les Mithridate (?). Manque de connaissance de l'histoire de Rome ?
- *Socer* confondu avec *socius*.
- *Nonnulli* n'a pas le sens de « aucun ».
- Expressions usuelles à apprendre : *quid interest* : « qu'importe ». La locution *id est* parfois ignorée (« il y a que »). De même pour *hoc est*.

Adjectifs :

Confusion entre superlatif et comparatif (*facilius* : « le plus facilement »)

Cas :

Aeneas Priamum uidit etc. traduit par « Énée, le fils de Priam »

Prépositions :

Tanquam traduit par une locution adverbiale (« de la même manière»). *Pro* traduit à tort par « pour » et non par « à la place de ».

Corrélations ignorées : *ita ut* traduit par « ainsi de telle sorte que » (à plusieurs reprises).

Verbes :

- *Admitto* traduit par « admettre », même dans *admittere adulterium*.
- Temps : propension nette, cette année, à traduire les parfaits par des présents : respecter le temps des verbes est une nécessité. - Confusion parfait / p. q. p. ou bien imparfait du subj. passif / p. q. p. actif ! *Haberetur* traduit par « avait été » (cela s'aggravant d'une confusion *habeo/sum*).
- Ablatifs absolus à « toutes les sauces ». Par exemple : *incensis templis... erepta spolia portabantur*. *Incensis templis* a ici été traduit par « une fois les temples incendiés » ; or il n'y a pas de virgule, et le complément de lieu s'impose ici (origine).
- Confusion actif / passif : *potuit auferri* : « il a pu emporter ».
- Confusion entre passif et déponent : *confitetur* traduit par « est annoncé » (cela étant doublé d'une erreur de sens).

Adverbes

Huc n'a pas le même sens que *hic*. *Totiens* a plusieurs fois été traduit par « tout le temps ». *Omnino* ne vient pas de *omen*. L'adverbe *proxime* pris pour un adjectif (« plus proche »).

Signalons encore des traductions très approximatives, qui présentent des ajouts : *seditionum malis* : « des séditions extrêmement mauvaises ». On trouve aussi des mauvaises lectures, comme à l'écrit : *doceret* au lieu de *deceret*.

Nous finirons par une erreur symptomatique, qui peut justifier la suppression du dictionnaire l'an prochain. Dans un texte, on lisait ces mots assez clairs : *adytis arisque relictis* (« les sanctuaires et les autels une fois abandonnés »). Or quelle ne fut pas notre perplexité lorsque nous entendîmes la traduction qui suit : « les sanctuaires et les gouets ayant été quittés ». Après avoir questionné la candidate sur le sens de ce mot, que nous avons cru mal entendre, elle nous dit avoir trouvé cette traduction dans le Gaffiot, mais elle ignorait ce qu'elle signifiait. Après l'interrogation, nous consultâmes nous-mêmes ledit Gaffiot et y découvrîmes le mot *arum* (mot maintenu en français pour désigner une fleur, qui, apparemment, porte aussi le nom de gouet - un botaniste nous corrigera, s'il y a lieu). L'anecdote se passe d'un long commentaire, mais il est probable que, sans le dictionnaire, cette candidate n'aurait pas été cherché un mot aussi ... improbable.

En section A, la moyenne est de 10,6. Les notes s'échelonnent entre 2 et 18/20 ; six candidats ont obtenu une note supérieure à 15/20 ; quatorze se situent entre 10 et 14,5/20 ; quatre entre 5 et 9,5/20 ; six ont obtenu une note inférieure à 5/20. La moyenne de la section B est inférieure à celle de 2012, mais cette statistique est peu concluante pour 4 prestations, notées 15, 8, 7 et 3/20.

Jury : M. Jean-Denis BERGER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

10. VERSION GRECQUE (SECTION B)

Aucun candidat admissible n'avait choisi comme option à l'oral la version grecque.

11. ANGLAIS (SECTION A ET B)

Dix textes extraits de romans anglophones et dix textes extraits d'articles de presse récents, également en langue anglaise, étaient disponibles lors de chacune des trois journées (ou demi-journées) d'oral. Chaque texte était disponible en huit exemplaires afin que le public éventuel puisse en disposer.

L'étudiant tirait au sort un texte dans l'une des deux piles étiquetées « presse » ou « littérature » – il pouvait donc décider de travailler sur un texte littéraire ou sur un texte de presse. (Un exemple de texte de presse et un autre de texte littéraire utilisé est joint à ce rapport ; le texte littéraire est extrait du roman de Somerset Maugham, *Of Human Bondage*, et le texte de presse est extrait de *The New York Review of Books* : « The national Digital Public Library is launched »). L'étudiant disposait alors de quarante minutes de préparation.

L'épreuve se déroulait entièrement en anglais. Une fois devant le jury, l'étudiant commençait par lire quelques lignes du texte. Puis il résumait le texte, en faisait le commentaire, développait l'argumentation et donnait son point de vue, ceci en dix minutes. Suivaient dix minutes de questions posées par le jury. Le but des questions

était d'aider l'étudiant à parler d'aspects du texte qu'il avait passés sous silence, ou de clarifier son argumentation, ainsi que de vérifier dans quelle mesure le texte avait été véritablement compris. Ce dialogue permettait également d'évaluer la capacité du candidat à soutenir une conversation en anglais sur un thème culturel et/ou historique.

Le jury a été surpris de constater que les textes choisis étaient en grande majorité des articles de presse : 25 pour 9 textes littéraires.

Cette nouvelle épreuve fonctionne bien, elle est intéressante et complète. Elle permet d'évaluer aussi bien la compétence en anglais des candidats que leur connaissance de l'univers anglophone, et leur capacité à faire, dans la langue concernée, une présentation claire et intelligente.

Les notes se sont échelonnées entre 6 et 17. La moyenne a été de 14,8.

Articles de presse

Les sujets proposés étaient des articles très récents de 500 mots (parfois publiés la veille) tirés de la Presse anglophone de qualité : *The Times*, *The Observer*, *The Guardian*, *The Herald Tribune*, *The New Yorker*, *Time*, *The New York Review of Books*, *Vanity Fair*. Les sujets étaient tous du domaine culturel, et portaient, par exemple sur l'organisation de différentes expositions en France, en Angleterre et aux États-Unis, sur le renouvellement de musées, la préservation de manuscrits au Mali, l'espionnage sur internet.

Dans l'ensemble, le jury a constaté que les candidats avaient été bien préparés à cette nouvelle épreuve pour laquelle ils disposent d'un temps de préparation de 40 minutes pour un exposé de 10 minutes suivi d'un dialogue avec le jury pendant les 10 minutes suivantes. En général, l'explication a comporté parfois quelques mots d'introduction (ce qui est une bonne idée), une division du texte (elle peut être brève), l'exposition de différents points de l'article et une appréciation de son contenu (elle doit être fournie). Il ne peut pas y avoir en réalité de véritable plan-type convenant à tous les textes et il faut surtout éviter de donner l'impression que l'on débite à chaque fois systématiquement le contenu d'une même fiche.

Il ne s'agit pas de redonner, grâce à de très nombreuses citations ou à une reprise de tous les points de l'article que le jury a devant les yeux, mais de bien en relever les quelques charnières (qui peuvent être peu nombreuses), en éliminant totalement les détails peu utiles.

Une stratégie possible est d'annoncer dès le début, en quelques phrases la raison qui a pu justifier la publication de cet article à cette date précise. Il ne faut pas oublier d'indiquer selon quel point de vue le journaliste a présenté son récit aux lecteurs : est-il objectif, neutre ou au contraire partial et pourquoi. Ceci permet ainsi au candidat de présenter son avis personnel sur son contenu et d'éviter l'obstacle de la simple relecture d'une fiche trop scolaire et répétitive.

L'épreuve commence toujours par une très brève lecture du début du texte. Il faut la préparer. Le candidat doit annoncer clairement le moment où il aborde sa conclusion et ne pas traîner en amorçant plusieurs idées nouvelles sans avoir le temps de les développer. Il n'est jamais demandé de traduire, mais le jury peut vérifier en anglais la compréhension d'un passage.

La présence du candidat devant le jury est importante et est évaluée. Il est recommandé d'éviter un débit terne, voire triste et défaitiste. Il n'est pas interdit de 'mettre le ton' dès la lecture et dans l'exposé, en particulier dans les quelques citations pour les rendre vivantes et se les approprier. Les meilleurs candidats ont fait preuve, non seulement d'une préparation efficace visible, mais aussi d'une autonomie suffisante par

rapport au texte choisi.

Textes littéraires

Les textes étaient des extraits d'œuvres anglaises ou américaines du XXI, XX ou XIX siècles : Geoff Dyer, Pico Iyer, Graham Swift, Ian McEwan, Alice Munro, Harper Lee, Bernard Malamud, Herman Melville.

Le jury a souvent constaté avec étonnement aussi bien pour les articles que pour les textes littéraires l'absence de culture générale de base de nombreux candidats. Dans les deux types de sujet, la qualité de l'anglais a été évaluée, ainsi que la compréhension du texte et sa présentation et par le candidat. Les meilleures prestations ont tenu compte de la qualité de ces trois compétences.

Voici comment on pouvait traiter par exemple les deux textes présentés ici.

626

W. Somerset Maugham

distance, and it softened exquisitely the noble lines of the buildings. He crossed Trafalgar Square. Suddenly his heart gave a sort of twist in his body; he saw a woman in front of him who he thought was Mildred. She had the same figure, and she walked with that slight dragging of the feet which was so characteristic of her. Without thinking, but with a beating heart, he hurried till he came alongside, and then, when the woman turned, he saw it was someone unknown to him. It was the face of a much older person, with a lined, yellow skin. He slackened his pace. He was infinitely relieved, but it was not only relief that he felt; it was disappointment too; he was seized with horror of himself. Would he never be free from that passion? At the bottom of his heart, notwithstanding everything, he felt that a strange, desperate thirst for that vile woman would always linger. That love had caused him so much suffering that he knew he would never, never quite be free of it. Only death could finally assuage his desire.

But he wrenched the pang from his heart. He thought of Sally, with her kind blue eyes; and his lips unconsciously formed themselves into a smile. He walked up the steps of the National Gallery and sat down in the first room, so that he should see her the moment she came in. It always comforted him to get among pictures. He looked at none in particular, but allowed the magnificence of their colour, the beauty of their lines, to work upon his soul. His imagination was busy with Sally. It would be pleasant to take her away from that London in which she seemed an unusual figure, like a cornflower in a shop among orchids and azaleas; he had learned in the Kentish hop-field that she did not belong to the town; and he was sure that she would blossom under the soft skies of Dorset to a rarer beauty. She came in, and he got up to meet her. She was in black, with white cuffs at her wrists and a lawn collar round her neck. They shook hands.

'Have you been waiting long?'

'No. Ten minutes. Are you hungry?'

'Not very.'

'Let's sit here for a bit, shall we?'

'If you like.'

They sat quietly, side by side, without speaking. Philip enjoyed having her near him. He was warmed by her radiant health. A glow of life seemed like an aureole to shine about her.

Of Human Bondage

627

'Well, how have you been?' he said at last, with a little smile.

'Oh, it's all right. It was a false alarm.'

'Was it?'

'Aren't you glad?'

An extraordinary sensation filled him. He had felt certain that Sally's suspicion was well founded; it had never occurred to him for an instant that there was a possibility of error. All his plans were suddenly overthrown, and the existence, so elaborately pictured, was no more than a dream which would never be realized. He was free once more. Free! He need give up none of his projects, and life still was in his hands for him to do what he liked with. He felt no exhilaration, but only dismay. His heart sank. The future stretched out before him in desolate emptiness. It was as though he had sailed for many years over a great waste of waters, with peril and privation, and at last had come upon a fair haven, but as he was about to enter, some contrary wind had arisen and drove him out again into the open sea; and because he had let his mind dwell on these soft meads and pleasant woods of the land, the vast deserts of the ocean filled him with anguish. He could not confront again the loneliness and the tempest. Sally looked at him with her clear eyes.

'Aren't you glad?' she asked again. 'I thought you'd be as pleased as Punch.'

He met her gaze haggardly.

'I'm not sure,' he muttered.

'You are funny. Most men would.'

He realized that he had deceived himself; it was no self-sacrifice that had driven him to think of marrying, but the desire for a wife and a home and love; and now that it all seemed to slip through his fingers he was seized with despair. He wanted all that more than anything in the world. What did he care for Spain and its cities, Cordova, Toledo, León; what to him were the pagodas of Burma and the lagoons of South Sea Islands? America was here and now. It seemed to him that all his life he had followed the ideals that other people, by their words or their writings, had instilled into him, and never the desires of his own heart. Always his course had been swayed by what he thought he should do and never by what he wanted with his whole soul to do. He put all that aside now with a gesture of impatience. He had lived always in the future, and the present always, always had slipped through his fingers. His

The New York Review of Books

The National Digital Public Library Is Launched!

APRIL 25, 2013

Robert Darnton

1 The Digital Public Library of America, to be launched on April 18, is a project to make the holdings of America's research libraries, archives, and museums available to all Americans—and eventually to everyone in the world—online and free of charge. How is that possible? In order to answer that question, I would like
5 to describe the first steps and immediate future of the DPLA. But before going into detail, I think it important to stand back and take a broad view of how such an ambitious undertaking fits into the development of what we commonly call an information society.

Speaking broadly, the DPLA represents the confluence of two currents that have
10 shaped American civilization: utopianism and pragmatism. The utopian tendency marked the Republic at its birth, for the United States was produced by a revolution, and revolutions release utopian energy—that is, the conviction that the way things are is not the way they have to be. When things fall apart, violently
15 and by collective action, they create the possibility of putting them back together in a new manner, according to higher principles.

The American revolutionaries drew their inspiration from the

18 Enlightenment—and from other sources, too, including unorthodox varieties of religious experience and bloody-minded convictions about their birthright as free-born Englishmen. Take these ingredients, mix well, and you get the
20 Declaration of Independence and the Bill of Rights—radical assertions of principle that would never make it through Congress today.

25 Yet the revolutionaries were practical men who had a job to do. When the Articles of Confederation proved inadequate to get it done, they set out to build a more perfect union and began again with a Constitution designed to empower an effective state while at the same time keeping it in check. Checks and balances, the Federalist Papers, sharp elbows in a scramble for wealth and power, never
30 mind about slavery and slave wages. The founders were tough and tough-minded.

How do these two tendencies converge in the Digital Public Library of America? For all its futuristic technology, the DPLA harkens back to the eighteenth century.
35 What could be more utopian than a project to make the cultural heritage of humanity available to all humans? What could be more pragmatic than the designing of a system to link up millions of megabytes and deliver them to readers in the form of easily accessible texts?

Pour l'extrait de Somerset Maugham, le candidat pouvait utiliser le titre du roman, *Of Human Bondage*, indiquant que l'homme est esclave ; il apparaît au cours du texte qu'il est esclave de ses désirs, mais aussi de son ambivalence. Il est incapable d'assumer son désir, car il ignore ce qui le mène par le bout du nez.

Le personnage est déchiré entre deux femmes, Mildred et Sally. La première représente la passion et la souffrance, l'autre la bonté et la raison, mais il ne peut aller vers elle, c'est à dire le bien, qu'en s'y sentant obligé par un devoir à accomplir; or l'obligation disparaît, le laissant dans l'impuissance, le doute et la perte. La dernière phrase du texte indique que le personnage est dans la fuite en avant, incapable de vivre dans le présent, donc de prendre la responsabilité de sa propre vie.

Il s'agit d'une narration romanesque (la rencontre, le dialogue, l'espoir que quelque chose n'arrive pas, qui se transforme en désespoir que cela n'arrive pas) mais ce récit débouche sur une réflexion philosophique et existentielle, toujours actuelle.

Pour l'article du *The New York Review of Books*, à travers le projet de création d'une bibliothèque numérique publique, c'est l'histoire des États-Unis qui apparaît. La civilisation américaine est marquée par deux courants, l'utopie et le pragmatisme. L'utopie découle de la révolution, et le pragmatisme de la nécessité de faire fonctionner la société issue de cette révolution. Au cours du temps, ces deux courants apparemment contradictoires se mêlent, créant une grande culture. Le projet de Bibliothèque numérique publique est futuriste par sa technologie, tout en plongeant ses racines dans le dix-huitième siècle ; utopiste car il s'agit de rendre le patrimoine culturel de l'humanité accessible à tous ; pragmatique enfin car il s'agit de rendre simple une extrême complexité. Derrière l'apparence modeste d'un raccourci historique au ton léger voire presque auto-ironique, le texte est bien patriotique, ce qui est en soi caractéristique : c'est cela, nous dit-on, l'Amérique dans ce qu'elle a de meilleur.

Jury : M. François GALLIX, professeur émérite à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Catherine RIHOIT, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Marc SMITH, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

12. ALLEMAND (SECTIONS A ET B)

L'oral de langue vivante a pris une nouvelle forme pour cette session 2013. La conversation de vingt minutes à partir d'un texte, de presse ou de fiction au choix, donne une vision plus globale du niveau du candidat.

Si l'épreuve antérieure, axée sur la version, mettait en lumière avant tout la compréhension d'une langue étrangère, c'est-à-dire sa maîtrise passive ainsi que la capacité à proposer une traduction cohérente en français, la nouvelle épreuve d'oral a eu pour conséquence d'élargir la palette des compétences dont le jury a à juger. En effet, les nouvelles modalités donnent la possibilité de percevoir plus précisément les facultés et les lacunes des étudiants qui doivent être capables de faire un usage actif de la langue apprise.

Les candidats ont préféré opter pour des textes d'actualité, à l'exception des trois étudiants qui se présentaient en section B. Pratiquement tous les candidats de la section A (9 sur 10) ont misé sur le texte de presse.

La moyenne des notes d'allemand à l'oral est de 13/20 pour la section B et de 11,95/20 pour la section A.

Deux erreurs dans la manière d'approcher cette épreuve ont été principalement constatées : L'exposé aurait dû synthétiser et problématiser les aspects évoqués dans le texte plutôt que de résumer de façon souvent trop linéaire son contenu.

De plus certains candidats ont voulu rattacher artificiellement à leur commentaire des considérations plus ou moins appropriées. Parfois, les parallèles proposés correspondaient si peu au contenu qu'ils donnaient l'impression de masquer une lecture insuffisante, voire une compréhension hasardeuse du document.

Les étudiants devraient résister à la tentation d'utiliser à tout prix des développements philosophiques et littéraires qui certes ont été entendus au cours de l'année scolaire mais qui ne présentent pas pour autant un réel rapport avec le sujet. Le jury aurait aimé pouvoir entendre des analyses précises issues d'une lecture attentive du texte. L'évaluation a privilégié la réactivité du candidat face à un texte inconnu et aux questions des examinateurs.

En raison d'une lecture superficielle du texte, certains étudiants n'ont pas été sensibles à des aspects pourtant essentiels voire évidents et ce même en dépit des questions bienveillantes du jury.

Concernant la langue allemande, le bilan révèle des compétences linguistiques globalement satisfaisantes, même si des différences manifestes sont à constater au niveau de la prononciation, de l'expression plus ou moins fluide et de la richesse lexicale des candidats.

Les surprises réservées au jury d'allemand résidaient avant tout dans l'étendue des lacunes concernant la culture générale. Ainsi, il semble peu banal de constater qu'une zone géographique clairement décrite à travers la mention de multiples noms propres très connus n'est pas identifiée comme se situant dans l'ex-RDA, alors qu'en outre des indications socio-culturelles dépeignent clairement la réalité après la réunification. La connaissance des grands faits de l'histoire récente serait un prérequis important : savoir que la Suisse fonctionne selon les principes du fédéralisme, que Wolf Biermann a été déchu de sa nationalité est-allemande, alors qu'il avait volontairement choisi d'y vivre, ou encore que le mur de Berlin avait été construit essentiellement pour éviter les flux migratoires d'Est en Ouest et non le contraire.

Pour conclure, le principal conseil à donner aux futurs candidats serait de ne pas déroger à une lecture très attentive du texte que le tirage au sort leur attribue.

Quant à la préparation au cours de l'année, l'évidence même est qu'il faut veiller à parler un allemand correct, ce qui suppose des révisions très ciblées notamment en ce qui concerne :

1. la rection des verbes, des adjectifs et des noms ;
2. les formes verbales : un candidat ne peut ignorer la conjugaison correcte des verbes (verbes forts, verbes faibles irréguliers et verbes de modalité) ;
3. le vocabulaire de base lié à la civilisation (partition de l'Allemagne, fonctionnement d'un État démocratique...)

A cette fin le jury recommande la lecture même rapide d'un certain nombre de journaux et de magazines germanophones, facilement accessibles sur internet. Les candidats pourraient ainsi remédier à une partie des difficultés observées et améliorer la qualité de leurs prestations.

Les sources retenues par les examinateurs étaient :

1. pour la littérature : Uwe Timm, *Am Beispiel meines Bruders* ; Bernhard Schlink, *Der Vorleser* ; Peter Schneider, *Extreme Mittellage*
2. pour la presse : Les quotidiens *Der Tagesspiegel*, *Berliner Zeitung*, *Die Tageszeitung*, ainsi que l'hebdomadaire *Der Spiegel*

Exemples de textes donnés à l'oral

Ich wußte den Namen der Frau nicht. Mit dem Blumenstrauß in der Hand stand ich unschlüssig vor der Tür und den Klingeln. Ich wäre lieber umgekehrt. Aber dann kam ein Mann aus dem Haus, fragte, zu wem ich wolle, und schickte mich zu Frau Schmitz im dritten Stock.

Kein Stuck, keine Spiegel, kein Läufer. Was das Treppenhaus ursprünglich an bescheidener, der Prächtigkeit der Fassade nicht vergleichbarer Schönheit besessen haben mochte, war längst vergangen. Der rote Anstrich der Stufen war in der Mitte abgetreten, das geprägte grüne Linoleum, das neben der Treppe schulterhoch an der Wand klebte, abgewetzt, und wo im Geländer die Stäbe fehlten, waren Schnüre gespannt. Es roch nach Putzmitteln. Vielleicht ist mir das alles auch erst später aufgefallen. Es war immer gleich schäbig und gleich sauber und gab immer den gleichen Putzmittelgeruch, manchmal gemischt mit dem Geruch nach Kohl oder Bohnen, nach Gebratenem oder nach kochender Wäsche. Von den anderen Bewohnern des Hauses lernte ich nie mehr kennen als diese Gerüche, die Fußabtritte vor den Wohnungstüren und die Namensschilder unter den Klingelknöpfen. Ich erinnere mich nicht, im Treppenhaus jemals einem anderen Bewohner begegnet zu sein.

Ich erinnere mich auch nicht mehr, wie ich Frau Schmitz begrüßt habe. Vermutlich hatte ich mir zwei, drei Sätze über meine Krankheit, ihre Hilfe und meinen Dank zurechtgelegt und habe sie aufgesagt. Sie hat mich in die Küche geführt.

Die Küche war der größte Raum der Wohnung. In ihr standen Herd und Spüle, Badewanne und Badeofen, ein Tisch und zwei Stühle, ein Küchenschrank, ein Kleiderschrank und eine Couch. Über die Couch war eine rote Samtdecke gebreitet. Die Küche hatte kein Fenster. Licht fiel durch die Scheiben der Tür, die auf den Balkon führte. Nicht viel Licht – hell war die Küche nur, wenn die Tür offenstand. Dann hörte man aus der Schreinerei im Hof das Kreischen der Säge und roch das Holz.

Zur Wohnung gehörte noch ein kleines und enges Wohnzimmer mit Anrichte, Tisch, vier Stühlen, Ohrensessel und einem Ofen. Dieses Zimmer wurde im Winter fast nie beheizt und auch im Sommer fast nie benutzt. Das Fenster ging zur Bahnhofstraße und der Blick auf das Gelände des ehemaligen Bahnhofs, das um- und umgewühlt wurde und auf dem hier und da schon die Fundamente neuer Gerichts- und Behördengebäude gelegt waren. Schließlich gehörte zur Wohnung noch ein fensterloses Klo. Wenn es im Klo stank, stank es auch im Gang.

Ich erinnere mich auch nicht mehr, was wir in der Küche geredet haben. Frau Schmitz bügelte; sie hatte eine Wolledecke und ein Leintuch über den Tisch gebreitet und nahm ein Wäschestück nach dem anderen aus dem Korb, bügelte es, faltete es und legte es auf den einen der beiden Stühle. Auf dem anderen saß ich. Sie bügelte auch ihre Unterwäsche, und ich wollte nicht hinschauen, konnte aber auch nicht wegschauen.

Bernhard Schlink - Der Vorleser

Interview mit Renate von Mangoldt

6

Peter Handke ist schöner geworden



September 1968: Walter Höllerer mit Baby, Max Frisch mit Katze.

Foto: Renate von Mangoldt, Aus dem Band „Autoren“, Steidl Verlag

07.05.2013

Berliner Zeitung

Groß und schwer liegt das neue Buch von Renate von Mangoldt auf dem Tisch. Keine vierzig Seiten sind mit Text gefüllt, alle anderen mit Fotos. Die zeigen ausnahmslos Schriftsteller, geordnet nach Jahrzehnten. Die Fotografin Renate von Mangoldt, geboren 1940, arbeitete seit der Gründung des Literarischen Colloquiums Berlin in dem Haus. Sie hat dort und anderswo alle getroffen, die in Deutschland Rang und Namen haben: von Günter Grass bis Herta Müller, oft schon in jungen Jahren.

Sie haben Hunderte Autoren kennengelernt. Könnten Sie einem Menschen ansehen, ob er Schriftsteller ist?

Nein, ich habe kein Bild davon, wie ein Schriftsteller aussieht.

Manchmal staune ich über Autorenfotos, weil der Schriftsteller anders aussieht, als ich es bei der Lektüre erwartet hätte.

Wie geht das? Sie haben ein Bild vor Augen? Könnten Sie es beschreiben?

Nein, es ist eher das Gefühl, das beim Lesen entsteht.

Mir geht es oft so, dass ich, wenn mir ein Satz gefällt in einem Buch, gerne wissen möchte, wie der aussieht, der so etwas schreibt. Dann freue ich mich über ein Buchklappenfoto und blättere noch hin und her.

Verhalten sich Männer anders als Frauen vor der Kamera?

Das ist so schwer zu beantworten, weil ich so viele verschiedene Autorinnen und Autoren fotografiert habe, und jeder verhält sich anders. Grundsätzlich gibt es keinen großen Unterschied. Aber vielleicht sind Frauen vorsichtiger, sich des Fotografiert-Werdens bewusster. Sie teilen mir schon mal ihre fotogenere Seite mit. Sie müssen schön aussehen, Männer sind da gelassener. Auch möchten doch viel mehr Frauen als Männer die Auswahl der Fotos mitentscheiden.

Haben Sie von allen Autoren, die Sie fotografiert haben, etwas gelesen?

Wenn ich sie porträtiert habe, hatte ich schon diesen Anspruch. Aber anfangs betrachtete ich mich noch gar nicht als Autorenfotografin. Anfangs habe ich im Literarischen Colloquium einfach die Arbeit begleitet: Die Veranstaltungen, die Treffen, die Filme, die wir gedreht haben, die Bücher, die wir gemacht haben. Fototermine sind erst später dazugekommen. Erst durch mein Berliner Autorenfotobuch, da bin ich ausgeschwärmt aus dem LCB, um die Autoren in ihren Wohnungen und ihren Straßen zu fotografieren. Und zeit meines Lebens habe ich viel und gern gelesen, sodass ich auf dem Laufenden blieb.

Was ist das Schwerste daran, einen Schriftsteller zu fotografieren?

Ihn angemessen zu erfassen, in einer so kurzen Zeit. Ihm dabei gerecht werden, seine ihn bestimmenden Merkmale zur Geltung zu bringen. In einer fünfzigstel Sekunde kann man viele falsche Augenblicke erwischen. Das ist auch das – man könnte sagen: – Gefährliche an der Fotografie.

Und wenn Sie die Bilder entwickeln und vielleicht bei einem zurückhaltenden Autor auf fröhliche Posen treffen, lassen Sie diese dann weg?

Nein, dann nehme ich sie gerade, weil sie zeigen, dass der als zurückhaltend bekannte Autor eben auch diese Seiten hat.

Deshalb haben Sie in dem Buch eine schalkhafte Judith Hermann zu Ihrem berühmten Foto der in sich gekehrten, etwas ätherischen Autorin gestellt.

Genau! Das finde ich wichtig, dass man sehen kann, dass ein Mensch viele Facetten hat. Und bei Judith Hermann ist beides im Wesen verankert. Sie ist eine sehr natürliche Person, sie hat aber auch dieses Entrückte.

Man sieht auch in Ihrem Buch, wie die Menschen älter werden. Bei manchen ist es traurig. Bei Wolfgang Hilbig zum Beispiel.

Sie meinen das letzte Bild. Das hätte ich wahrscheinlich nicht genommen, wenn ich seinen Roman „Das Provisorium“ nicht gelesen hätte. Wo ich in manchen Szenen so einen Menschen vor mir sah, wie auf meinem Foto dann. Ein großartiger Schriftsteller und ein großer Mensch. Er war mit meinen Fotos eigentlich immer einverstanden, er war überhaupt nicht eitel.

Manche Menschen sehen sogar besser aus, wenn sie älter werden.

Ja, der Handke, der ist schöner geworden.

Jury : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean-Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène-Boucher, Paris ; Mme Sibylle SAUERWEIN, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

13. ESPAGNOL (SECTIONS A ET B)

Cette année, l'épreuve orale introduisait une nouveauté au regard des années précédentes dont les candidats, il faut bien le dire, se sont parfaitement accommodés. Ils avaient le choix entre une explication « littéraire » et une analyse d'un article de presse. Trente minutes avant leur passage, ils entraient tirer au sort leur sujet après avoir opté pour « l'article de presse » ou « le texte littéraire » puis allaient préparer en salle sans aucun document.

Par « explication littéraire », nous entendons (en vertu des dispositions prises pour cette nouvelle épreuve) le « commentaire » relativement libre d'un texte littéraire espagnol permettant au candidat de montrer sa maîtrise des instruments d'analyse littéraire, sa juste compréhension d'une prose narrative espagnole, et, cela s'entend, sa maîtrise de la langue orale. Ce commentaire était suivi d'une « discussion » avec les membres du jury engageant le candidat à préciser ses remarques, à les illustrer par des exemples tirés d'autres horizons, à les nuancer, voire à les corriger.

Par l'analyse d'un article de presse portant sur des sujets de société contemporains, nous attendons des candidats qu'ils décryptent les implicites de l'article, les partis pris, les écueils de cette prose journalistique sensationnelle, qu'il fasse preuve d'une connaissance du monde qui l'entoure et des questions de société qui l'affectent au premier chef. Pareillement, l'épreuve comporte une phase de dialogue/échange avec le candidat.

Cinq candidats de LV1 se sont présentés (trois de la section A et deux de la section B). Trois d'entre eux ont choisi un texte littéraire et ils ont tiré au sort un extrait de Miguel Delibes, *Cinco horas con Mario* ; un texte d'Antonio Muñoz Molina, *La noche de los tiempos* ; enfin un extrait de José María Gironella, *Los cipreses creen en Dios*. Les deux autres candidats ont choisi des articles de presse et ils ont tiré au sort deux articles de *El País*, « Ayudarle a hacer los deberes no es ayudarle » et « Cocina y república ».

Les notes ont été 15 ; 10 ; et 08 pour les analyses littéraires ; 14 et 09 pour les commentaires d'articles de presse.

Quatre candidats de LV2 (section B) ont choisi respectivement trois articles de presse (*El País*, « Y ahora, la nueva evangelización » ; *El País*, « La muerte de una joven que participó en un 'reality' conmociona a Perú » ; *ABC*, « España, a mitad de camino en igualdad ») et un texte littéraire (un extrait de *Misericordia*, de Benito Pérez Galdós).

Les notes ont été 07 ; 12,5 et 11 pour les commentaires d'articles de presse ; et 16 pour l'analyse littéraire.

La première remarque qui s'impose est que si le choix de l'article de presse fut majoritaire (ce dont le jury se doutait), il n'a pas éclipsé le texte littéraire et nous nous en félicitons ! Nous avons craint, justement, une désaffection pour l'analyse littéraire, réputée, à tort, plus difficile. Il n'en fut rien. Nous remarquons, au demeurant, que les meilleures notes ont été obtenues lors d'analyses littéraires. Nous encourageons les candidats à ne pas délaissier cette épreuve qu'ils connaissent et maîtrisent malgré eux. L'analyse littéraire demeure la clé de voute de leur apprentissage. L'article de presse, pour ceux qui le choisissent, n'est pas le prétexte à une palabre sans logique ni rigueur.

Il n'est pas non plus un vague point d'appui pour une causerie de bistrot de comptoir. Il demande une méthode d'analyse, une rigueur dans l'organisation des points abordés et une connaissance des événements qui ont marqué l'année. C'est le moins que l'on puisse attendre.

Dans l'ensemble, ce qui a pénalisé certains candidats fut leur difficulté à prendre la parole en langue étrangère en raison d'une peur de commettre des fautes telle qu'elle paralyse le discours. Nous apprécions la fluidité de la langue ; sa correction ; parfois, le souci que certains manifestent de construire des tournures riches. Tout en s'efforçant de rester correct sur le plan grammatical et simple dans la structure syntaxique, les candidats devraient faire preuve de plus de témérité ! Construire un passage plus élaboré où l'emploi du subjonctif – dans une proposition subordonnée de temps à visée futur – ou d'une forme concessive relèveront le niveau et doit devenir une figure imposée de l'exercice...

Pour conclure, l'épreuve a semblé plaire aux candidats, ce qui fut, pour le jury, une très agréable surprise ; elle ne leur a pas été préjudiciable. Gageons que cela servira d'aiguillon pour les candidats de l'année 2014.

Exemples de textes donnés à l'oral

La muerte de una joven que participó en un 'reality' conmociona Perú

El País, 24 de septiembre de 2012.

Ruth Thalía Sayas, de 19 años, reveló en el primer programa del *reality* peruano *El valor de la verdad* que no era una operadora de *call center* como le había hecho creer a su familia, sino bailarina nocturna y que había cobrado dinero a cambio de sexo. Dos meses más tarde de este momento televisivo que conoce todo Perú, el pasado 11 de septiembre su familia denunció su desaparición. El pasado sábado, su expareja confesó que la había asesinado, según relataron fuentes policiales a los medios locales, y condujo a la policía al lugar donde la había enterrado: un cerro de Jicamarca, en las afueras del este de Lima.

En el programa que lidera las audiencias los sábados por la noche, los concursantes responden preguntas comprometedoras sobre su vida, asuntos sobre los cuales ya han sido previamente interrogados, fuera de antena, sometidos a la prueba del polígrafo. El premio mayor de quien responde 21 preguntas es de 50.000 soles (14.800 euros), pero en su turno Sayas prefirió retirarse y se llevó 15.000 soles (4.400 euros).

Ella concursó el 7 de julio, y respondió las preguntas en el set en presencia de sus padres y su pareja, Bryan Romero, siguiendo el formato del programa en el que acompañan al concursante familiares o amigos que serán aludidos en las respuestas. La joven dijo que ocultó la verdad sobre su trabajo porque, de saber, sus padres la habrían echado de casa.

Días después, el semanario *Caretas* publicó una nota negando que Romero fuera en aquel momento la pareja de Ruth Thalía. Según esa información, habían llegado a un acuerdo económico para repartirse el premio. Luego, la cadena de televisión distribuyó un comunicado anunciando medidas legales contra la revista y contra el joven que habría violado las reglas de participación en el programa.

Antes de que Leoncio Sayas denunciara la desaparición de su hija y aludiera a la posible responsabilidad de Romero por sus llamadas telefónicas en los días previos, la joven comentó en el noticiero matutino del mismo canal que su pareja había dejado de hablarle.

El domingo, los principales medios capitalinos y las redes sociales difundieron fotografías del rescate del cuerpo de Ruth Thalía (sepultado bajo cemento y piedras) y las versiones de la policía de criminalística sobre la supuesta confesión del asesino, Bryan Romero.

La periodista Rebeca Hoyos, que ha cubierto casos de feminicidio para un tabloide limeño, señaló que por lo común, las mujeres que denuncian agresión de sus parejas “luego se arrepienten, sienten pena, y también cuenta el factor de dependencia económica”. “Lo más terrible es que saben con quiénes duermen al costado. A una mujer la busqué días después de lo ocurrido para hacer una nota, pero ya no se le notaba tan decidida: había salido de la casa y estaba con sus tíos, no tenía trabajo ni nada con que sustentarse”, relató.

Luego de conocer la noticia de la muerte de Sayas, el abogado Gerardo Távara, secretario general de la Asociación Civil Transparencia, refirió a este diario que “preocupa la ausencia de una política integral que comprenda el feminicidio como expresión de una persistente discriminación de género: no terminamos de asumir la magnitud de los casos y entender que se trata de un tipo penal distinto, específico, con móviles propios”. [...]

Ayudarle a hacer los deberes no es ayudarlo

Los padres se implican más que nunca en las tareas escolares, no siempre de forma adecuada. Hollande propone que se hagan en la escuela con supervisión para evitar desigualdades

Elisa Silió, El País, 17 de enero de 2013.

Faltan tres días para los exámenes de Matemáticas y Ciencias de Álvaro, de 10 años, que estudia en un colegio concertado con fama de duro. Miguel, su padre, se sacaba las castañas del fuego a su edad, pero estos días se tomará la tarde para repasar juntos las materias más duras. ¿Es necesario? ¿Perjudica a su autonomía? “Los padres y, sobre todo, las madres de todos los estratos sociales dedican varias horas diarias a ayudar a sus hijos con los deberes o a vigilar que los hagan. Y esta realidad contrasta con el extendido y falso discurso de que el fracaso escolar se debe a que los padres no se preocupan por la educación de sus hijos”, sostiene Enrique Martín Criado, profesor de Sociología en la Universidad Pablo de Olavide de Sevilla. El 80% de los estudiantes de primaria reciben ayuda y el 45% de los de secundaria, según la Encuesta sobre los hábitos de estudio de los niños españoles de TNS Demoscopia.

“Los padres empezaron a involucrarse hace más de una década. No solo por las medidas de conciliación familiar, también porque los padres de ahora tienen al menos estudios medios, algo de lo que no disfrutaron las generaciones anteriores”, explica la pedagoga Maite Rodríguez Estévez, que imparte cursos para educadores y terapeutas. “Eso ha hecho que la relación padre-hijo se escolarice. Lo que importa son los resultados académicos. Todo gira alrededor de esa necesidad y se ha olvidado el inculcar valores, el juego, la responsabilidad... No hay tiempo para otras cosas en las horas que pasan juntos”. La también maestra pone como ejemplo las actividades extraescolares que ya no son en su mayoría deportivas —como tradicionalmente—, sino clases de refuerzo o de inglés. “Hay una obsesión por la cantidad, cuando no se trata de echarle horas”.

Implicarse no puede significar hacerle los deberes al alumno. “El padre se tiene que poner en la posición del entrenador. Un entrenador no corre con el jugador ni tiene que comer las mismas calorías, ni, por supuesto, sufrir sus lesiones. Un entrenador tiene dos funciones fundamentales: organizar y asesorar con el objetivo de mejorar el rendimiento”, argumenta la psiquiatra Orlanda Varela. Como ella opina la mayoría de expertos. “Las tareas deben entenderse como un compromiso que el alumno debe adquirir, pero sin precisar de la orientación constante de otra persona”, recalca el equipo pedagógico del Liceo Francés de Madrid. En otras palabras, codos sin nadie en la silla de al lado.

“Hacer los deberes con él genera dependencia y si el niño tiene dificultades refuerza la idea de que no es capaz de hacerlo él solo”, enfatiza Rodríguez Estévez, que coordina la página www.preparadosparaaprender.com. “En Finlandia apuestan por el aprendizaje cooperativo y los deberes en casa son individualizados, para ampliar o investigar conocimiento. Si un niño va mal en lectura hace una actividad que tenga que ver con eso. Si va mal en matemáticas, problemas...”.

El 80% de alumnos de primaria y el 45% de los de secundaria recibe ayuda

Muchos estudios —como el informe PISA de 2009 (véanse los gráficos)— demuestran que el rendimiento académico está muy asociado al origen social del estudiante, la profesión de sus padres, la estructura de su familia y, finalmente, el género. Es decir, existe un desequilibrio en las oportunidades educativas.

Jury : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Fabrice QUERO, maître de conférences à l'Université Paris-Est Marne la Vallée.

14. RUSSE (SECTION B)

Un candidat avait choisi le russe comme option orale de langue vivante. Il a obtenu la note de 13/20.

Le candidat a choisi de passer l'épreuve sur un article de presse ; il a tiré au sort un article provenant de la revue Ogoniok n° 20 du 27/05/2013 qui portait sur la controverse autour de la collection impressionniste du musée de l'Ermitage de Saint Petersburg. Cette collection provient du Musée de l'art contemporain occidental ; celui-ci fut fondé en 1923 à Moscou avec les tableaux des impressionnistes de deux collectionneurs russes (Choukine et Morozov) et dissout en 1948 sur ordre de Staline; la collection fut ultérieurement répartie entre le musée Pouchkine de Moscou et le musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg. Le directeur actuel du Musée Pouchkine de Moscou réclame la restitution de la collection de l'Ermitage et son transfèrement à Moscou.

Le candidat a présenté un exposé bien construit, a bien restitué l'argumentation de l'article et a bien compris les enjeux culturels et politiques de cette controverse ; il a également très bien réagi aux questions du jury et fait preuve d'une grande culture générale. Mais il a malheureusement fait des fautes de langues gênantes qui ont nuit à l'excellence du contenu de son exposé.

La notation a pris en compte plusieurs critères : plan de l'exposé, prononciation et aisance orale, correction de la langue, réactivité du candidat et pertinence de ses réponses.

Jury : Mme Yveline BONNARD, professeur certifié à la retraite ; Mme Alina BRUSENTOVA, professeur au lycée Jules-Ferry, Paris.

15. ITALIEN (SECTION B)

Aucun candidat admissible n'avait choisi l'italien comme option d'oral.

CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

Déroulement de l'épreuve

Après une préparation de 30 minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents, la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leur itinéraire et leur projet professionnel et scientifique. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques : ce parti pris conduit ainsi le jury à proposer systématiquement aux candidats qui travaillent sur le Moyen Âge des textes en latin (sous forme imprimée ou dactylographiée), d'un abord aisé et sans difficultés, dont il demande la traduction. Le but de cet exercice est de vérifier leur niveau de connaissance de cette langue ; les questions posées par le jury donnent toujours l'occasion de préciser ou de corriger une traduction insuffisante.

L'élément déterminant dans le jugement du jury consiste une fois encore dans les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'École des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise du savoir historique sur la France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'École des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences antérieures dans le domaine de la conservation – mais ce point ne constitue pas un critère discriminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'École des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'École des chartes le candidat envisage-t-il, dans le prolongement ou non de ses recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le dossier transmis par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

Bilan 2013

Le nombre de candidats est en progrès : 20 dossiers ont été reçus en 2013 pour ce concours auquel un seul poste était affecté, comme les années précédentes. Ils étaient 14 postulants en 2012, 15 en 2011, 12 en 2010 et 2009.

Quatre étudiants seulement licenciés ont présenté ce concours en 2013 ; aucun n'a été retenu parmi les admissibles, dans la mesure où le jury n'a pu être en mesure de juger véritablement de leur aptitude à la recherche. La majorité des candidatures (douze) émanaient en fait d'étudiants avancés, voire de jeunes chercheurs : sept titulaires d'un master 2 et cinq docteurs. La diversité disciplinaire était supérieure à l'année précédente et il est souhaitable que cet éventail reste aussi large les années suivantes. Si les historiens – au sens large, en intégrant l'histoire du livre – étaient logiquement majoritaires et représentaient un peu plus d'un tiers des candidatures (huit dossiers), on comptait cinq dossiers présentés par des historiens de l'art et quatre candidatures émanant d'étudiants issus d'une formation en lettres. Complétaient le panel un doctorant en histoire du droit, un angliciste et un docteur musicologue.

La qualité des dossiers scientifiques portés par des étudiants avancés prometteurs, l'intérêt de l'établissement pour des parcours atypiques dès lors que le candidat propose un projet professionnel fort et susceptible d'être utilement enrichi par une scolarité à l'École des chartes, ont conduit le jury à retenir comme admissibles deux historiens (l'un de l'Antiquité et l'autre du Moyen Âge) et deux docteurs, dont les recherches étaient vouées à l'histoire du livre moderne et au manuscrit littéraire contemporain. Il est à noter que l'un des candidats admissibles a renoncé à participer à l'oral.

Le jury a pris plaisir à entendre deux exposés oraux de bonne tenue qui alliaient solidité des connaissances et intelligence de l'analyse historique ou littéraire, au service de projets professionnels cohérents et adossés à une bonne connaissance de l'établissement et des métiers auxquels il prépare. C'est une jeune étudiante en histoire antique, titulaire d'un master 1, qui a été choisie par le jury, notamment pour l'originalité de son projet de recherche consacrée à l'épigraphie et à son étude à l'époque moderne.

Les trois candidats admissibles qui se sont présentés à l'oral ont été interrogés sur les textes suivants :

- Reproduction de la gravure suivante : « Figure de l'admirable et divine resolution des F. Jacques Clement, jacobin... », BnF, département des estampes et de la photographie, Rés Qb 1 (1589 : M87839).
- Extrait de Jean Mabillon, *De re diplomatica*, Paris, 1709, p. 1-2 (*Liber primus in quo veterum instrumentorum antiquitas, materia et scripturae explicantur, caput primum*).
- Reproduction d'une lettre d'André Malraux à Claude Gallimard (16 mai 1951).

Jury d'admissibilité (examen des dossiers) : M. Patrick ARABEYRE, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Annie CHARON, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Guillaume FONKENELL, conservateur au Musée du Louvre, chargé de cours à l'École nationale des chartes ; M. Olivier GABET, conservateur à l'Agence France Museum-Louvre Abou Dhabi ; M. Olivier GUYOTJEANNIN, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Jean-Michel LENIAUD, directeur de l'École nationale des chartes et président du jury du concours d'entrée ; Mme Élisabeth PARINET, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Philippe PLAGNIEUX, directeur d'études à l'École nationale des chartes, professeur à l'Université de Franche-Comté ; M. Marc SMITH, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Yann SORDET, directeur de la Bibliothèque Mazarine ; Mme Katia WEIDENFELD, directrice d'études à l'École nationale des chartes.

Jury d'admission : MM. Patrick ARABEYRE, Olivier GUYOTJEANNIN, Jean-Michel LENIAUD, Mme Élisabeth PARINET, MM. Philippe PLAGNIEUX, Marc SMITH, Yann SORDET, Mme Katia WEIDENFELD.

STATISTIQUE DU CONCOURS

inscrits			ayant composé			sous-admiss.			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

SECTION A

Centre de Paris	15	41	56	14	39	53	1	2	3	4	16	20	3	6	9
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	3	7	10	3	7	10		1	1		2	2		2	2
Centre de Toulouse	6	12	18	6	12	18			0	4	4	8	1	1	2
Total	24	60	84	23	58	81	1	3	4	8	22	30	4	9	13
<i>dont boursiers</i>	12	24	36	12	24	36	0	1	1	6	6	12	3		3

SECTION B

Centre de Paris	14	32	46	12	31	43		3	3	2	4	6	2	1	3
Centre de Basse-Terre	1	5	6	1	5	6			0			0			0
Centre de Bordeaux	4	7	11	4	7	11	2		2	1	1	2	1		1
Centre de Dijon	8	10	18	8	10	18			0	1	2	3			0
Centre de Lille	2	15	17	2	15	17		3	3		3	3			0
Centre de Lyon	3	4	7	3	4	7			0			0			0
Centre de Nîmes	3	14	17	3	14	17			0			0			0
Centre de Poitiers	4	8	12	4	8	12			0			0			0
Centre de Rennes	2	12	14	2	12	14		1	1	1	3	4		2	2
Centre de Strasbourg	13	13	26	13	12	25	1	1	2	1	1	2	1		1
Centre de Toulouse	4	10	14	4	10	14	1	1	2		2	2		1	1
Total	58	130	188	56	128	184	4	9	13	6	16	22	4	4	8
<i>dont boursiers</i>	21	49	70	20	48	68		1	1	2	6	8	1		1

SECTIONS A ET B

Centre de Paris	29	73	102	26	70	96	1	5	6	6	20	26	5	7	12
Centre de Basse-Terre	1	5	6	1	5	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Bordeaux	4	7	11	4	7	11	2	0	2	1	1	2	1	0	1
Centre de Dijon	8	10	18	8	10	18	0	0	0	1	2	3	0	0	0
Centre de Lille	2	15	17	2	15	17	0	3	3	0	3	3	0	0	0
Centre de Lyon	3	4	7	3	4	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Nîmes	3	14	17	3	14	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Poitiers	4	8	12	4	8	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Rennes	2	12	14	2	12	14	0	1	1	1	3	4	0	2	2
Centre de Strasbourg	16	20	36	16	19	35	1	2	3	1	3	4	1	2	3
Centre de Toulouse	10	22	32	10	22	32	1	1	2	4	6	10	1	2	3
Total	82	190	272	79	186	265	5	12	17	14	38	52	8	13	21
<i>dont boursiers</i>	33	73	106	32	72	104	0	2	2	8	12	20	4	0	4

Total des points du dernier admissible (sur 120)

Section A : 70

Section B : 75,5

Total des points du dernier admis (sur 220)

Section A : 126,5

Section B : 142,5

CANDIDATURES AUX CONCOURS ANTÉRIEURS

SECTION A

inscrits			ayant composé			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	12	26	38	12	26	38	2	6	8	2	2	2
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	2	4	6	2	4	6			0			0
Centre de Toulouse	3	9	12	3	9	12	1	2	3			0
Total A	17	39	56	17	39	56	3	8	11	2	0	2

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris	3	13	16	3	13	16	2	9	11	1	5	6
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	1	2	3	1	2	3		1	1		1	1
Centre de Toulouse	2	3	5	2	3	5	2	2	4	1	1	2
Total A	6	18	24	6	18	24	4	12	16	2	7	9

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris		2	2		2	2		1	1		1	1
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg		1	1		1	1		1	1		1	1
Centre de Toulouse	1		1	1		1	1		1			0
Total A	1	3	4	1	3	4	1	2	3	0	2	2

CANDIDATURES AUX CONCOURS ANTÉRIEURS

SECTION B

inscrits			ayant composé			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	11	29	40	10	28	38		3	3		1	1
Centre de Basse-Terre	1	4	5	1	4	5			0			0
Centre de Bordeaux	3	6	9	3	6	9		1	1			0
Centre de Dijon	6	7	13	6	7	13			0			0
Centre de Lille	2	11	13	2	11	13		2	2			0
Centre de Lyon	2	3	5	2	3	5			0			0
Centre de Nîmes	3	13	16	3	13	16			0			0
Centre de Poitiers	4	5	9	4	5	9			0			0
Centre de Rennes	2	8	10	2	8	10	1	2	3		2	2
Centre de Strasbourg	7	11	18	7	11	18			0			0
Centre de Toulouse	3	9	12	3	9	12		2	2		1	1
Total B	44	106	150	43	105	148	1	10	11	0	4	4

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris	3	3	6	2	3	5	2	1	3	2		2
Centre de Basse-Terre		1	1		1	1			0			0
Centre de Bordeaux	1	1	2	1	1	2	1		1	1		1
Centre de Dijon	2	3	5	2	3	5	1	2	3			0
Centre de Lille		4	4		4	4		1	1			0
Centre de Lyon	1	1	2	1	1	2			0			0
Centre de Nîmes		1	1		1	1			0			0
Centre de Poitiers		3	3		3	3			0			0
Centre de Rennes		4	4		4	4		1	1			0
Centre de Strasbourg	6	1	7	6	1	7	1		1	1		1
Centre de Toulouse	1	1	2	1	1	2			0			0
Total B	14	23	37	13	23	36	5	5	10	4	0	4

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris			0			0			0			0
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg		1	1		1	1		1	1			0
Centre de Toulouse			0			0		1	1			0
Total B	0	1	1	0	2	2	0	1	1	0	0	0

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES
SECTION A

NOTES	Comp franc.	Hist. mod.	Vers. allem.	Vers. angl.	Vers. esp.	Hist. M. A.	Vers. latine	Thème latin	Vers. grecque
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	1	1	0
19	0	0	0	0	0	0	1	2	0
18,5	0	0	1	0	0	0	0	2	0
18	0	0	0	0	0	1	1	1	0
17,5	0	0	1	0	1	0	3	2	0
17	1	0	0	0	1	0	0	0	1
16,5	0	0	0	0	0	0	3	2	3
16	3	0	1	2	0	5	3	2	2
15,5	0	0	0	0	0	0	3	4	0
15	2	1	1	4	0	6	1	0	2
14,75	0	0	0	0	1	0	0	0	0
14,5	0	0	0	0	0	0	6	3	0
14	4	3	1	5	0	6	2	3	0
13,5	0	0	0	0	0	0	6	1	1
13	4	2	1	4	0	7	3	0	0
12,5	0	0	0	0	1	0	1	1	0
12	12	3	1	8	1	4	3	0	0
11,5	0	0	0	0	0	0	3	3	0
11	5	6	1	6	0	4	1	1	1
10,5	0	0	1	0	1	0	0	1	0
10	7	7	1	9	0	6	5	0	3
9,5	0	0	0	0	0	0	1	1	1
9	9	5	1	5	0	4	3	2	0
8,5	0	0	2	0	0	0	0	5	1
8	6	10	0	3	0	4	2	2	0
7,5	0	0	0	0	1	0	2	1	0
7	18	18	0	3	0	12	2	0	1
6,5	0	0	0	0	0	0	4	1	1
6,25	0	0	0	0	1	0	0	0	0
6	3	14	1	5	0	8	3	1	0
5,5	0	0	0	0	0	0	2	0	0
5	3	7	0	1	0	0	2	4	0
4,5	0	0	0	0	0	0	3	0	0
4	3	2	0	0	0	6	2	1	0
3,5	0	0	0	0	0	0	1	2	0
3	1	1	0	0	0	7	1	1	0
2,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0
2	0	2	1	0	1	1	1	1	2
1,5	0	0	0	0	1	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
0,5	0	0	1	0	0	0	1	9	0
0,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	4	0	0
Copies	81	81	16	55	10	81	81	60	21
Moy.	9,57	7,90	10,75	10,75	10,15	9,41	10,57	9,81	10,50

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES
SECTION B

NOTES	Comp franc.	Hist. mod.	All. LV 1	Angl. LV 1	Esp. LV 1	Ital. LV1	Russe LV 1	Hist. cont.	Hist. médiév	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	Ital. LV 2	Latin	Grec	Hist. arts	Géo
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0
18	3	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
17,5	0	0	0	3	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	3
16,5	0	0	0	1	0	0	0	8	0	0	1	0	0	1	0	0	0
16	5	7	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	3	0	0	0
15,5	0	0	0	4	0	0	0	11	0	2	0	1	0	1	2	0	0
15	5	4	0	5	1	0	0	1	4	0	0	1	0	2	1	1	1
14,75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14,5	0	2	1	2	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	1	10	0	4	0	0	0	11	6	0	1	0	0	0	0	1	4
13,5	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
13	8	9	2	4	4	0	0	0	3	0	2	3	1	0	2	1	10
12,5	0	1	1	1	2	1	0	1	0	0	0	0	0	4	0	1	0
12	16	12	2	8	0	0	0	12	7	0	2	2	1	3	0	4	0
11,5	0	0	2	10	1	0	0	2	0	0	0	1	0	5	1	0	0
11	8	5	1	12	0	0	0	11	14	0	3	0	0	1	1	2	3
10,5	0	0	1	5	1	0	0	1	0	2	0	0	0	3	0	0	0
10	15	14	0	2	4	0	0	22	6	1	2	0	1	3	0	2	5
9,5	0	0	1	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	23	16	1	10	1	0	0	20	11	0	1	0	1	0	0	2	8
8,5	0	1	1	8	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1	1	0	0
8	20	19	1	8	0	1	0	14	7	0	3	4	0	3	0	5	3
7,5	0	1	0	3	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	1	1	0
7	18	6	2	2	1	0	0	8	14	1	1	2	0	0	1	4	12
6,5	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
6,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	15	11	1	2	0	1	0	12	11	0	2	0	1	2	0	1	9
5,5	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
5	5	9	1	4	0	0	0	14	2	0	0	1	0	2	0	0	5
4,5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
4	6	3	1	2	0	1	1	5	2	1	1	0	0	0	0	0	8
3,5	0	0	1	3	1	0	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
3	4	10	1	3	0	0	0	5	6	1	0	0	0	0	0	0	4
2,5	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	2	7	1	1	0	0	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	4
1,5	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	3	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	2
0,5	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
0,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	1	6	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	2
Copies	161	159	28	129	20	4	2	184	98	13	19	24	5	39	13	26	83
Moy.	9,17	8,63	8,46	9,88	9,10	7,63	3,75	10,13	8,76	10,35	9,97	9,63	10,00	11,04	10,00	9,90	7,81

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES
SECTION A

NOTES	Histoire moderne	Histoire contemp.	Version allemande	Version anglaise	Version espagnole	Histoire Moy. Age	Latin
20	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0
18,5	1	0	0	0	0	0	0
18	0	1	0	0	0	0	2
17,5	0	0	0	0	0	0	0
17	1	0	0	0	0	0	1
16,5	0	0	0	0	0	0	0
16	0	1	0	0	0	1	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0
15	2	0	1	3	0	3	3
14,5	0	0	0	0	0	0	1
14	0	1	2	3	1	1	2
13,5	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	1	2	0	1	2
12,5	1	0	2	0	0	0	1
12	2	1	0	1	0	1	6
11,5	0	0	1	0	0	0	0
11	1	1	0	2	0	5	1
10,5	0	0	0	0	0	0	0
10	3	1	1	0	1	4	1
9,5	0	0	0	0	0	0	0
9	1	3	0	2	1	2	1
8,5	4	0	2	0	0	0	0
8	1	2	0	1	0	2	2
7,5	0	0	0	0	0	0	0
7	4	6	0	0	0	5	0
6,5	0	0	0	0	0	0	0
6	3	5	0	1	0	5	1
5,5	0	0	0	0	0	0	0
5	2	3	0	1	0	0	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0
4	1	3	0	0	0	0	1
3,5	0	0	0	0	0	0	0
3	0	1	0	0	0	0	1
2,5	0	0	0	0	0	0	0
2	2	0	0	0	0	0	4
1,5	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	29	29	10	16	3	30	30
Moy.	8,90	7,79	11,95	11,50	11,00	9,80	10,60

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES
SECTION B

NOTES	Hist. M.A.	Hist. mod.	Hist. cont.	All. LV 1	Angl. LV 1	Esp. LV1	Russe LV1	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	Grec	Latin	Géog.	Hist. arts
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17,5	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	1	1	1	0	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	2	1	1	1	3	1	0	0	0	0	0	1	0	1
14,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0
13,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	1	0	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0
12,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
12	4	2	2	2	4	0	0	0	0	0	0	0	1	1
11,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	1	0	2	0	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0
10,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	2	2	3	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
8,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	2	1	3	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1
7,5	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	3	2	2	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1
6,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	22	22	22	3	16	2	1	0	1	4	1	4	7	5
Moy.	9,95	10,14	11,09	13,00	13,63	11,50	13,00		14	11,625	16	7,50	9,71	10,20

inscrits			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Candidats

8	12	20	1	3	4		1	1
---	----	-----------	---	---	----------	--	---	----------

Dernier diplôme universitaire obtenu

Licence	1	3	4			0		0
Master1-Maîtrise	1	3	4		1	1	1	1
Master 2-DEA	4	3	7	1	1	2		0
Doctorat	2	3	5		1	1		0

Candidatures aux concours antérieurs

Première candidature	6	12	18	1	3	4		1	1
Deuxième candidature			0			0		0	
Troisième candidature	2		2			0		0	